

## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 juin 2019, à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 6 mai 2019, à 19 h, et le 17 mai 2019, à 9 h
- 10.04** Période de commentaires des élus
- 10.05** Période de questions et commentaires du public
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
- 10.09** Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale du retrait d'alignement prescrit pour le bâtiment situé au 370, rue des Seigneurs, en dérogation à l'annexe H du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier en 40.01)

#### **12 – Orientation**

- 12.01** Adoption du plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1197605001)

#### **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Autorisation d'une dépense totale de 2 774 522,35 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, au montant de 2 312 101,95 \$, taxes incluses (appel d'offres 211804) (dossier 1196608001)
- 20.02** Autorisation d'une dépense totale de 6 648 204,47 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à De Sousa, pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du programme de réfection routière pour l'année 2019, au montant de 5 540 170,40 \$, taxes incluses (appel d'offres 211926) (dossier 1190812001)

- 20.03** Autorisation d'une dépense totale de 1 364 038,48 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, au montant de 1 156 939,41 \$, taxes incluses (appel d'offres 211903) (dossier 1197887002)
- 20.04** Autorisation d'une dépense totale de 144 868,50 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat de services professionnels à IGF Axiom pour la surveillance de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, sur la rue Bel-Air, entre les rue Saint-Jacques et Saint-Antoine, au montant de 137 970 \$, taxes incluses (appel d'offres 211927) (dossier 1196608002)
- 20.05** Octroi d'un contrat à 9297-6646 Québec inc. (D.C. Excavation), au montant de 106 236,90 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur et d'un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), au montant de 178 538,93 \$, taxes incluses, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur, pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de parc pour une durée de 2 ans (appel d'offres 19-17532) (dossier 1193466001)
- 20.06** Addenda - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 48 082,02 \$, majorant ainsi la valeur totale de la dépense de 8 508 150 \$ à 8 556 232,02 \$ et modification de la répartition budgétaire, dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest - PRR 2018 (appel d'offres 211803) (dossier 1187208001)
- 20.07** Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 12 395,25 \$, majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., de 207 636,23 \$ à 220 031,48 \$, et de 3 559,44 \$, majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc., de 88 986,05 \$ à 92 545,49 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2018-2019, du secteur Saint-Paul-Émard (dossier 1172892002)
- 20.08** Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 » et du projet « Jardin collectif ÉGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111002)
- 20.09** Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 134 384 \$ à plusieurs organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111005)
- 20.10** Autorisation d'une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest et accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019, et octroi d'un premier versement de 30 000 \$ (dossier 1194282001)
- 20.11** Octroi d'une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme La Pépinière | Espaces Collectifs pour la tenue de la Buvette sociale sur la Place du Marché Atwater et approbation d'un protocole d'entente à cet effet (dossier 1197683001)
- 20.12** Addenda - Octroi de contrats de services professionnels d'une valeur maximale de 71 890 \$, à l'organisme Atelier 850, et d'une valeur de 71 890 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs jusqu'au 31 décembre 2020 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1197440002)
- 20.13** Approbation du projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur qui sera aménagé dans le parc Joe-Beef, autorisation au directeur d'arrondissement du Sud-Ouest à signer l'acte de donation à cette fin et autorisation au Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don (dossier 1192839002)

- 20.14** Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 19 460 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1198237005)

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'avril 2019 (dossier 1197279008)
- 30.02** Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 (dossier 1191227002)
- 30.03** Acceptation, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), des services de l'escouade mobilité pour l'application du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003) du Service de la concertation des arrondissements (dossier 1192839003)
- 30.04** Offre, au conseil municipal, conformément à l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux en vue de l'apaisement de la circulation de trois intersections communes aux réseaux de rues locales et artérielles, notamment l'intersection des rues Workman et des Seigneurs, l'intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais et l'intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires (dossier 1198324001)
- 30.05** Approbation de la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal (dossier 1190207001)
- 30.06** Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants dans le cadre du projet de la piste cyclable sur la rue Angers et désignation du Directeur des services administratifs, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 (dossier 1197279009)
- 30.07** Autoriser un budget au Programme triennal d'immobilisation de 300 000 \$, net de ristournes, pour la réalisation, en régie, des réfections mineures de trottoirs (dossier 1198275001)

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale du retrait prescrit conformément à l'annexe H du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour la façade de la rue Payette du bâtiment sis au 370, rue des Seigneurs (dossier 1196347010)
- 40.02** Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003) (dossier 1197010001)
- 40.03** Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot (dossier 1180511004)
- 40.04** Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot (dossier 1190511001)

- 40.05** Ordonnance autorisant le bruit lors de la construction du bassin de rétention William, du 11 juin au 30 août 2019, du lundi au vendredi de 7 h à 23 h (dossier 1197279011)
- 40.06** Ordonnances - Événements publics (dossier 1197654004)
- 40.07** Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « La Maison MR-63 », du 19 juillet au 15 septembre 2019 (dossier 1197654003)
- 40.08** Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Rentrée la tête haute » les 13 et 14 août 2019, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle (dossier 1197654005)
- 40.09** Ordonnances autorisant l'événement de cuisine de rue sur la rue Ottawa, entre les deux voies du boulevard Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction centre-ville), les derniers vendredis de chaque mois, de juin à octobre 2019, de 10 h à 18 h (dossier 1198062001)
- 40.10** Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Island et Wellington, du 14 au 29 juin 2019, de 19 h à 7 h (dossier 1197365005)
- 40.11** Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur les rues Acorn, De Roberval et Philippe-Turcot, et l'avenue Gilmore, du 18 juin au 5 novembre 2019 (dossier 1197365003)
- 40.12** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 401, rue Canning (dossier 1193459018)
- 40.13** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3955, rue de Richelieu (dossier 1193459019)
- 40.14** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul - Centre Gadbois (dossier 1194824012)
- 40.15** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1194824001)
- 40.16** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 225, rue Young (220, rue Peel) (dossier 1193459017)
- 40.17** Retrait du domaine public pour fins de parc du lot 6 188 565 (cadastre du Québec) et versement dudit lot dans le domaine privé de la Ville (dossier 1196347009)

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



**Dossier # : 1197605001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest

D'adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-04 15:24

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197605001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest       |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'adoption de la dernière version de plan directeur des parcs et des espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest remonte à 2010. Depuis, le territoire s'est transformé, la population a augmenté et évolué et des investissements majeurs ont été consentis dans de nombreux parcs locaux.

Ainsi, une mise à jour de l'état de la situation et une refonte complète de l'ancien plan directeur s'avéraient essentielles afin de planifier de façon cohérente les interventions à poser dans les parcs du Sud-Ouest dans les années à venir.

Les ressources étant limitées et des choix réfléchis devant être faits, une analyse empirique et une démarche de consultation publique s'avéraient nécessaires afin d'adopter un plan d'action concret pour guider les nouveaux investissements des prochaines années.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA 17 22 0378 de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 octobre 2017 - Octroi d'un contrat au montant de 65 871,76 \$ à la firme AECOM Consultants inc. pour la mise à jour du Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement (dossier 1170511004).

**DESCRIPTION**

Cet outil de planification stratégique vise à programmer l'aménagement des parcs existants et à orienter le développement des nouveaux espaces publics qui verront le jour dans l'ensemble des quartiers du Sud-Ouest.

Il dresse d'abord un portrait de l'offre en espaces verts et équipements et des besoins de quatre milieux de vie : Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri, Émard-Côte-Saint-Paul et Griffintown-Petite-Bourgogne.

Il donne ensuite un énoncé de vision qui se décline en six principes directeurs qui guideront concrètement la conception et les aménagements à venir.

Ce document établit finalement un plan d'action qui identifie les priorités d'investissement pour les prochaines années à court, moyen et long terme.

**JUSTIFICATION**

Pour réaliser ce plan directeur, la première étape a été de réaliser un inventaire terrain de l'ensemble des parcs et des espaces verts au mois de novembre 2017. Cet inventaire exhaustif a permis d'évaluer l'état général des parcs et des équipements récréatifs et sportifs.

En second lieu, de nombreux documents relatifs aux parcs de l'arrondissement, les statistiques de recensement, les tendances relatives aux sports et aux loisirs ainsi que la desserte en parc et en équipement ont notamment été analysés. C'est sur cette base que le portrait de l'offre et des besoins en matière de parcs et d'équipements s'est élaboré, de façon à déterminer de façon empirique les besoins actuels et futurs de la population des différents quartiers du Sud-Ouest.

Le portrait de l'offre et des besoins a par la suite été soumis à une consultation publique qui a eu lieu sur la plateforme [realisonsmtl.ca](http://realisonsmtl.ca) en automne 2018, ainsi qu'à une séance publique qui a eu lieu le 16 octobre au centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique. Ce processus consultatif avait pour objectif de valider auprès des usagers le diagnostic, d'entendre les parties prenantes sur les actions à prioriser et de jeter les bases de la vision d'ensemble et des principes d'aménagement.

Finalement, le plan d'action qui liste l'ensemble des actions à poser dans les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest pour les années à venir a été élaboré sur la base de l'ensemble de ce processus.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Avec plus de 33 millions de dollars investis dans le réseau de parcs et espaces verts du Sud-Ouest entre 2009 et 2017, il s'avère essentiel de bien planifier et coordonner équitablement les investissements dans les années à venir.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le plan directeur respecte plusieurs critères et principes de développement durable, notamment : l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs, l'amélioration des conditions de vie, la conservation des milieux naturels, la lutte contre les changements climatiques, un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs, la participation et la concertation, l'accessibilité universelle, la cohésion sociale et la solidarité, la diversité et le dynamisme culturel ainsi que la protection du patrimoine.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le plan directeur n'est pas appliqué, le risque est que des actions à la pièce sans vision d'ensemble soient posées sans répondre aux besoins les plus importants.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communications sera menée par la division des communications de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le plan d'action se déploiera par des investissements à court (2019-21), moyen (2022-24) et long termes (2025-27). Les projets seront intégrés aux programmes triennaux d'investissement (PTI).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest  
Marie-Andrée L'ESPÉRANCE, Le Sud-Ouest  
Karine BÉLANGER, Le Sud-Ouest  
Hamza REHAB, Le Sud-Ouest  
Chantal BEAULIEU, Le Sud-Ouest  
Jean-François ARIANO-LORTIE, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin PARÉ  
Chef de division - Permis et inspections

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-28

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine





**Dossier # : 1196608001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autorisation d'une dépense totale de 2 774 522.35 \$ et octroi d'un contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc., au montant de 2 312 101.95 \$ ainsi que 231 210.20 \$ (10%) en contingences et 231 210.20 \$ (10%) en incidences. Appel d'offres public 211804 - 1 soumissionnaire. |

D'autoriser une dépense maximale de 2 774 522,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine;

D'octroyer à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat visant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 312 101,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (211804);

D'autoriser une dépense de 2 312 101,95 \$ \$, taxes incluses, pour les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 231 210,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 231 210,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences:

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 1 212 840,54 \$ par la Direction des réseaux d'eau, à hauteur de 1 298 938,97 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et à hauteur de 262 742,82 \$ par la Commission des services électriques de Montréal.

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196608001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autorisation d'une dépense totale de 2 774 522.35 \$ et octroi d'un contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc., au montant de 2 312 101.95 \$ ainsi que 231 210.20 \$ (10%) en contingences et 231 210.20 \$ (10%) en incidences. Appel d'offres public 211804 - 1 soumissionnaire. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Bel-Air, entre les rues St-Jacques et St-Antoine, comprend 3 réseaux d'aqueduc de 6 et 8 pouces de diamètre en fonte grise daté de 1907 et en béton armé daté de 1974. Le réseau d'égout date de 1926 et il est fait en brique (2X3 pieds). Ces actifs, ainsi que la structure de chaussée, ont atteint leur durée de vie utile. Il est donc recommandé de les reconstruire et de corriger les irrégularités qui se sont accumulées au fil du temps afin de diminuer les coûts d'exploitation et d'assurer l'alimentation en eau aux citoyens. Dans l'optique de réaliser des projets intégrés pour inclure les réseaux techniques urbains (RTU), la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a confirmé son intérêt à reconstruire 2 puits d'accès et à ajouter des massifs. Ces travaux sont inclus dans le présent contrat et financés par la CSEM.

Avec l'accord de la Direction des réseau d'eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) via l'article 85, l'Arrondissement a pris en charge la réalisation du présent projet qui a mené à la soumission 211804 dont l'ouverture a eu lieu le 16 avril 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM 180523** - avril 2018, Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (1182518002)

**CA18 22 0078** - 12 mars 2018, Offre, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la réalisation du projet de reconstruction de la rue Bel-Air (1180663001)

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres 211804 a été lancé afin de reconstruire le réseau d'égout et aqueduc ainsi que la chaussée et l'aménagement. Ce tronçon représente 300 mètres linéaires.  
Contingences et incidences

Le contrat ne prévoit pas de contingences dans le bordereau de soumission. Pour faire face à aux imprévus du chantier, un montant représentant 10% de la valeur du contrat devra être autorisé dans les dépenses.

Les incidences représentent 10% de la valeur du contrat octroyé. Ce montant sera utilisé pour permettre la surveillance des travaux, le contrôle des matériaux et la gestion des sols contaminés.

#### Appel d'offres

L'Arrondissement a publié sur le site SÉAO et dans le Devoir un appel d'offres pour ces travaux (soumission 211804) le 29 mars dernier. À l'expiration du délai de soumission, le 16 avril dernier à 11h00, 11 entités ont pris les documents d'appel d'offres via SEAO et une (1) offre a été reçue. Cette soumission est conforme.

#### Recommandations

D'autoriser une dépense maximale de 2 774 522,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine;

D'octroyer à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat visant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 312 101.95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (211804);

D'autoriser une dépense de 2 312 101,95 \$ \$, taxes incluses, pour les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagements et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 231 210.20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 231 210.20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 1 212 840.54 \$ par la DRE, à hauteur de 1 298 938.97 \$ par le SUM et à hauteur de 262 742.82 \$ par la CSEM.

### **JUSTIFICATION**

Le tableau ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues, l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:

Tableau: Résultat de soumission

| <b>SOUSSIONS CONFORMES</b>  | <b>COÛT DE BASE<br/>(TAXES<br/>INCLUSES)</b> | <b>CONTINGENCES<br/>(TAXES INCLUSES)</b> | <b>TOTAL<br/>(TAXES<br/>INCLUSES)</b> |
|---|--|--|---------------------------------------|
| <b>C.M.S. Entrepreneurs Généraux<br/>Inc.<br/>(Adjudicataire)</b> | 2 312 101.95 \$                              | 231 210.20 \$                            | 2 543 312.15 \$                       |

|  |                 |
|--|-----------------|
|  |                 |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions              | 2 543 312.15 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100] | 0 %             |
|  |                 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)                        | 0 \$            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]  | 0 %             |
|  |                 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)                            | 341 057.09 \$   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100]         | 15.49 %         |
|  |                 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)                                  | 0 \$            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse] x 100]            | 0 %             |

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une portion du contrat de 2 312 101.95 \$ est assumée par la CSEM, soit une valeur de 238 857.11 \$ taxes incluses avant contingences. Pour ces travaux, l'entrepreneur facturera la Ville et les déboursés seront puisés dans la clé comptable de la CSEM. Une intervention de la part de la CSEM est requise dans le présent sommaire pour l'aspect financier. La valeur du contrat assumé par la Ville est donc de 2 073 244.84 \$ taxes incluses avant contingences.

- Les coûts reliés à la reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout sont assumés par la Direction des réseaux d'eau (DRE).
- Les coûts reliés à la reconstruction de la chaussée, des trottoirs et des aménagements de surface sont assumés par le SUM.
- Les coûts de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM sont assumés par la CSEM.
- Les coûts en lien avec le maintien de la circulation et les incidences seront assumés par la Direction des réseaux d'eau et par le SUM selon le prorata des travaux d'égout et d'aqueduc et le prorata des travaux de chaussée, des trottoirs et des aménagements de surface sur la somme de ces deux catégories de travaux.

| Nature de la dépense       | Répartition (avant taxes) |                         |                         |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                            | DRE                       | SUM                     | CSEM                    |
| Égout                      | 455 563,00 \$<br>(100%)   | 0 \$                    | 0 \$                    |
| Aqueduc                    | 371 437,00 \$<br>(100%)   | 0 \$                    | 0 \$                    |
| Chaussée                   | 0 \$                      | 390 556,60 \$<br>(100%) | 0 \$                    |
| Trottoir et bordure        | 0 \$                      | 495 230,00 \$<br>(100%) | 0 \$                    |
| CSEM                       | 0 \$                      | 0 \$                    | 207 747,00 \$<br>(100%) |
| Maintien de la circulation | 43 676,24 \$<br>(48,3%)   | 46 750,75 \$<br>(51,7%) | 0 \$                    |
| <b>Total</b>               | <b>870 676,24 \$</b>      | <b>932 537,35 \$</b>    | <b>207 747,00 \$</b>    |

|                   |                          |                          |                          |                        |
|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| Contingence (10%) | 87 067,62 \$<br>(33,33%) | 93 253,73 \$<br>(33,33%) | 20 774,70 \$<br>(33,33%) | 201 096,06 \$          |
| Incidences (10%)  | 97 129,40 \$<br>(48,3%)  | 103 966,66 \$<br>(51,7%) | 0 \$                     | 201 096,06 \$          |
| <b>Total</b>      |                          |                          |                          | <b>2 413 152,71 \$</b> |

| Nature de la dépense       | Répartition (TTC)       |                         |                         |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                            | DRE                     | SUM                     | CSEM                    |
| Égout                      | 523 783,56 \$<br>(100%) | 0 \$                    | 0 \$                    |
| Aqueduc                    | 427 059,69 \$<br>(100%) | 0 \$                    | 0 \$                    |
| Chaussée                   | 0 \$                    | 449 042,45 \$<br>(100%) | 0 \$                    |
| Trottoir et bordure        | 0 \$                    | 569 390,69 \$<br>(100%) | 0 \$                    |
| CSEM                       | 0 \$                    | 0 \$                    | 238 857,11 \$<br>(100%) |
| Maintien de la circulation | 50 216,76 \$<br>(48,3%) | 53 751,68 \$<br>(51,7%) | 0 \$                    |
| <b>Total</b>               | <b>1 001 060,01 \$</b>  | <b>1 072 184,82 \$</b>  | <b>238 857,11 \$</b>    |

|                   |                           |                           |                          |                        |
|-------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| Contingence (10%) | 100 106,00 \$<br>(33,33%) | 107 218,48 \$<br>(33,33%) | 23 885,71 \$<br>(33,33%) | 231 210,19 \$          |
| Incidences (10%)  | 111 674,53 \$<br>(48,3%)  | 119 535,67 \$<br>(51,7%)  | 0 \$                     | 231 210,20 \$          |
| <b>Total</b>      |                           |                           |                          | <b>2 774 522,33 \$</b> |

Total DRE : 1 001 060.01 \$ en travaux + 100 106.00 \$ en contingence (10%) + 111 674.53 \$ en incidences = 1 212 840.54 \$ TTC

Total SUM : 1 072 184.82 \$ en travaux + 107 218.48 \$ en contingence (10%) + 119 535.67 \$ en incidences = 1 298 938.97 \$ TTC

Total CSEM : 238 857.11 \$ en travaux + 23 885.71\$ en contingence (10%) = 262 742.82 \$ TTC

La dépense de 1 212 840.54\$ taxes incluses, assumée par la DRE du Service de l'eau, représente un coût net de 1 107 485.07\$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 18-071.

*La dépense de 1 298 938,97\$ taxes incluses, assumée par le SUM, représente un coût net de 1 186 104,41\$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 18-045.*

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'apaisement de la circulation est un objectif du projet pour améliorer la qualité de vie du quartier Saint-Henri et favoriser les déplacements actifs. En effet, le projet inclut la construction de saillies et l'élargissement des trottoirs pour améliorer la sécurité des piétons.

Le projet inclut également la construction de fosses d'arbres agrandies et la plantation d'arbres. Les mesures qui seront mises en place permettront une croissance optimale des arbres, un verdissement et la réduction des îlots de chaleur dans ce secteur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Le camionnage des travaux de Turcot devra être dévié sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine qui deviendra bi-directionnelle jusqu'à la fin des travaux de Turcot pour apaiser la circulation sur l'axe Atwater. La rue Bel-Air entre Saint-Jacques et Saint-Antoine ne sera plus un chemin de camionnage après les travaux.
- Des travaux de fin de semaine seront réalisés à l'intersection Bel-Air et St-Jacques. L'axe Saint-Jacques sera en tout temps circulaire.
- Des travaux de nuit seront autorisés durant 2 à 3 nuits consécutives vis-à-vis les portes de garage de la GRC pour des raisons de sécurité civile.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de gestion des impacts est mis de l'avant pour mitiger et gérer les impacts des travaux en collaboration avec la division des Communications. En plus des citoyens, les entités suivantes ont été considérées : le chantier de Turcot, les riverains tel que la GRC, la Réserve Navale, la STM et la mairie de l'arrondissement.

L'usage de panneau à message variable sera utilisé et des avis papier seront distribués.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 10 juin 2019

Durée des travaux : 120 jours de calendrier

Début des travaux : Fin juin 2019

Fin des travaux : Mi-novembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Certification de fonds :  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Ghizlane KOULILA, Le Sud-Ouest  
Serge A BOILEAU, Commission des services électriques  
Sylvie - Ext DAGENAIS, Commission des services électriques

Lecture :

Sylvie - Ext DAGENAIS, 14 mai 2019  
Serge A BOILEAU, 13 mai 2019  
Jean CARRIER, 6 mai 2019  
Ghizlane KOULILA, 1er mai 2019  
Kathy DAVID, 1er mai 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Minh Vu TRAN  
ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD  
Chef de division

Le : 2019-05-01

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement





**Dossier # : 1190812001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à la compagnie 4042077 Canada inc. (De Sousa) au montant de 5 540 170,40 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et construction des trottoirs, chaussées et saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) pour l'année 2019 et autoriser une dépense totale de 6 648 204,50 \$, taxes incluses (appel d'offres public 211926 - 5 soumissionnaires). |

Autoriser une dépense maximale de 6 648 204,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et construction des trottoirs, chaussées et saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) pour l'année 2019;

Accorder, à cette fin, un contrat à l'entreprise De Sousa, soit au prix total de 5 540 170,40 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges (appel d'offres public 211926 - 5 soumissionnaires);

Autoriser un budget prévisionnel de contingence d'un montant de 554 017,05 \$, taxes comprises;

Autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 554 017,05 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense totale du contrat sera assumée à hauteur de 5 020 947,06 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), à hauteur de 267 937,75 \$ par la Direction des réseaux d'eau (DRE) et à hauteur de 1 359 319,69 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-06 13:55

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190812001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à la compagnie 4042077 Canada inc. (De Sousa) au montant de 5 540 170,40 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et construction des trottoirs, chaussées et saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) pour l'année 2019 et autoriser une dépense totale de 6 648 204,50 \$, taxes incluses (appel d'offres public 211926 - 5 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat vise à améliorer l'état général des rues locales de l'arrondissement du Sud-Ouest (l'Arrondissement), à prolonger la durée de vie des chaussées sélectionnées et à bonifier les aménagement de surface en vue de verdir, de favoriser les transports actifs et de sécuriser les déplacements des citoyens.

Dans l'idée de poursuivre les investissements alloués aux projets de réfection routière, le Bureau de projets a préparé un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat qui consiste principalement à la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et de chaussées, la construction de saillies, l'installation de plaques podotactiles aux intersections, l'installation des dos-d'âne, ainsi que le remplacement des entrées de service en plomb (ESP) sur diverses rues de l'Arrondissement.

Ce projet est financé par l'Arrondissement, par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier (PRR), du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR), par la Division de l'aménagement et grands projets (DAGP) pour les travaux de réaménagement des intersections Laurendeau/Desmarchais et Workman/des Seigneurs et par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour les travaux de remplacement des ESP.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

\* CA18 22 0279 (2018-10-09) : Octroi d'un contrat au Groupe Conseil Génipur inc. au montant de 197 182,13 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance requis pour la réalisation du programme de réfection routière 2019 (dossier 1180812001).

\* CA18 22 0275 (2018-09-25): Adoption de la planification budgétaire et de la programmation des projets du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1185170001)

\* CA18 22 0099 (2018-04-09) : Octroi d'un contrat à Construction Bau-val inc. au montant de 8 325 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (PRR 2018) et approbation d'une dépense totale de 8 508 150 \$, incluant les incidences (dossier 1187208001).

\* CA17 22 0136 (2017-05-02) : Octroi d'un contrat à Construction Bau-val inc. au montant de 5 087 990,32 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (PRR 2017) et approbation d'une dépense totale de 5 182 990,32 \$, incluant les incidences (dossier 1177274001).

## **DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat entrent dans le cadre du Programme de réfection routière – PRF 2019. Les principaux travaux prévus au contrat sont :

- La réfection des chaussées (travaux de planage-revêtement) de 14 050 m<sup>2</sup>, ces travaux incluent la réparation de dalle (2 220 m<sup>2</sup> de réparation type 1 et type 2) sous la chaussée aux endroits seront indiqués après le planage.
- La reconstruction des trottoirs, de saillies, d'entrées charretières, bordures et rampes pour personnes à mobilités réduites d'environ 4 225 m<sup>2</sup>.
- L'installation de plaques podotactiles aux bateaux pavés nouvellement construits.
- La reconstruction probable de 4 000 m<sup>2</sup> de chaussée flexible.
- Les travaux corrélatifs requis (installation, nivellement, ajout, remplacement, enlèvement, déplacement de puisards, regards, chambres de vanne, bornes-fontaines, etc.).
- L'installation des dos-d'âne sur certaines rues.
- Le remplacement des Entrées de services en plomb (ESP)

Le remplacement des entrées de service en plomb (directive SE-DGSRE-D-17-001) s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement l'approbation de la dépense et de voter les crédits.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront en 2019.

L'arrondissement du Sud-Ouest agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données dans l'application Gestion du pl. Une copie de ces informations devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau

Les rues sur lesquelles des interventions sont prévues sont énoncées ci dessous :

| Programme                                     | Rue                                   | de            | à                         |
|---|---------------------------------------|---------------|---------------------------|
| <b>Secteur Ville-Emard / Côte-Saint-Paul</b>  |                                       |               |                           |
| SUM - PRR                                     | Angers                                | de L'Eglise   | Le Caron                  |
| SUM - PRR                                     | d'Aragon                              | Raudot        | Trinitaires               |
| DAGP  | Saillie: Laurendeau/Desmarchais       |               |                           |
| <b>Secteur Saint-Henri / Petite-Bourgogne</b> |                                       |               |                           |
| SUM - PCPR                                    | Place Richmond                        | Saint-Antoine | Saint-Antoine             |
| SUM - PCPR                                    | Richmond                              | Saint-Jacques | Place Richmond            |
| DAGP  | Intersection: Workman / Des Seigneurs |               |                           |
| <b>Secteur Pointe-Saint-Charles</b>           |                                       |               |                           |
| PRR (Arrondissement)                          | du Parc-Marguerite-Bourgeois          | Wellington    | Favard                    |
| SUM - PRCPR                                   | du Parc-Marguerite-Bourgeois          | Favard        | Parc-Marguerite-Bourgeois |
| SUM - PRCPR                                   | de Rozel                              | Butler        | Charlevoix                |
| SUM - PRCPR                                   | Place Dublin                          | Favard        | Cul-de-sac                |
| SUM - PRR                                     | de Dublin                             | Wellington    | Favard                    |

**SUM:** Service de l'urbanisme et de la mobilité

**DAGP :** Division de l'aménagement et grands projets

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres public 211926 pour les travaux dans le cadre du programme de réfection routière 2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest – PRR 2019 a été lancé le 6 mai 2019 par le biais du Système électronique d'appels d'offres (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mai 2019 à 11 heures.

- Huit (8) entreprises se sont procurées les documents de soumission;
- Les entreprises ont eu un délai de 18 jours afin de soumissionner;
- Trois (3) addenda ont été publiés :

Addenda 1 : ajout du cahier de charges signé est de formulaires des annexes.

Addenda 2: correction de certains items au bordereau de soumission et modification d'un article au cahier V – Voirie.

Addenda 3 : correction de la version éditable du bordereau de soumission et modification de la liste de rappel de documents.

- Cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions le 23 mai à 11 heures.

Voici la liste des soumissionnaires ainsi que les montants de leurs soumissions :

| Soumissions conformes            | Prix de base (HT) | Taxes (TPS+TVQ) | Coût de travaux (TTC) |
|----------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|
| De Sousa                         | 4 818 587,00 \$   | 721 583,40 \$   | 5 540 170,40 \$       |
| Eurovia Québec Construction inc. | 5 211 808,25 \$   | 780 468,29 \$   | 5 992 276,54 \$       |
| Ali Excavation inc               | 5 294 423,90 \$   | 792 839,98 \$   | 6 087 263,88 \$       |
| Construction Bau-Val inc.        | 5 824 744,51 \$   | 872 255,49 \$   | 6 697 000,00 \$       |
| Les Entrepreneurs Bucaro inc.    | 6 652 063,75 \$   | 996 146,55 \$   | 7 648 210,30 \$       |
|                                  |                   |                 |                       |
|                                  |                   |                 |                       |

|                                   |  |  |                 |
|-----------------------------------|--|--|-----------------|
| Dernière estimation réalisée (\$) |  |  | 5 105 980,83 \$ |
|-----------------------------------|--|--|-----------------|

|  |                 |
|--|-----------------|
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)     | 6 392 984,22 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | 13,3%           |

|   |                 |
|---|-----------------|
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) | 2 108 039,89 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)  | 38,1%           |

|   |               |
|---|---------------|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | 434 189,57 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)  | 8,5%          |

|  |               |
|--|---------------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | 452 106,13 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)  | 8,2%          |

**TTC** : Toutes taxes comprises.

**HT** : Hors taxes.

Le bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire « De Sousa » est jointe à ce présent sommaire.

Les fiches de conformité des deux plus bas soumissionnaires sont présentées en pièce jointe.

Toutes les soumissions reçues sont conformes aux documents d'appels d'offres.

Suite à l'analyse des documents des soumissionnaires, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise De Sousa pour un montant de 5 540 170,40 \$ (TTC).

L'écart entre l'estimation faite par la firme de génie conseil mandaté pour effectuer les plans et devis et le plus bas soumissionnaire conforme est de 8,5%, ce qui est acceptable.

L'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions a été faite le 24 mai 2019. Ces validations ont montré que :

- L'entreprise De Sousa détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date d'ouverture des soumissions;
- L'entreprise De Sousa a une autorisation de contracter de l'AMF;
- L'entreprise De Sousa ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- L'entreprise De Sousa ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreinte de la Régie du bâtiment du Québec;
- L'entreprise De Sousa et aucune personne liée ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise De Sousa au montant de sa soumission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat à octroyer est de 5 540 170,40 \$ (TTC).

Le montant du budget prévisionnel de contingence (10%) est de 554 017,05 \$ (TTC).

Le montant du budget prévisionnel pour les incidences « Contrôle qualitatif » est de 254 847,84 \$ (TTC).

Le montant du budget prévisionnel pour les incidences « Gestion environnementale » est de 265 928,18 \$ (TTC).

Le montant du budget prévisionnel pour les incidences « Utilités publiques » est de 33 241,04 \$ (TTC).

Le coût total du projet est évalué à 6 648 204,50 \$ (TTC).

Résumé des sources de financement :

- PTI Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) : 5 020 947,06 \$ (TTC)

PRR Local 2 961 116,85 \$ (TTC), soit une dépense de 2 703 894,37 \$ net de ristournes, financé par le règlement d'emprunt #18-044

PCPR Local : 1 219 508,47 \$ (TTC), soit une dépense de 1 113 573,78 \$ net de ristournes, financé par le règlement d'emprunt #18-048.

PRCPR Local : 840 321,74 \$ (TTC), soit une dépense de 767 325,75 \$ net de ristournes, financé par le règlement d'emprunt #17-013.

- PTI Direction des réseaux d'eau (DRE) : 267 937,75 \$ (TTC).

Remplacement d'entrée de service en plomb: 267 937,75 \$ (TTC), soit une dépense de 244 662,88 \$ net de ristournes.

- PTI Arrondissement: 1 359 319,69 (TTC).

PRR Arrondissement : 1 359 319,69 \$ (TTC), soit une dépense de 1 241 240,06 \$ net de ristournes.

Le tableau détaillé se trouve en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire, augmenter les îlots de fraîcheur et améliorer la qualité de vie résidents en apaisant la circulation du secteur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé au CA du 10 de juin 2019, une partie des travaux risque de ne pas être complétée en 2019 et le financement provenant du SUM risque de ne plus être disponible.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les résidents situés aux abords des chantiers seront avisés au moins 24 h avant les travaux. Des avis seront distribués, notamment pour indiquer lorsque le stationnement devra être interdit ou lorsque le tronçon de rue sera fermé afin de permettre la réalisation des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier préliminaire est le suivant :  
Début des travaux du contrat : Juin 2019  
Fin des travaux du contrat : Octobre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.  
La Règlements de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 28 mai 2019  
Kathy DAVID, 27 mai 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Henry Alexander MARTIN  
Ingénieur en génie civil – chargé de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD  
Chef de division

Le : 2019-05-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement





**Dossier # : 1197887002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Autorisation d'une dépense totale de 1 364 038,48 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Les Entreprises Ventec inc. pour l'Aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, au montant de 1 156 939,41\$ - Soumission 211903 - 1 soumissionnaire. |

D'autoriser une dépense maximale de 1 364 038,48 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest;  
D'octroyer à la firme Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 1 156 939,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211903;

D'autoriser une dépense de 1 156 939,41 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 115 693,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 91 405,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 1 155 510,64 \$ par le Programme Aquatique Montréal et à hauteur de 90 038,30 \$ par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:25

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197887002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Autorisation d'une dépense totale de 1 364 038,48 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Les Entreprises Ventec inc. pour l'Aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, au montant de 1 156 939,41\$ - Soumission 211903 - 1 soumissionnaire. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet vise à transformer des pataugeoires existantes, actuellement de type empli-vide, en des aires de jeux d'eau aux parcs Vinet et Campbell-Ouest. Les normes québécoises forcent à éliminer les pataugeoires de type empli-vide d'ici 2020. En plus d'offrir des installations agréables d'utilisation pour les citoyens, le projet permettra donc la continuité des activités dans des lieux sécuritaires et conformes aux normes. Ce projet fait l'objet d'un appui financier via le Programme Aquatique Montréal (PAM). Les aires de jeux d'eau seront harmonieusement intégrées au cadre bâti et l'aménagement ainsi que le choix des équipements offrira la possibilité d'activités ludiques. Ces deux nouveaux espaces de jeux permettront des horaires d'utilisation plus flexibles et donc une meilleure offre de services aux citoyens. De plus, ces nouvelles installations permettront un accès universel.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission de la Ville de Montréal d'offrir aux citoyens et citoyennes des équipements collectifs adéquats.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 220346** (6 septembre 2016) Parc Vinet - Dépôt de demande de financement au programme aquatique de Montréal (PAM).

**CE16 1642** (12 octobre 2016) - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

**CA17220179** (2 mai 2017) Parc Campbell-Ouest - Dépôt de demande de financement au programme aquatique de Montréal (PAM).

**CA17 22 0358** (21 septembre 2017) Adoption de la planification budgétaire et de la

programmation des projets du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement du Sud-Ouest.

**DA 187887003** (7 novembre 2018) Autorisation d'une dépense maximale de 89 441,35 \$ (taxes incluses) incluant un montant de contingences de 8 131,03 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat à la firme Agence Relief Design.ca inc. au montant de 81 310,32 \$ (taxes incluses), pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie requis pour la réalisation de l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest (dossier 2187887003).

**CA19 220116** (6 mai 2019) Autorisation d'une dépense totale de 257 363,26 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Système Urbain Inc. pour la Construction et travaux de réfection de puits d'accès électriques et remplacement du filage au parc Vinet, au montant de 199 984.42\$ - Soumission 211912 - 2 soumissionnaires (dossier 1197887001)

## **DESCRIPTION**

Le présent mandat consiste à transformer deux pataugeoires existantes en aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest situés dans l'arrondissement Sud-Ouest.

### **Parc Vinet**

L'organisation des lieux et le choix des équipements pour l'aire de jeux d'eau offriront un espace versatile. L'aménagement s'intégrera esthétiquement au cadre bâti. De soir, un système d'éclairage intégré aux jeux d'eau animera l'espace. Hors saison, l'aménagement de l'aire de jeux d'eau permettra une deuxième fonction de jeux libres et/ou d'activités ludiques.

De façon générale, les travaux à prévoir comprendront, entre autres :

- la démolition d'une partie des équipements et des aménagements existants (une partie des infrastructures existantes est conservée dans une optique de développement durable);
- la fourniture et l'installation de jets d'eau, avec différents patrons de jets et d'une chambre mécanique souterraine;
- l'installation du système électrique pour l'alimentation du jeu d'eau et des jets lumineux;
- le drainage et les travaux d'aqueduc requis;
- le réaménagement des sentiers existants;
- l'ajout et le remplacement du mobilier urbain incluant un abri solaire;
- le terrassement;
- l'aménagement paysager;
- la relocalisation d'une entrée pour les camions scène et d'entretien sur la rue Charlevoix devant l'intersection de la rue Delisle;

et tous les travaux connexes.

### **Parc Campbell-Ouest**

Le choix des équipements est inspiré d'une thématique du sous-bois et l'agencement des jets d'eau et des structures hors sol permettra une expérience ludique.

De façon générale, les travaux à prévoir comprendront, entre autres :

- la démolition d'une partie des équipements et des aménagements existants (une partie des infrastructures existantes est conservée dans une optique de développement durable);
- la fourniture et l'installation de jets d'eau, avec différents patrons de jets et d'une chambre mécanique localisé dans le sous-sol du chalet du parc;
- l'installation du système électrique pour l'alimentation du jeu d'eau;
- le drainage et les travaux d'aqueduc requis;

l'ajout et le remplacement du mobilier urbain;  
le terrassement;  
l'aménagement paysager;  
et tous les travaux connexes.

Tous les documents nécessaires à l'appel d'offres public pour construction ont été produits par une firme de services professionnels mandatée par l'Arrondissement (dossier 2187887003)

## **JUSTIFICATION**

En plus de répondre aux normes, l'aménagement des aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest rendront les parcs plus attractifs et dynamiques. De plus, ces nouveaux aménagements permettront d'augmenter la qualité de vie des utilisateurs par l'installation d'équipements de qualité, durables et sécuritaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Appel d'offres**

Pour permettre la réalisation des travaux, l'appel d'offres 211903 a été lancé. La publication de l'appel d'offres pour travaux de construction a été effectuée sur le site SÉAO du 9 avril au 7 mai 2019. Un avis a également été publié dans Le Devoir. Il n'y a pas eu d'addenda. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets de l'arrondissement du Sud-Ouest. À l'expiration du délai de soumissions, quatre (4) cahiers des charges avaient été achetés et un (1) soumissionnaire a déposé une offre.

Conformément aux plans et devis de la soumission 211903, l'entreprise Les Entreprises de Construction Ventec inc. a été la seule à déposer une soumission avec un écart de 27,2 % plus élevée que l'estimation des coûts pour les travaux demandés. Suite à une négociation portant sur le prix soumis par le soumissionnaire unique, l'entreprise Les entreprises Ventec inc. a présenté une soumission révisée au montant total de 1 156 939.41\$, ce qui représente un écart de 18% avec la dernière estimation.

L'entreprise Les Entreprises Ventec inc. apparaît à trois (3) reprises sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (FRI) de la Ville de Montréal suite de services jugés insatisfaisants lors d'opérations de reconstructions de trottoirs et de pavage et travaux divers ainsi que pour la construction de trottoirs élargis (saillis) et autres travaux routiers (voir la liste en pièce jointe). L'entreprise Les Entreprises Ventec inc. n'a jamais été sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal pour des travaux dans les parcs. L'arrondissement prendra des mesures de mitigation afin d'assurer avec rigueur le bon déroulement de travaux.

Suite à l'évaluation des risques et l'analyse des impacts, il est recommandé d'octroyer le contrat conformément aux plans et devis de la soumission 211903, pour les travaux demandés à Les entreprises Ventec inc. au montant négocié.

### **Contrat**

Le montant maximal prévu pour le contrat de travaux est de 1 156 939,41 \$ (taxes incluses, avant contingences).

Les imputations sont décrites dans les interventions financières ci-jointes. Les deux premières pages de la soumission retenue est incluse en pièce jointe. Le tableau suivant

présente les résultats des soumissions :

| <b>Firmes soumissionnaires</b>  | <b>Prix avant taxes</b> | <b>Taxes</b>  | <b>Total</b>    |
|---|-------------------------|---------------|-----------------|
| Les Entreprises Ventec  | 1 006 253,02 \$         | 150 686,39 \$ | 1 156 939,41 \$ |
| Dernière estimation réalisée  | 852 687,65 \$           | 127 689,98 \$ | 980 377,63 \$   |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |                         |               | N/A             |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |                         |               | N/A             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |                         |               | N/A             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |                         |               | N/A             |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                             |                         |               | 176 561,78 \$   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |                         |               | 18 %            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |                         |               | N/A             |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                         |               | N/A             |

### **Contingences**

Des contingences d'une valeur de 10% du contrat doivent être rajoutées afin de pallier les imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer, soit un montant de 115 693,94 \$ (TTC).

### **Incidences**

Des travaux et des achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux. Le tableau ci-joint présente les items compris dans les incidences :

| <b>Incidences</b>                     |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Parc Campbell-Ouest</b>            |                     |
| Laboratoire contrôle qualitatif (TTC) | 5 748,75 \$         |
| Mobilier                              | 22 995,00 \$        |
| Affiches, impressions et autres (TTC) | 5 748,75 \$         |
| <b>Sous total</b>                     | <b>34 492,50 \$</b> |

| <b>Incidences</b>                     |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Parc Vinet</b>                     |                     |
| Laboratoire contrôle qualitatif (TTC) | 11 497,50 \$        |
| Laboratoire environnemental (TTC)     | 13 797,00 \$        |
| Affiches, impressions et autres (TTC) | 11 497,50 \$        |
| Mobilier                              | 20 120,63 \$        |
| <b>Sous total</b>                     | <b>56 912,63 \$</b> |

### **Coût total des dépenses:**

Coût total du contrat à octroyer avec les taxes : 1 156 939,41 \$

Coût des contingences (10%) avec les taxes : 115 693,94 \$

Coût des incidences : 91 405,13 \$

### **Montant total de la dépense à autoriser: 1 364 038,48 \$**

La dépense maximale de 1 364 038,48 \$ taxes incluses, soit un montant de 1 245 548,94 \$ net de ristournes des taxes.

La somme sera financée par le programme PAM pour un montant de 1 155 510,64 \$ et par l'Arrondissement pour un montant de 90 038,30 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement de ces parcs permettra d'augmenter la qualité de vie des utilisateurs par l'installation d'équipements de qualité, durables et sécuritaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le projet n'est pas autorisé, cela mettrait en péril le début des travaux d'aménagement des aires de jeux d'eau qui est prévu débuter à la mi-août et cela aurait pour conséquences les points suivants :

- Coût additionnel à allouer à la firme de services professionnels pour la révision des plans et devis et prolongation du mandat lié au lancement d'un nouvel appel d'offres.
- Coût additionnel lié pour repartir en appel d'offres et risque lié à recevoir des soumissions plus élevées.
- Les normes québécoises forcent à éliminer les pataugeoires de type empli-vide d'ici 2020. Il y a un risque de ne pas atteindre les objectifs si un appel d'offres est lancé de nouveau et que les prix soumis ont un écart de plus de 20 % avec l'estimation. Ce projet fait l'objet d'un appui financier via le Programme Aquatique Montréal (PAM).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web;
- panneau explicatif sur le chantier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réalisation de ces travaux est prévue dans un calendrier de 80 jours. Il est prévu que les travaux se dérouleront de la mi-août au début novembre 2019. Les travaux dans les deux parcs seront réalisés de manière simultanée par l'entrepreneur qui devra assigner un chargé de projet au projet, ainsi qu'un surintendant par parc et deux équipes de travail distinctes afin d'optimiser le rythme des travaux.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Règleme nt de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 29 mai 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle L'ÉCUYER  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD  
Chef de division

Le : 2019-05-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1196608002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Octroi d'un contrat de services professionnels pour de la surveillance de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine à IGF Axiom, au montant de 137 970.00\$ ainsi que 6898.50 \$ (5%) en contingences conditionnellement à la l'obtention de la résolution du GDD 1196608001. Appel d'offres public 211927 - 2 soumissionnaires. |

D'octroyer à IGF Axiom, un contrat surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 970.00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211927, et ce, conditionnellement à la l'obtention de la résolution du GDD 1196608001;

D'autoriser une dépense de 6 898.50 \$ à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 48.3% par la DRE et à hauteur de 51.7% par le SUM.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-06 13:53**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196608002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Octroi d'un contrat de services professionnels pour de la surveillance de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine à IGF Axiom, au montant de 137 970.00\$ ainsi que 6898.50 \$ (5%) en contingences conditionnellement à la l'obtention de la résolution du GDD 1196608001. Appel d'offres public 211927 - 2 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Bel-Air entre St-Jacques et St-Antoine est constituée de 3 réseaux d'aqueduc de 6 et 8 pouces de diamètre en fonte grise daté de 1907 et en béton armé daté de 1974. Le réseau d'égout date de 1926 et il est fait en brique (2X3 pieds). Ces actifs ainsi que la structure de chaussée ont atteint leur durée de vie utile, donc il est recommandé de les reconstruire et de corriger les irrégularités qui se sont accumulées au fil du temps afin de diminuer les coûts d'exploitation et d'assurer l'alimentation en eau aux citoyens. Dans l'optique de réaliser des projets intégrés pour inclure les réseaux techniques urbains (RTU), la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) nous a confirmé leur intérêt à reconstruire 2 puits d'accès et à ajouter des massifs. Ces travaux sont inclus dans le présent document contractuel.

Avec l'accord de la Direction des réseau d'eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) via l'article 85, l'Arrondissement a pris en charge la réalisation du présent projet. Le mandat pour la concepteur a été obtenu via l'entente-cadre de la Ville Centre qui excluait la surveillance. L'Arrondissement a alors fait des démarches pour obtenir des services de surveillance en vain auprès de la Ville-Centre. Les entreprises listés n'étaient pas disponibles. De ce fait, un appel d'offres public a été lancé le 10 mai 2019 pour de la surveillance des travaux de la rue Bel-Air. L'ouverture a eu lieu le 27 mai 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM 180523** - avril 2018, Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (1182518002)

**CA18 22 0078** - 12 mars 2018, Offre, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la réalisation du projet de reconstruction de la rue Bel-Air (1180663001)

**GDD 1196608001** - Autorisation d'une dépense totale de 2 774 522.35 \$ et octroi d'un contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc., au montant de 2 312 101.95 \$ ainsi que 231 210.20 \$ (10%) en contingences et 231 210.20 \$ (10%) en incidences. Appel d'offres public 211804 - 1 soumissionnaire.

## DESCRIPTION

L'appel d'offres 211927 a été lancé pour obtenir des services de surveillance concernant la reconstruction du réseau d'égout et d'aqueduc ainsi que de la chaussée et de l'aménagement. Le tronçon a surveillé représente 300 mètres linéaires de rue.  
Contingences et incidences

Le présent contrat ne prévoit pas un montant de 5% de contingences dans le bordereau de soumission. Pour faire face à aux imprévus du chantier, un montant représentant 5% de la valeur du contrat devra être autorisé dans l'octroi.

### Appel d'offres

L'Arrondissement a publié sur le site SÉAO et dans le Devoir un appel d'offres pour ces travaux (soumission 211927) le 10 mai dernier. À l'expiration du délai de soumission, le 27 mai dernier à 11h00, six (6) entités ont pris les documents d'appel d'offres via SEAO et deux (2) offres ont été reçues. Les deux (2) soumissions sont conformes.

### Recommandations

D'octroyer à IGF Axiom, un contrat surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 970.00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211927;

D'autoriser une dépense de 6 898.50 \$ à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 48.3% par la DRE et à hauteur de 51.7% par le SUM.

## JUSTIFICATION

Au moment de l'ouverture des soumissions, soit le 27 mai dernier, six (6) firmes s'étaient procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont fait suivre une offre. Elles ont été analysées par un comité de sélection composé d'un secrétaire, de 2 professionnels et d'un chef de division qui s'est réuni le 30 mai dernier. Ci-dessous, les deux (2) firmes qui se sont qualifiées en obtenant au moins la note de passage de 70 % calculée selon 5 critères et la note finale a été obtenue en appliquant une formule standardisée qui intègre la note obtenue et le prix soumissionné.

| <b>SOUSSIONS CONFORMES</b> | <b>NOTE INTÉRIM</b> | <b>NOTE FINALE</b> | <b>PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)</b> | <b>CONTINGENCES (TAXES INCLUSES)</b> | <b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b> |
|----------------------------|---------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| <b>IGF Axiom</b>           | 71.33%              | 5.17               | 137 970.00 \$                        | 6 898.50 \$                          | 144 868.50 \$                 |
| <b>Génipur</b>             | 71.33%              | 5.13               | 139 073.76 \$                        | 6 953.69 \$                          | 146 027.45 \$                 |

|   |              |
|---|--------------|
|   |              |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)<br>VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)   | -1 931.58 \$ |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]  | -1.32 %      |
|   |              |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)<br>VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)                       | 1 158.95 \$  |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100] | 0.80 %       |

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Via le GDD 1196608001 des sommes ont été autorisées à être dépensés en incidences pour couvrir les frais en lien avec la surveillance des travaux de la reconstruction de la rue Bel-Air. L'imputation du contrat de surveillance se fera via ces incidences.  
Le montant total de la dépense, soit de 144 868.50 \$ (137 970.00 \$ + 5% de contingences) sera payé par la DRE et le SUM selon le prorata suivant :

- DRE : 48.3%, soit 69 971.49 \$ soit une dépense de 63 893,30 \$ net de ristourne sera financée par le règlement d'emprunt # 18-071
- SUM : 51.7%, soit 74 897.01 \$ soit une dépense de 68 390,95 \$ net de ristourne sera financée par le règlement d'emprunt # 18-045

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans firme pour assurer la surveillance, il ne sera pas possible de réaliser les travaux de reconstruction.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 10 juin 2019  
Durée des travaux : 120 jours de calendrier  
Début des travaux : Fin juin 2019  
Fin des travaux : Mi-novembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

De plus, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, de même que celles concernant la confidentialité des estimations ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Kathy DAVID, Service de l'eau

Ghizlane KOULILA, Le Sud-Ouest

Lecture :

Jean CARRIER, 5 juin 2019

Kathy DAVID, 31 mai 2019

Ghizlane KOULILA, 31 mai 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Minh Vu TRAN  
ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-30

Sandra PICARD  
Chef de division - Bureau de projets

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1193466001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie , Section aqueduc et égouts  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à 9297-6646 Québec inc.(D. C. Excavation),<br>au montant de 106 236,90 \$, pour la location d'une rétrocaveuse<br>avec opérateur (1200 heures), et un contrat à 9154-6937<br>Québec inc. (Location Guay), au montant de 178 538,93 \$, pour<br>la location d'une mini-pelle avec opérateur (1300 heures) pour<br>des travaux d'égout, d'aqueduc et de parc pour une durée de 2<br>ans, taxes incluses - Appel d'offre public 19-17532 |

D'octroyer à 9297-6646 Québec inc.(D. C. Excavation), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17532;  
D'autoriser une dépense de 106 236,90 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location d'une mini-pelle avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 178 538,93 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17532;

D'autoriser une dépense de 178 538,93 \$, taxes incluses, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur pour des travaux d'égout, d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:18**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193466001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie , Section aqueduc et égouts   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à 9297-6646 Québec inc.(D. C. Excavation), au montant de 106 236,90 \$, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (1200 heures), et un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), au montant de 178 538,93 \$, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur (1300 heures) pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de parc pour une durée de 2 ans, taxes incluses - Appel d'offre public 19-17532 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La division de la voirie doit disposer d'une mini-pelle lors de la réalisation d'excavation pour des travaux d'entretien des réseaux d'égout et d'aqueduc. Sur plusieurs chantiers, l'espace de manoeuvre est restreint et ne permet pas l'utilisation des équipements d'excavation conventionnels telle qu'une rétrocaveuse.

La division des parcs, quant à elle, doit disposer d'une rétrocaveuse pour réaliser des excavations reliées à la plantation de près de 500 arbres en 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 22 0161 Octroi d'un contrat à 9297-6646 Québec inc., au montant de 162 114,75 \$, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, et à 9154-6937 Québec inc.- Location Guay, au montant de 180 137,08 \$, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de parc pour un an - Appel d'offres public 18-16911 (dossier 1187681002)

CA15 22 0199 Octroi d'un contrat à « 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc. », au montant de : 51 816,36 \$, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs, pour les travaux de plantation d'arbres (380 heures) et ceux de la voirie (150 heures), pendant une période approximative de six mois. (dossier 1150663003)

CA14 22 0359 Octroi d'un contrat à l'entreprise « Excavation R. Lécuyer et Fils Inc. », pour un montant de 20 695,50 \$ et à l'entreprise « E2R Inc. », pour un montant de 17 848,14 \$, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour les travaux de voirie et parc, soit un montant total de 38 543,64 \$, incluant les taxes - Soumission sur invitation numéro 211428. (dossier 1144665007)

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à 9297-6646 Québec inc. (D. C. Excavation), au montant de 106 236,90\$ (taxes incluses), pour la location d'une rétrocaveuse avec accessoires et opérateur pour une période de deux ans ou un maximum de 1200 heures. Il

s'agit d'une rétrocaveuse John Deere 410J (2011) à 4 roues motrices munie des accessoires suivants: godets de 12, 18 et 24 pouces; brise béton et une plaque vibrante. Ce contrat comporte une garantie de 500 heures payables pour la rétrocaveuse.

Ce dossier vise aussi l'octroi d'un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), au montant de 178 538,93 \$ (taxes incluses), pour la location d'une mini-pelle avec opérateur pour une période de deux ans ou un maximum de 1300 heures. Il s'agit d'une mini-pelle Komatsu PC 78 (2016), munie des accessoires suivants: godets de 12, 18 et 24 pouces; marteau hydraulique; plaque de compaction vibrante et pince à godet type "pouce". Ce contrat comporte une garantie de 900 heures payables pour la location de la mini-pelle.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres public #19-17532 a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 1er avril 2019 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 avril 2019.

Deux entreprises ont déposé une soumission pour le contrat de location de rétrocaveuse (1200 heures) et une entreprise a déposé une soumission pour la location d'une mini-pelle (1300 heures). Les résultats de l'analyse des soumissions sont détaillés dans la justification.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public #19-17532 pour lequel il y a eu 11 preneurs du cahier de charges. Le premier tableau présente les résultats pour la location de la rétrocaveuse avec opérateur et le second tableau présente les résultats pour la location de la mini-pelle avec opérateur :

### RETROCAVEUSE

| Firmes soumissionnaires   | Prix de base  | Autre<br>(préciser) | Total         |
|---|---------------|---------------------|---------------|
| 9154-6937 Québec inc. (Location Guay)   | 124 104,02 \$ |                     | 124 104,02 \$ |
| 9297-6646 Québec inc.(D.C Excavation)   | 106 236,90 \$ |                     | 106 236,90 \$ |
| Dernière estimation réalisée  | 131 071,50 \$ |                     | 131 071,50 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |               |                     | 115 170,46\$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |               |                     | 8,4 %         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |               |                     | 17 867,12\$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |               |                     | 16,8 %        |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                             |               |                     | -24 834,60 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |               |                     | -18,95 %      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |               |                     |               |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |               |                     |               |

### MINI-PELLE

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre<br>(préciser) | Total |
|-------------------------|--------------|---------------------|-------|
|-------------------------|--------------|---------------------|-------|



|  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| 9154-6937 Québec inc. (Location Guay)  | 178 538,93 \$ | 178 538,93 \$ |
| Dernière estimation réalisée   | 156 940,88 \$ | 156 940,88 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |               | 178 538,93 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 |               |               |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)                         |               |               |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  |               |               |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme - estimation)                             |               | 21 598,93\$   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100         |               | 14 %          |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse - la plus basse)                                   |               |               |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100            |               |               |

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les deux présents contrats représentent une dépense totale de 284 775,83 \$ (taxes incluses)

Elle sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 106 236,90\$ (taxes incluses) pour la location d'une rétrocaveuse proviendra du budget de fonctionnement de la division des parcs

Un montant maximal de 178 538,93 \$ (taxes incluses) pour la location d'une mini-pelle proviendra du budget de fonctionnement de la division de la voirie-aqueduc et égouts

L'arrondissement s'engage à respecter la portée de ces contrats et tout dépassement de coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La plantation des arbres de l'arrondissement s'inscrit dans le Plan d'action canopée de la Ville de Montréal. Ce plan de développement durable vise à améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007. La division des parcs compte planter un peu plus de 500 arbres en 2019.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'octroi de ce contrat, les opérations de la section de l'aqueduc seront moins efficaces et certaines excavations devront être réalisées avec des équipements loués ponctuellement. Sans l'octroi de ce contrat, la plantation d'arbres sera considérablement réduite en 2019.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce contrat n'est pas renouvelable.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 16 mai 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François GOSSELIN  
c/s Planification de l'entretien

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-16

Ruy Paulo FERREIRA  
c/d voirie & parcs en arrondissement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claude DUBOIS  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

**Dossier # : 1187208001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)   |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 48 082,02 \$, majorant ainsi la valeur totale de la dépense de 8 508 150 \$ à 8 556 232,02 \$ et modification de la répartition budgétaire, dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest - PRR 2018 (appel d'offres 211803) |

D'autoriser une dépense additionnelle de 48 082,02 \$, qui porte le montant maximal de la dépense de 8 508 150 \$ à 8 556 232,02 \$, pour la réfection et construction de trottoirs, chaussées, saillies et changements des entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier la répartition budgétaire dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (PRR 2018);

Et d'imputer la dépense additionnelle conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. La dépense totale du contrat sera assumée à hauteur de 7 048 548,73 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), à hauteur de 254 139,60 \$ par la Direction des réseaux d'eau (DRE) et à hauteur de 1 253 543,68 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:20**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187208001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)   |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 48 082,02 \$, majorant ainsi la valeur totale de la dépense de 8 508 150 \$ à 8 556 232,02 \$ et modification de la répartition budgétaire, dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest - PRR 2018 (appel d'offres 211803) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à approuver la répartition finale des coûts du PRR 2018 et à autoriser une dépense additionnelle aux incidences du projet.

Augmentation des coûts liés à la reconstruction imprévue de chaussées et aux entrées de services en plomb

Il est requis d'approuver les dépenses additionnelles relatives aux travaux de changement des entrées de service en plomb, de reconstruction de chaussées, de trottoirs supplémentaires et des incidences additionnelles réalisées du programme de réfection routière (PRR) et du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) dans le cadre du projet de réfection routière (PRR 2018).

Dans la planification des travaux du PRR 2018, il était prévu le remplacement de sept (07) entrées de service en plomb, dont trois (03) sur la rue Vinet, un (01) sur la rue Émard et trois (03) sur la rue Angers, bâtiments qui sont assujetties au règlement relatif au remplacement par la ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078).

Dès la phase 1 de la mise en œuvre des travaux, une reconstruction imprévue de chaussée a été effectuée, dû le mauvais état de la dalle de fondation, sur la rue Augustin-Cantin. Cette reconstruction a impliqué l'évaluation des entrées de service en plomb. En absence des tests d'eau pour valider la présence du plomb (Palintest), des puits d'exploration ont été requis afin d'identifier les branchements en plomb à changer. D'autres requêtes ont aussi nécessité des puits d'exploration afin que les travaux respectent les exigences de la réglementation et favorise le remplacement des entrées de service en plomb là où il était requis.

Au total, quarante-sept (47) puits d'exploration ont été réalisés et il y a eu vingt-cinq (25) entrées de service en plomb changées sur les rues suivantes : Vinet (01), Beresford (01), Augustin-Cantin (12), Angers (3), Émard (01), Marc-Sauvalle (03), Hadley (04).

Les excavations pour ces travaux ont mené à la nécessité de mettre en place un plan de gestion de sols contaminés, d'où la nécessité d'augmenter le montant lié aux incidences pour ce projet.

Le remplacement des entrées de service en plomb (directive SE-DGSRE-D-17-001) s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense supplémentaire et de voter les crédits.

En tenant compte de ce qui précède, il est justifié de faire cet addenda pour autoriser les coûts additionnels engendrés par cet ordre de changement.

L'implication de ce changement a un impact sur l'ensemble des travaux tel qu'indiqué au tableau de répartition joint à cet addenda.

La dépense totale initiale qui passe de 8 508 150,00 \$, incluant les incidences, à 8 556 232,02 \$ est financé par le SUM, la DRE et l'arrondissement du Sud-Ouest.

Cette dépense est assumée :

- À hauteur de 7 048 548,73 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), dans le cadre de PRR, PCPR et PRCPR, soit une dépense de 6 436 264,49 \$ net de ristourne et financé par les règlements d'emprunt suivants :

- 3 465 811,00 \$ par le règlement d'emprunt 17-073
- 241 401,24 \$ par le règlement d'emprunt 18-044
- 2 156 505,23 \$ par le règlement d'emprunt 17-008
- 104 102,06 par le règlement d'emprunt 18-048
- 468 445,96 \$ par le règlement d'emprunt 17-013

- À hauteur de 254 139,60 \$ par la DRE, dans le cadre des travaux de remplacement des entrées de services en plomb, soit une dépense de 232 063,33\$ net de ristourne financée par le règlement d'emprunt 17-083.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

- À hauteur de 1 253 543,68 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de PRR, soit une dépense de 1 144 652,47 \$ net de ristourne.

L'arrondissement du Sud-ouest, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données dans l'application Gestion du plomb. Une copie de ces informations devra également être transmise à la DRE.

La dépense totale initiale, lors de l'octroi du contrat, a été partagée entre les différents programmes de la manière suivante :

## **DÉPENSE PRÉVUE**

| Travaux                             | SUM                        |                            |                          | Arrondissement         | DRE                     | Total                      |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------------|
|                                     | PRR local Supp             | PCPR local                 | PRCPR local              |                        |                         |                            |
| Budget                              |                            |                            |                          |                        |                         |                            |
| Répartition de coûts (%)            | 45%                        | 28%                        | 8%                       | 19%                    | N.A                     | 100%                       |
| Trottoirs                           | 1 203<br>946,75 \$         | 274<br>069,18 \$           | -                        | 508 333,07 \$          | N.A                     | 1 986<br>349,00 \$         |
| Chaussées                           | 1 732<br>508,74 \$         | 1 553<br>058,68 \$         | 522<br>036,53 \$         | 731 503,69 \$          | N.A                     | 4 539<br>107,64 \$         |
| <b>Contrat</b>                      | <b>2 936<br/>455,49 \$</b> | <b>1 827<br/>127,86 \$</b> | <b>522<br/>036,53 \$</b> | <b>1 239 836,76 \$</b> | <b>57<br/>002,00 \$</b> | <b>6 582<br/>458,64 \$</b> |
| Contingences 10%                    | 293<br>645,55 \$           | 182<br>712,79 \$           | 52<br>203,65 \$          | 123 983,68 \$          | 5 700,20 \$             | 658<br>245,86 \$           |
| Total contrat & contingences        | 3 230<br>101,04 \$         | 2 009<br>840,65 \$         | 574<br>240,18 \$         | 1 363 820,44 \$        | 62<br>702,20 \$         | 7 240<br>704,50 \$         |
| Incidence- contrôle qualitatif      | 60<br>402,89 \$            | 37<br>584,02 \$            | 10<br>738,29 \$          | 25 503,44 \$           | N.A                     | 134<br>228,64 \$           |
| Incidence- gestion environnementale | 7 106,22 \$                | 4 421,65 \$                | 1 263,33 \$              | 3 000,40 \$            | 1 379,45 \$             | 17<br>171,05 \$            |
| Incidence-utilités publiques        | 3 553,11 \$                | 2 210,82 \$                | 631,66 \$                | 1 500,20 \$            | N.A                     | 7<br>895,80 \$             |
| <b>Total Frais incidents</b>        | <b>71<br/>062,22 \$</b>    | <b>44<br/>216,49 \$</b>    | <b>12<br/>633,28 \$</b>  | <b>30 004,05 \$</b>    | <b>1 379,45 \$</b>      | <b>159<br/>295,50 \$</b>   |
| <b>Dépense totale (HT)</b>          | <b>3 301<br/>163,26 \$</b> | <b>2 054<br/>057,14 \$</b> | <b>586<br/>873,47 \$</b> | <b>1 393 824,49 \$</b> | <b>64<br/>081,65 \$</b> | <b>7 400<br/>000,00 \$</b> |
|                                     | <b>5 942 093,87 \$</b>     |                            |                          |                        |                         |                            |
| <b>Dépense totale (TTC)</b>         | <b>6 831 922,42 \$</b>     |                            |                          | <b>1 602 549,70 \$</b> | <b>73<br/>677,88 \$</b> | <b>8 508<br/>150,00 \$</b> |

**HT : Hors taxes**

**TTC : Toutes taxes comprises**

La dépense totale sera modifiée et sera partagée entre les différents programmes de la manière suivante :

**DÉPENSE RÉVISÉE**

| Travaux | SUM | Arrondissement | DRE | Total |
|---------|-----|----------------|-----|-------|
|---------|-----|----------------|-----|-------|

| Budget                                  | PRR local Supp             | PCPR local                 | PRCPR local              | PRR local Arr          | Service en plomb         |                            |
|---|----------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Répartition de coûts (%)                | 47,4%                      | 28,9%                      | 6,0%                     | 14,7%                  | 3,0%                     | 100%                       |
| Trottoirs                               | 1 320<br>785,99 \$         | 320<br>476,10 \$           |                          | 383 877,78 \$          | N.A                      | 2 025<br>139,87 \$         |
| Chaussées                               | 1 890<br>759,61 \$         | 1 571<br>804,10 \$         | 429<br>718,66 \$         | 552 409,50 \$          | N.A                      | 4 444<br>691,87 \$         |
| <b>Contrat</b>                          | <b>3 211<br/>545,60 \$</b> | <b>1 892<br/>280,20 \$</b> | <b>429<br/>718,66 \$</b> | <b>936 287,28 \$</b>   | <b>57<br/>002,00 \$</b>  | <b>6 526<br/>833,74 \$</b> |
| Contingences                            | 226<br>406,35 \$           | 203<br>025,91 \$           | - \$                     | 123 983,68 \$          | 159<br>218,88 \$         | 712<br>634,82 \$           |
| <b>Total contrat &amp; contingences</b> | <b>3 437<br/>951,95 \$</b> | <b>2 095<br/>306,11 \$</b> | <b>429<br/>718,66 \$</b> | <b>1 060 270,96 \$</b> | <b>216<br/>220,88 \$</b> | <b>7 239<br/>468,56 \$</b> |
| Incidence- contrôle qualitatif          | 60<br>402,89 \$            | 37<br>584,02 \$            | 10<br>738,29 \$          | 25 503,44 \$           | N.A                      | 134<br>228,64 \$           |
| Incidence- gestion environnementale     | 29<br>190,74 \$            | 18<br>114,71 \$            | 5<br>102,57 \$           | 3 000,40 \$            | 4 818,13 \$              | 60<br>226,55 \$            |
| Incidence- utilités publiques           | 3 553,11 \$                | 2 210,82 \$                | 631,66 \$                | 1 500,20 \$            | N.A                      | 7<br>895,79 \$             |
| <b>Total Frais incidents</b>            | <b>93<br/>146,74 \$</b>    | <b>57<br/>909,55 \$</b>    | <b>16<br/>472,52 \$</b>  | <b>30 004,04 \$</b>    | <b>4 818,13 \$</b>       | <b>202<br/>350,98 \$</b>   |
| <b>Dépense totale (HT)</b>              | <b>3 531<br/>098,69 \$</b> | <b>2 153<br/>215,66 \$</b> | <b>446<br/>191,18 \$</b> | <b>1 090 275,00 \$</b> | <b>221<br/>039,01 \$</b> | <b>7 441<br/>819,54 \$</b> |
|   | <b>6 130 505,53 \$</b>     |                            |                          |                        |                          |                            |
| <b>Dépense totale (TTC)</b>             | <b>7 048 548,73 \$</b>     |                            |                          | <b>1 253 543,68 \$</b> | <b>254<br/>139,60 \$</b> | <b>8 556<br/>232,02 \$</b> |

**HT : Hors taxes**

**TCC : Toutes taxes comprises**

Il faut souligner que le montant total initial du contrat avec contingences de 7 240 704,50 \$ (HT) n'a pas été dépassé. La dépense additionnelle de 48 082,02 \$ (TTC) est due principalement à l'augmentation des montants des incidences, passant de 159 295,50 \$ (HT) à 202 350,98 \$ (HT).

| Dépense              | Sum             | Arrondissement  | DRE              | Total           |
|----------------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                      | PRR local Supp  | PRR local Arr   | Service en plomb |                 |
| Dépense prévue (TTC) | 6 831 922,42 \$ | 1 602 549,70 \$ | 73 677,88 \$     | 8 508 150,00 \$ |

|                          |                      |                        |                      |                     |
|--------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| Dépense révisée<br>(TTC) | 7 048 548,73 \$      | 1 253 543,68 \$        | 254 139,60 \$        | 8 556 232,02 \$     |
| <b>Différence</b>        | <b>216 626,31 \$</b> | <b>(349 006,02 \$)</b> | <b>180 461,72 \$</b> | <b>48 082,02 \$</b> |

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Ghizlane KOULILA, Le Sud-Ouest

Lecture :

Ghizlane KOULILA, 29 mai 2019

Jean CARRIER, 27 mai 2019

Kathy DAVID, 15 mai 2019

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Wassi Aboudou ALAO

Agent technique en ingénierie municipale



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187208001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)  |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation d'une dépense maximale de 8 508 150 \$ et octroi d'un contrat à Construction Bau-Val inc. au montant de 8 325 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection et construction des trottoirs, chaussées et saillies sur diverses rues de l'arrondissement du sud-Ouest. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat vise à améliorer l'état général des rues locales de l'arrondissement du Sud-Ouest et à prolonger la durée de vie des chaussées sélectionnées.

Ce projet consiste principalement à la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et de chaussées, la construction de saillies, l'installation de plaques podotactiles aux bateaux pavés nouvellement construits, la réparation mineure de trottoirs, l'installation des dos-d'âne, ainsi que le remplacement des branchements d'eau en plomb sur les rues locales de l'arrondissement.

Ce projet est financé principalement par l'arrondissement et par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier (PRR), du programme complémentaire de planage-revêtement du réseau routier local (PCPR) et du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

\* CA18 22 0071 (2018-03-12): Octroi d'un contrat à IGF Axiom inc. au montant de 244 724,29 \$ pour les services professionnels de conception et de surveillance requis pour la réalisation du programme de réfection routière 2018 (dossier 1183261001).

\* CA17 22 0136 (2017-05-02): Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 5 087 990,32 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une dépense totale de 5 182 990,32 \$, incluant les incidences (dossier 1177274001).

\* CA16 22 0140 (2016-04-05): Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 3 824 146,19 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une dépense totale de 3 907 146,19 \$, incluant les incidences (dossier 1167208003).

\* CA14 22 0348 (2014-08-26): Adopter la planification budgétaire du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de l'arrondissement Sud-Ouest.

Contrats similaires octroyés en 2015:

\* CE15 0962 (2015-05-20): Accorder à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 408, 28 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres No 211501 (dossier 1153261001).

## **DESCRIPTION**

Les principaux travaux prévus au contrat sont:

- La réfection des chaussées (travaux de planage-revêtement) de 62 500 m<sup>2</sup>, ces travaux incluent la réparation de dalle (2 400 m<sup>2</sup> de réparation type 1 et type 2) sous la chaussée aux endroits qui seront indiqués après le planage.
- La reconstruction des trottoirs, de saillies, d'entrées charretières, bordures et rampes pour handicapés d'environ 12 200 m<sup>2</sup>, ces travaux des trottoirs incluent la réfection mineure de trottoirs RMT.
- L'installation de plaques podotactiles aux bateaux pavés nouvellement construits.
- La reconstruction probable de 1100 m<sup>2</sup> de chaussée flexible.
- Les travaux corrélatifs requis (installation, nivellement, ajout, remplacement, enlèvement, déplacement de puisards, regards, chambres de vanne, bornes-fontaines, etc.).
- L'installation des dos-d'âne sur certaines rues.
- Le remplacement de branchements d'eau en plomb.

La liste des rues sur lesquelles des interventions sont prévues est présentée en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet répond aux besoins de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre de la maintenance de chaussées et trottoirs et de maintenir la circulation adéquate selon le budget annuel du Programme de réfection routière (PRR-2018).

Un appel d'offres public a été lancé le 12 février 2018 pour les travaux de réfection et construction de trottoirs et chaussées, construction de saillies sur diverses rues de l'arrondissement Sud-ouest.

L'ouverture de soumissions a eu lieu le 02 mars 2018 à 11h, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes.

Les soumissions reçues étaient toutes conformes. Les fiches de conformité des deux plus bas soumissionnaires ainsi que l'autorisation de l'AMF pour le plus bas soumissionnaire sont présentées en pièce jointe.

Les prix soumissionnés incluant 10 % de contingences sont résumés comme suit:

| <b>Firmes soumissionnaires</b> | <b>Prix de base</b> | <b>Taxes (TPS+TVQ)</b> | <b>Total</b>    |
|--------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------|
| Construction BAUVAL inc.       | 7 240 704,50 \$     | 1 084 295,50 \$        | 8 325 000,00 \$ |
| Les entreprises VENTEC inc.    | 7 726 825,48 \$     | 1 157 092,12 \$        | 8 883 917,60 \$ |

|   |                 |                 |                  |
|---|-----------------|-----------------|------------------|
| Construction VIATEK inc.  | 8 043 752,20 \$ | 1 204 551,89 \$ | 9 248 304,09 \$  |
| Les Pavages CHENAIL inc.  | 8 580 053,82 \$ | 1 284 863,06 \$ | 9 864 916,88 \$  |
| DEMIX Construction inc.   | 8 688 585,03 \$ | 1 301 115,61 \$ | 9 989 700,64 \$  |
| Les Entrepreneurs BUCARO inc.   | 9 375 620,65 \$ | 1 403 999,19 \$ | 10 779 619,84 \$ |
| Dernière estimation réalisée  | 6 028 281,53 \$ | 902 735,16 \$   | 6 931 016,69 \$  |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |                 |                 | 9 515 243,17 \$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |                 |                 | 14 %             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                            |                 |                 | 2 454 619,84 \$  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |                 |                 | 29 %             |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                                |                 |                 | 1 393 983,31 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |                 |                 | 20 %             |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                      |                 |                 | 558 917,60 \$    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                 |                 | 7 %              |

Une copie du plus bas soumissionnaire "Construction Bau-Val inc." est jointe à ce présent sommaire.

### **Dépassement des coûts:**

#### **Contexte:**

L'estimation a été faite par la méthode d'historique des prix d'au moins des quatre dernières années en tenant compte de l'inflation. Par le passé, cette méthode s'est avérée juste.

L'appel d'offres a été lancé tôt en hiver pour profiter de la période où les carnets de commandes des soumissionnaires sont non remplis, ce qui est normalement avantageux.

Plusieurs exigences de sécurité (les passerelles, circulation, signalisation...) ont été ajoutées aux clauses contractuelles de l'appel d'offres cette année.

Les autres différences majeures résident dans les travaux d'arpentage (non requis dans le contrat passé), ainsi que les services d'eau (travaux financés par la DGSRE).

Globalement, les prix unitaires sont plus élevés. Nous croyons aussi que ces soumissions sont plus élevées, ceci étant dû à la demande accrue des travaux prévus cette année pour toute la ville.

Après évaluation, il est recommandé de demander un budget additionnel aux services payeurs et recommander l'octroi.

Voici les principales raisons de procéder à l'octroi:

- Six (6) soumissions conformes ont été reçues, ce qui démontre que les prix obtenus sont ceux du marché;
- L'échéancier sera respecté selon les planifications. Retourner en appel d'offres compromettrait la réalisation;
- Malgré l'écart avec l'estimation, une marge de manoeuvre avait été prévue et le budget additionnel requis pour l'ensemble du contrat est de 5.2%, ce qui est acceptable;
- On pourrait croire que ces soumissions sont plus élevées à cause de la demande accrue des travaux prévus cette année sur toute la ville. Il n'y a aucune garantie qu'un nouvel appel d'offres serait moins élevé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 8 508 150 \$, incluant les incidences, est à répartir sur trois payeurs (SIVT, Arrondissement et DGSRE) comme suit:

- 6 831 922,42 \$ financés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), dans le cadre de PRR, PCPR et PRCPR - Local selon l'autorisation de procéder du Chef de division de gestion d'actifs, direction des transports.

La lettre d'autorisation est jointe à ce sommaire.

- 1 602 549,70 \$ financés par l'arrondissement.

- La balance de 73 677,88 \$ payée par le DGSRE pour les travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb, représente un coût net de 67 277, 72\$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt #17-083.

Un remplacement de sept (7) entrées de services en plomb est prévu pour ce contrat. Ces travaux de remplacements de service en plomb seront réalisés sur la rue Angers (3 entrées), sur la rue Émard (1 entrée) et sur la Vinet (3 entrées).

Le remplacement des entrées de service en plomb (directive SE-DGSRE-D-17-001) s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.

L'arrondissement Sud-Ouest agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données dans l'application Gestion du plomb. Une copie de ces informations devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le contrôle des matériaux et autres dépenses pour la gestion de sol contaminé seront payés

dans les incidents déjà inclus dans les coûts répartis.

La dépense totale sera partagée entre les différents programmes de la manière suivante:

| Travaux                                   | SIVT                       |                            |                          | Arrondissement         | DGSRE                   | Total                      |
|---|----------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------------|
|   | PRR local<br>Supp          | PCPR local                 | PRCPR local              |                        |                         |                            |
| Budget                                    |                            |                            |                          |                        |                         |                            |
| Répartition de<br>coûts (%)               | 45%                        | 28%                        | 8%                       | 19%                    | N.A                     | 100%                       |
| Trottoirs                                 | 1 203<br>946,75 \$         | 274<br>069,18 \$           | -                        | 508 333,07<br>\$       | N.A                     | 1 986<br>349,00 \$         |
| Chaussées                                 | 1 732<br>508,74 \$         | 1 553<br>058,68 \$         | 522 036,53<br>\$         | 731 503,69 \$          | N.A                     | 4 539<br>107,64 \$         |
| <b>Contrat</b>                            | <b>2 936<br/>455,49 \$</b> | <b>1 827<br/>127,86 \$</b> | <b>522<br/>036,53 \$</b> | <b>1 239 836,76 \$</b> | <b>57<br/>002,00 \$</b> | <b>6 582<br/>458,64 \$</b> |
| Contingences<br>10%                       | 293<br>645,55 \$           | 182<br>712,79 \$           | 52 203,65<br>\$          | 123 983,68 \$          | 5 700,20<br>\$          | 658 245,86<br>\$           |
| Total contrat &<br>contingences           | 3 230<br>101,04 \$         | 2 009<br>840,65 \$         | 574 240,18<br>\$         | 1 363 820,44 \$        | 62<br>702,20 \$         | 7 240<br>704,50 \$         |
| Incidence-<br>contrôle qualitatif         | 60 402,89<br>\$            | 37 584,02<br>\$            | 10 738,29<br>\$          | 25 503,44 \$           | N.A                     | 134 228,64<br>\$           |
| Incidence-<br>gestion<br>environnementale | 7 106,22 \$                | 4 421,65 \$                | 1 263,33 \$              | 3 000,40 \$            | 1 379,45<br>\$          | 17 171,05<br>\$            |
| Incidence-utilités<br>publiques           | 3 553,11 \$                | 2 210,82 \$                | 631,66 \$                | 1 500,20 \$            | N.A                     | 7 895,80 \$                |
| Total Frais<br>incidents                  | 71 062,22<br>\$            | 44 216,49<br>\$            | 12 633,28<br>\$          | 30 004,05 \$           | 1 379,45<br>\$          | 159 295,50<br>\$           |
| <b>Dépense totale</b>                     | <b>3 301<br/>163,26 \$</b> | <b>2 054<br/>057,14 \$</b> | <b>586<br/>873,47 \$</b> | <b>1 393 824,49 \$</b> | <b>64<br/>081,65 \$</b> | <b>7 400<br/>000,00 \$</b> |
| <b>Dépense totale<br/>(TTC)</b>           | <b>6 831 922,42 \$</b>     |                            |                          | <b>1 602 549,70 \$</b> | <b>73<br/>677,88 \$</b> | <b>8 508<br/>150,00 \$</b> |

Ce partage des coûts est basé sur la soumission de l'adjudicataire.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture complète de tronçons des rues aura lieu pendant la réfection (planage-révetement) ou la reconstruction de chaussées.

Pour maintenir la circulation pendant la réfection des trottoirs, les travaux seront réalisés sur un côté de la rue à la fois, l'interdiction de stationnement sur les lieux de travail est prévue.

Les passerelles seront installées aux entrées privées des résidents et aux entraves de travaux de réfection mineure de trottoirs afin de sécuriser et maintenir la circulation piétonnière et des personnes à mobilité réduite.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents situés aux abords des chantiers seront avisés au moins 24 h avant les travaux.

Des avis seront distribués, notamment pour indiquer lorsque le stationnement devra être interdit ou lorsque le tronçon de rue sera fermé afin de permettre la réalisation des travaux. Les informations de l'Entrepreneur seront affichées aux passerelles spéciales conçues pour les travaux de réparation mineure de trottoirs (RMT).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Selon l'échéancier prévisionnel, les travaux de PRR-2018 débuteront vers le début du mois de mai et prendront fin à la mi-octobre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest, Direction des services administratifs (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest

Safae LYAKHLOUFI, Le Sud-Ouest

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 27 mars 2018

Jean CARRIER, 26 mars 2018

Safae LYAKHLOUFI, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Euloge LUTUMBA  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD  
Chef de division

Le : 2018-03-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



**Dossier # : 1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 78 470,44 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 144 868,50 \$ à 223 338,94 \$ et de 38 804,06 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 62 086,50 \$ à 100 890,56 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard |

D'autoriser une dépense additionnelle de 38 804.06 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard dans le cadre du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc., majorant ainsi le montant du contrat de 62 086,50 \$ à 100 890,56 \$;

D'autoriser une dépense additionnelle de 78 470.44\$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard dans le cadre du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., majorant ainsi le montant du contrat de 144 868,50 \$ à 223 338,94 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2018-02-02 11:32

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement





**Dossier # : 1172892002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 1 828,96 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 223 338,94 \$ à 225 167,90 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard |

Autoriser une dépense additionnelle de 1 828,96 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard dans le cadre du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., majorant ainsi le montant du contrat de 223 338,94 \$ à 225 167,90 \$;  
Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2018-07-31 08:46

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Renouvellement du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. au montant de 151 008,16 \$ et renouvellement du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. au montant de 64 717,13 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement du secteur Saint-Paul-Émard, de la saison 2018-2019 |

D'autoriser une dépense de 215 725,29 \$, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 du secteur Saint-Paul-Émard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant  
De renouveler le contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., pour la saison hivernale 2018-2019 pour un montant de 151 008,16 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n° 17-16202, conformément aux documents de l'appel d'offres;

De renouveler le contrat de Remorquage centre-ville inc., pour la saison hivernale 2018-2019, pour un montant de 64 717,13 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n° 17-16202, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2018-10-30 14:28**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 56 628, 07 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 151 008,16 \$ à 207 636,23 \$ et de 24 268,92 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 64 717,13 \$ à 88 986,05 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2018-2019, du secteur Saint-Paul-Émard |

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 80 896,99 \$, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement de la saison hivernales 2018-2019 du secteur Saint-Paul - Émard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;  
D'autoriser une dépense additionnelle de 56 628,07 \$ (taxes incluses) pour les services de 9216-1686 Québec inc., conformément aux documents de l'appel d'offres;

D'autoriser une dépense additionnelle de 24 268,92 \$, (taxes incluses), pour les services de Remorquage centre-ville inc. conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations indiquées à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-03-08 14:36

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 12 395,25 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 207 636,23 \$ à 220 031,48 \$ et de 3 559,44 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 88 986,05 \$ à 92 545,49 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2018-2019, du secteur Saint-Paul-Émard |

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 954,69 \$, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 du secteur Saint-Paul - Émard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;  
D'autoriser une dépense additionnelle de 12 395,25 \$, taxes incluses, pour les services de 9216-1686 Québec inc., conformément aux documents de l'appel d'offres 17-16202;

D'autoriser une dépense additionnelle de 3559,44 \$, taxes incluses, pour les services de Remorquage centre-ville inc. conformément aux documents de l'appel d'offres 17-16202;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations indiquées à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-09 14:01

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 78 470,44 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 144 868,50 \$ à 223 338,94 \$ et de 38 804,06 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 62 086,50 \$ à 100 890,56 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard |

**CONTENU****CONTEXTE**

Les précipitations de neige sont au dessus des moyennes pour la saison 2017-2018 par rapport à la moyenne des saisons antérieures.

L'approbation de cette dépense supplémentaire permettra à l'arrondissement de poursuivre ces opérations de chargement de la neige afin de continuer de fournir un service essentiel aux citoyens. Un chargement représente, en moyenne, 185 déplacements de véhicules. Ce montant devrait couvrir les opérations de remorquage jusqu'à la fin de la saison.

L'appel d'offres 17-16202 a été préparé en coordination avec le service de l'approvisionnement et la date de fin prévue du contrat est le 30 avril 2018 avec une possibilité de renouvellement d'une année pour la saison 2018-2019.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Safae LYAKHLOUFI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas COUTU-NELSON  
Agent Technique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172892002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 1 828,96 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 223 338,94 \$ à 225 167,90 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le nombre d'heures de remorquage requises, estimé par le Service de l'approvisionnement conjointement avec l'arrondissement, représente les quantités prévisionnelles basées sur les années précédentes et il est difficile de prévoir avec une grande précision les quantités de neige à venir. On note que les précipitations de neige reçues pour la saison 2017-2018 ont été au-dessus de la moyenne comparativement aux saisons antérieures (8 chargements en 2017-18 comparativement à une moyenne de 5 par saison en règle générale).

Le dépassement de coût représente une dépense additionnelle de 1 828,96\$, soit 15 heures de service à 105\$/heure pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard (contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc.).

En résumé, cette majoration de 1 828,96\$ fera passer le contrat de 223 338,94 \$ à 225 167,90 \$ pour la saison 2017-18.

L'approbation de cette dépense permettra ainsi à l'arrondissement de payer les frais supplémentaires reliés aux opérations de remorquage par l'entrepreneur afin d'acquitter le paiement final pour les services déjà rendus.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martha ZAPATA)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas COUTU-NELSON  
agent(e) technique en architecture de paysage



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Renouvellement du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. au montant de 151 008,16 \$ et renouvellement du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. au montant de 64 717,13 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement du secteur Saint-Paul-Émard, de la saison 2018-2019 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par respect des clauses de l'AO 17-16202 et de la qualité du service rendu lors de la saison précédente, l'arrondissement s'est prévalu de son option de renouvellement auprès de l'entreprise 9216-1686 Québec inc. ainsi qu'auprès de l'entreprise Remorquage Centre-Ville inc. Le contrat prévoit la location, sur une base horaire, de quatre remorqueuses avec opérateurs pour les besoins des opérations de chargement de la neige dans le secteur Saint-Paul-Émard, pour la saison hivernale 2018-2019 pour des montants de 131 340\$ (9216-1686 Québec inc.) et 56 288\$ (Remorquage Centre-Ville inc.) plus taxes. Ces montants correspondent à des taux horaires de 109.45\$/ heures pour 1200 heures et 140.72\$/ heures pour 400 heures, qui ont été majorés selon l'article 6 de la section III des clauses administratives particulières qui prévoit « Advenant la prolongation du contrat, sur avis écrit de la Ville, l'indexation se fera selon les conditions suivantes :

- une révision à la hausse ou à la baisse des prix unitaires soumis sera effectuée selon la variation des indices des prix du transport privé de la province de Québec, publié par Statistique Canada ».

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ruy Paulo FERREIRA  
c/d voirie & parcs en arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 56 628, 07 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 151 008,16 \$ à 207 636,23 \$ et de 24 268,92 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 64 717,13 \$ à 88 986,05 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2018-2019, du secteur Saint-Paul-Émard |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le nombre d'heures de remorquage requis pour une saison de déneigement est estimé par l'arrondissement en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Cette estimation est basée sur la moyenne d'heures de remorquage des années passées et un nombre de chargements moyen (5 par hiver). En date du 27 février 2019 nous avons épuisé les 1600 heures prévues au contrat et complété les 5 chargements qui étaient estimés pour l'ensemble de l'hiver 2018-19.

Nous devons donc ajouter des heures aux contrats de remorquage en cours afin de pouvoir répondre aux besoins de remorquage s'il devenait nécessaire de déneiger dans les prochaines semaines.

Nous estimons avoir besoin de 600 heures de services de remorqueuses pour finir la saison. Cette dépense constituée de 450 heures au taux de 109,45\$/h. (plus taxes) pour l'entreprise 9216-1686 Québec inc. et de 150 heures au taux de 140,72\$/h (plus taxes) pour l'entreprise Remorquage centre-ville inc., requiert un montant total de 161 792,96 \$ toutes taxes comprises. L'approbation de cette dépense permettra à l'arrondissement de poursuivre les opérations de remorquage lors des chargements de la neige à venir et ainsi continuer à offrir la prestation de services aux citoyens.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas COUTU-NELSON  
agent(e) technique

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1172892002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 12 395,25 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 207 636,23 \$ à 220 031,48 \$ et de 3 559,44 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 88 986,05 \$ à 92 545,49 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2018-2019, du secteur Saint-Paul-Émard |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le nombre d'heures de remorquage requis pour une saison de déneigement est estimé par l'arrondissement en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Cette estimation est basée sur la moyenne d'heures de remorquage des années passées et un nombre de chargements moyen (5 chargements par hiver). Au CA du 12 mars 2019 nous avons ajouté un total de 600 heures (450h + 150h) aux contrats pour compléter la saison et assurer un dernier chargement. Cette estimation était basée sur une projection de fin d'hiver. Or, d'importantes précipitations sont survenues jusqu'à la fin mars, forçant la voirie à entreprendre un dernier chargement pendant lequel les heures ajoutées ont été épuisées.

Nous devons donc ajouter des heures aux deux contrats de remorquage en cours afin de pouvoir compléter les paiements et fermer la saison 2018-19.

9216-1686 Québec inc. : 98.5 heures à 109.45\$/h = 12 395.25\$ TTC (taxes incluses)

Remorquage centre-ville inc. : 20 heures à 140.72\$/h = 3559.44\$ (taxes incluses)

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 7 mai 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François GOSSELIN  
c/s Planification de l'entretien

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172892002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Octroi d'un contrat à 9216-1686 Québec inc, au montant de 144 868,50 \$, et à Remorquage centre-ville inc., pour un montant de 62 086,50 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le déneigement du secteur Saint-Paul - Émard est effectué en régie. Pour accompagner les opérations de déneigement avec le service de remorquage, l'arrondissement Le Sud-Ouest fait appel au secteur privé pour la location de quatre remorqueuses avec chauffeurs. Le dernier contrat a été annulé 15 décembre 2016 à la suite du dépôt de la décision de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal. Le présent sommaire vise l'octroi d'un contrat afin de pourvoir ce service pour la saison hivernale 2017-2018 avec une option d'une prolongation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 220098 - 4 avril 2017 - Addenda - Dépôt de la décision de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal du 23 mars 2017 concernant la « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 » et la résiliation du contrat octroyé le 15 décembre 2016 à l'entreprise 9499237 Canada inc. au montant de 268 851,60 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement au cours des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 dans le secteur Saint-Paul-Émard à la suite de l'appel d'offres numéro 16-15716.

CA16 220506 - 15 décembre 2016 - Octroi d'un contrat à 9499237 Canada inc. au montant de 268 581,60 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 du secteur St-Paul - Émard

**DESCRIPTION**

Le présent contrat prévoit la location, sur une base horaire, de quatre remorqueuses avec opérateurs pour les besoins des opérations de déneigement dans le secteur Saint-Paul-Émard, pour une saison hivernale ainsi qu'une autre saison optionnelle.

La quantité d'heures prévue pour une saison hivernale est approximative et a été estimée sur la base des quantités réellement exécutées pour les trois saisons hivernales précédentes. La quantité prévue correspond donc à la moyenne des trois saisons précédentes. Cette quantité est estimée à 1600 heures.

L'article 5 de la section III des clauses administratives particulières prévoit : «Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire avant le 30 juin 2018 et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé du 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019, pour un maximum d'une (1) prolongation. Tout renouvellement du contrat convenu devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.»

La publication de l'appel d'offres a débuté le 12 juin 2017 pour se terminer le 28 juin 2017 à 10 h 30. Durant cette période, quatorze entreprises ont acheté le cahier des charges. Sur ce nombre, onze ont soumissionné et de ce nombre quatre pour l'arrondissement du Sud-Ouest.

## JUSTIFICATION

L'utilisation de remorqueuses est indispensable dans le cadre de chargement de la neige. L'arrondissement Le Sud-Ouest n'étant pas équipé de remorqueuses avec opérateurs, le recours au secteur privé est une solution pour répondre à ce besoin.

L'appel d'offres n° 17-16202 a été préparé en coordination avec le Service de l'approvisionnement.

| Firmes soumissionnaires   | Prix de base  | Autre (préciser) | Total         |
|---|---------------|------------------|---------------|
| Remorquage Centre-ville   | 248 346,00 \$ |                  | 248 346,00 \$ |
| 100 Limites Environnement inc.  | 367 920,00 \$ |                  | 367 920,00 \$ |
| Service routier Maximum inc.  | 183 960,00 \$ |                  | 183 960,00 \$ |
| 9216-1686 Québec inc.   | 144 868,50 \$ |                  | 144 868,50 \$ |
| Dernière estimation réalisée  |               |                  | 171 972,85 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>                            |               |                  | 236 273,63 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |               |                  | 63,10 %       |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                            |               |                  | 103 477,50 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |               |                  | 71,73 %       |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                                |               |                  | 18 868,50 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |               |                  | 7,02 %        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                      |               |                  | 39 091,50 \$  |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |               |                  | 26,98 %       |

## ASPECT(S) FINANCIER(S)



Le coût réel du contrat de remorquage pour les opérations de déneigement dépendra des quantités de neige selon la météo de chaque hiver et du nombre d'heures que ces opérations nécessiteront.

L'article 6 de la section III des clauses administratives particulières prévoit «Advenant la prolongation du contrat, sur avis écrit de la Ville, l'indexation se fera selon les conditions suivantes :

- une révision à la hausse ou à la baisse des prix unitaires soumis sera effectuée selon la variation des indices des prix du transport privé de la province de Québec, publié par Statistique Canada.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le service de remorquage accompagne celle du déneigement. Le début et la fin réel de cette opération dépendra de la météo. Toutefois, le contrat prévoit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 avril 2019. Une année de prolongation est possible pendant cette période..

Réalisation du contrat : Début 1<sup>er</sup> novembre 2017 Fin : 30 avril 2018

Renouvellement possible du contrat : 1<sup>er</sup> novembre 2018 Fin : 30 avril 2019

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Safae LYAKHLOUFI)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ruy Paulo FERREIRA  
c/d voirie & parcs en arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-18

Ruy Paulo FERREIRA  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CARON  
Chef de division



**Dossier # : 1195111002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 » et "Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T". et approbation des conventions à cet effet |

1. D'accorder un soutien financier de 96 151 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour la « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 »;
2. D'accorder un soutien financier de 16 667 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour le projet «**Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T** »;
3. D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront assumées entièrement par l'agglomération.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:37

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195111002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 » et "Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T". et approbation des conventions à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication du dit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Issu du Sommet de Montréal, le Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a reçu l'aval du Comité exécutif le 19 mars 2003. Le Projet vise essentiellement la mise en oeuvre,

dans les zones prioritaires d'intervention concertée et de revitalisation urbaine, d'une démarche menant à la création de comités de revitalisation devant produire des plans de revitalisation intégrée.

À la suite d'un appel de propositions lancé aux arrondissements admissibles, le comité exécutif du 18 juin 2003 entérinait la proposition unanime du comité de sélection de choisir trois arrondissements, dont le Sud-Ouest (secteur Ville-Émard/Côte-St-Paul) pour la réalisation du projet pilote. Depuis sa mise en place en 2003, plusieurs projets ont été financés pour assurer bon nombre d'interventions dans la zone géographique visée.

Pour 2018, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité et inclusion sociale est octroyé pour soutenir les actions du comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du secteur Galt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. À cela s'ajoute une somme de 16 667 \$, provenant du budget corporatif de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS) pour soutenir des actions reliées à la RUI, pour un total de 112 818 \$.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG17 0195 du 18 mai 2017**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017.

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

### **CA18 22 0360 du 10 décembre 2018**

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2018-2019 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » (dossier 1185111006)

### **CA18 22 0103 du 9 avril 2018**

Addenda - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière

supplémentaire de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour l'année 2017-2018, dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM), en soutien à la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » (dossier 1175111009)

#### **CA17 22 0247 4 juillet 2017**

Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111009)

### **DESCRIPTION**

Le départ de l'ancienne coordonnatrice de la RUI se concrétise juste après que le comité ait décidé de redéfinir des aspects de l'intervention prévue de par les nouvelles informations découlant du portrait socio-économique de notre arrondissement et de certaines conclusions de l'Évaluation des projets RUI entamés par la Ville Centre. L'ancienne coordonnatrice a été remplacée rapidement ce qui a permis de minimiser les retards sur la planification établie tout en poursuivant les actions définies dans les trois axes principaux :

- Image du quartier: Valoriser l'identité du quartier, améliorer l'apparence et l'entretien du quartier. Protéger le patrimoine du quartier.
- Parcs et espaces publics: Améliorer l'état des parcs et des espaces publics, créer des projets qui favorisent la sécurisation des lieux, la qualité de l'environnement et maximiser la fréquentation des parcs et des espaces publics par la population;
- Qualité de vie: Favoriser la présence de commerces et services locaux, l'accès à une saine alimentation, améliorer le transport interne et la sécurité urbaine dans le quartier.

**Nom de l'organisme : Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul**

**Nom du projet : Démarche RUI Opération Galt 2019**

**Brève description du projet :** Reconduction des postes du coordonnateur et d'agente de mobilisation de la démarche. Ces postes sont déterminants pour atteindre les objectifs du plan de revitalisation 2019. Également, le plan d'action du projet prévoit un ensemble d'activités pour la revitalisation urbaine du secteur Galt et ses environs.

#### **VOLET 1**

- Offrir une écoute et du soutien auprès des individus et des groupes;
- Faire connaître les diverses ressources du milieu;
- Assurer l'organisation et l'animation d'activités telles que des séances d'informations et de formations, des ateliers dirigés et de discussions libres;
- Effectuer des accompagnements individualisés et orientant vers des ressources adaptées aux besoins
- Soutenir les initiatives provenant des résidents et faciliter la réalisation de projets qui répondent à des besoins collectifs qui sont en lien avec les actions priorisées par la démarche de Opération Galt.

**Montant de la contribution : 96 151 \$**

## **Nom du projet : Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T.**

**Brève description du projet :** Reconduction du poste d'intervenant de milieu dans le secteur du HLM de l'Église et du croissant Galt. Ce projet s'inscrit dans les priorités établies par le comité d'Opération Galt\*. L'intervenant mobilise et sensibilise directement les citoyens du secteur Galt.

\* Le secteur Galt est situé au cœur de Saint-Paul, quartier ciblé par la RUI Opération Galt. Il présente une forte concentration de pauvreté. La population est généralement sous-scolarisée et constituée de familles monoparentales. Il est à noter une présence accrue de nouveaux arrivants .

### **VOLET 2**

- Favoriser l'implication des citoyens dans le projet d'agriculture urbaine (au Jardin éGALiTerre);
- Favoriser la participation des citoyens de tous les âges qui jardinent ensemble de manière écologique afin de se partager la récolte équitablement.
- L'espace de jardinage de 408 mètres carrés comprend maintenant une pergola, trois tours de croissance à la verticale, plus de 50 variétés maraîchères différentes, une aire de pique-nique et de compostage, des arbres fruitiers et un cabanon. Le jardin est aussi un milieu de vie et de fraîcheur pour la communauté locale

**Montant de la contribution du MTESS : 16 667 \$.**

### **JUSTIFICATION**

L'ensemble du plan d'action de revitalisation répond aux recommandations identifiées dans le nouveau *Plan stratégique triennal 2016-2018*. Le plan d'action s'inscrit également dans les priorités établies à la fois par Opération Galt et le comité de coordination de la démarche. Ce dernier est composé du coordonnateur de la RUI, de Assia Kada (coordonnatrice de la table CVECSP), Élyse Cossette (CIUSSS), Céline Berk (Prévention Sud-Ouest), Jacinthe Daviau-Leclerc et/ou son remplaçant (Centre de loisirs Mgr Pigeon) et Maurice Casaubon (Arrondissement du Sud-Ouest).

La RUI et ses membres souhaitent mieux définir les moyens et stratégies pour définir, évaluer et renforcer l'impact des actions entreprises. Les moyens suivants ont été retenus :

- Évaluer la poursuite des actions présentement en cours à la RUI en adéquation avec les besoins relevés
- Établir des maillages avec les actions des acteurs présents sur le territoire et avec les autres comités de la Table (Famille/Petite-enfance, Jeunesse, Sécurité alimentaire, Habitation);
- Élaborer des stratégies de mobilisation des partenaires

Une emphase particulière a été adoptée en ce qui concerne une approche **ADS +**

Après 15 ans d'activité et la fin de la planification stratégique 2016-2018, la RUI souhaite prendre un temps de réflexion pour actualiser sa vision et ses objectifs dans l'optique d'optimiser les impacts de ses actions.

Le Service de la diversité et inclusion sociale certifie que le projet « Intervention de milieu et jardin collectif » est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018) et que le projet « Démarche de RUI -Opération Galt 2019 » respecte le cadre normatif de la revitalisation urbaine intégrée.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 112 818 \$ provient du budget du Service de la diversité et inclusion sociale.  
**1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.002918.000000.00000.00000**  
**96 151 \$**

**2101.0010000.101228.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000**  
**16 667 \$**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2020.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier **budgétaire numéro 22**.

| Organisme                                | Projet   | Soutien accordé  |                  | Soutien recommandé 2019 | Soutien / Projet global % |
|--|--|------------------|------------------|-------------------------|---------------------------|
|  |  | 2017             | 2018             |                         |                           |
| Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul | Intervention de milieu (RUI Opération Galt 2019) | <b>16 667 \$</b> | <b>16 667 \$</b> | <b>16 667 \$</b>        | <b>32,53 %</b>            |
|  | Démarche RUI Opération Galt 2019                 | <b>96 151 \$</b> | <b>96 151 \$</b> | <b>96 151 \$</b>        | <b>65.23 %</b>            |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Développer le partenariat entre la Ville et les organismes du secteur dans une perspective de développement social et communautaire;



- Réaliser des actions concrètes dans le milieu visé par l'Opération Galt afin d'améliorer le cadre bâti, les conditions sociales et la qualité de vie;
- Mobiliser les citoyens pour qu'ils s'impliquent dans les décisions et l'idéation de leur quartier;
- Favoriser la concertation entre les organismes et maximiser les ressources;
- Améliorer la qualité de vie des citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un suivi par les fonctionnaires du développement social de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE

Le : 2019-04-26

conseiller(ere) en developpement  
communautaire

C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1195111005**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 134 384 \$ à six organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet |

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de **134 384 \$** aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

|          | <b>Organisme</b>     | <b>Projet</b>                   | <b>Période</b>                           | <b>Soutien<br/>Recommandé<br/>2019</b> |
|----------|----------------------|---------------------------------|--|--|
| <b>1</b> | Monseigneur Pigeon   | Pacte au parc                   | 24 juin 2019 au<br>23 août 2019          | <b>20 600 \$</b>                       |
| <b>2</b> | Monseigneur Pigeon   | Du soccer plein l'été           | 17 juin 2019 au<br>24 août 2019          | <b>11 000 \$</b>                       |
| <b>3</b> | Monseigneur Pigeon   | Spécialistes en inclusion       | 1er juin 2019 au<br>31 Août 2019         | <b>26 384 \$</b>                       |
| <b>4</b> | Prévention Sud-Ouest | Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest | 17 juin 2019 au<br>23 août 2019          | <b>20 000 \$</b>                       |
| <b>5</b> | Prévention Sud-Ouest | BUMP                            | 1 janvier 2019<br>au 31 décembre<br>2019 | <b>50 000 \$</b>                       |

|          |         |                          |                                  |                 |
|----------|---------|--------------------------|----------------------------------|-----------------|
| <b>6</b> | ROPASOM | Le rendez-vous des aînés | 1 janvier 2019<br>au 16 mai 2019 | <b>6 400 \$</b> |
|----------|---------|--------------------------|----------------------------------|-----------------|

2. d'approuver les six conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:43

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195111005**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 134 384 \$ à six organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2018. À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail,

d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

### **CG18 0372 du 21 juin 2018**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2018

### **CG17 0195 du 18 mai 2017**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

### **CA19 22 0091 8 avril 2019**

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 743 \$ à 24 organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des projets de conventions à cet effet (dossier 1195111003)

### **CA18 22 0134 14 mai 2018**

Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 135 484 \$ à 6 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en

regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1185111003)

**CA18 22 0133 14 mai 2018**

Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 744 \$ à 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1185111004)

**CA17 22 0190 du 6 juin 2017**

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Saint-Henri pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111006)

**CA17 22 0143 du 2 mai 2017**

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes de la Petite-Bourgogne, de Pointe Saint-Charles et de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111001).

## **DESCRIPTION**

**1. Nom de l'organisme : MONSEIGNEUR PIGEON**

**Nom du projet :** Pacte au parc

**Brève description du projet :** Occuper l'espace public des parcs Campbell Ouest et Ignace Bourget à travers de l'animation et des activités sportives et de loisirs. Occuper les jeunes qui fréquentent ces parcs et favoriser le vivre ensemble dans le respect et la cohabitation harmonieuse.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 600 \$**

**2. Nom de l'organisme : MONSEIGNEUR PIGEON**

**Nom du projet :** Du soccer plein l'été (Fiduciaire pour YMCA, CSPB, CRCS)

**Brève description du projet :** En collaboration avec les grands centres œuvrant dans l'arrondissement la demande déposée vise à occuper les jeunes 6 - 12 ans qui, durant l'été, ne peuvent pas toujours participer aux camps de jour proposés. Le fil conducteur pour intervenir auprès de ces jeunes est la pratique récréative, mais encadrée, du soccer.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 11 000 \$**

**3. Nom de l'organisme : MONSEIGNEUR PIGEON**

**Nom du projet :** Spécialistes en inclusion (Fiduciaire pour le YMCA, CRCS, Maison Saint-Columba, Loisir saint-Henri, CSPB)

**Brève description du projet :** Embaucher du personnel qui pourra former et orienter les jeunes animateurs/accompagnateurs qui encadrent les jeunes souffrant de TDAH et autres troubles de comportement qui participent aux différents camps de jours de l'Arrondissement

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 26 384 \$**

**4. Nom de l'organisme : PRÉVENTION SUD-OUEST**

**Nom du projet :** Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest

**Brève description du projet :** Embaucher 4 jeunes patrouilleurs issus de l'arrondissement pour sillonner, en dyades et à vélo, les parcs de l'Arrondissement (à savoir que la Caisse Populaire Desjardins finance une troisième dyade). Ces dyades donneront de l'information aux usagers, les sécuriseront à travers leur présence et les informations partagées. Ils rapporteront des anomalies ou des méfaits à l'Arrondissement, etc. Ils feront aussi des

ateliers de burinage de vélos, des présentations de conseils de sécurité à des jeunes enfants à travers des marionnettes et participeront à des projets auprès des aînés sur l'adoption de mesures de sécurité (ex: Utilisation sécuritaire de l'interphone).

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 000 \$**

#### **5. Nom de l'organisme : PRÉVENTION SUD-OUEST**

**Nom du projet :** Projet BUMP (Burgundy Urban Mediation Project)

**Brève description du projet :** Le projet BUMP est né d'une initiative citoyenne. Basé principalement sur une approche de médiation et de proximité avec la population dans les espaces publics de la Petite-Bourgogne, les intervenants participent à de nombreuses activités (organisées par l'équipe ou par un partenaire). Ils réalisent des patrouilles dans les lieux publics (stations de métro, parcs, îlots Saint-Martin, etc.). Ils sont reconnus par la population qui fait souvent appel à eux. Ils organisent des ateliers (éducation civique, emploi, préparation pour la cours, etc.), référent, et au besoin accompagnent, les citoyens vers les ressources appropriées (CIUSSS, juridiques, sociales, communautaires, etc.). Ils organisent également des «groupes de filles» et des «groupes de gars». De plus ils cherchent à mobiliser les citoyens du secteur pour qu'ils participent à la prise en charge de la problématique de sécurité. Un comité d'orientation, formé du coordonnateur ainsi que de représentants du développement social de l'Arrondissement, du poste de quartier 15, de l'Office municipal d'habitation et de Tandem se réunit à chaque deux mois (sauf urgence), pour soutenir le coordonnateur et pour mieux orienter le projet. Depuis janvier 2012, c'est l'organisme Prévention Sud-Ouest qui coordonne le projet BUMP. La réputation du projet dépasse les frontières du Sud-Ouest, de Montréal, du Québec et du Canada même puisque des corps policiers de Toronto et de Boston sont venus visiter le projet.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 50 000 \$**

#### **6. Nom de l'organisme : REGROUPEMENT DES ORGANISMES POUR AÎNÉES DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL (ROPASOM)**

**Nom du projet :** Le Rendez-vous des aînéEs

**Brève description du projet :** Organisation d'une journée (d'environ 8 h) d'information et de socialisation pour les personnes aînées (40 kiosques d'information, conférence/pièce de théâtre et dîner dansant. Le rendez-vous célèbre son **20ème** anniversaire

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 400 \$**

### **JUSTIFICATION**

Les projets présentés touchent directement les citoyens les plus démunis de l'arrondissement. Que ce soit pour briser l'isolement, pour améliorer la santé, l'occupation de l'espace public et l'offre d'activités diverses et variées. Ce sont des projets qui cherchent à mobiliser les jeunes, les parents, les aînés pour former une communauté vibrante où chacun et chacune a sa place. La cohésion sociale est un enjeu majeur dans notre arrondissement vu la grande diversité d'origines des personnes qui ont élu l'Arrondissement comme lieu pour vivre.

Tel que nous l'avons souligné dans les précédents sommaires les projets répondent tous aux priorités de notre plan d'action intégré en développement social ainsi qu'aux plans d'action des Tables de quartier. Il ne faut pas oublier que si bien l'attrait des quartiers séduit de nombreuses personnes bien nanties, le Sud-Ouest demeure l'arrondissement avec le plus haut taux de logements sociaux. Les gens qui y vivent et qui arrivent à trouver leur chemin et leur intégration professionnelle quittent le quartier pour être immédiatement remplacés par des personnes qui recommencent le parcours, avec plus ou moins de succès.

Les projets ici présentés font partie d'une initiative de l'Arrondissement qui mets sur pied des projets Pan-Sud-Ouest ou novateurs qui ne seraient pas financés sur les montants réservés aux quartiers.



Le service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiative sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023)

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

|   | Organisme            | Projet                                | Soutien accordé |           |
|---|----------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------|
|   |                      |                                       | 2016            | 2017      |
| 1 | Monseigneur Pigeon   | Pacte au parc                         | 25 000 \$       | 22 000 \$ |
| 2 | Monseigneur Pigeon   | Du soccer plein l'été (fiduciaire)    | 0               | 0         |
| 3 | Monseigneur Pigeon   | Spécialiste en inclusion (fiduciaire) | 0               | 26 384 \$ |
| 4 | Prévention Sud-Ouest | Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest       | 15 000 \$       | 20 000 \$ |
| 5 | Prévention Sud-Ouest | BUMP                                  | 50 000 \$       | 50 000 \$ |
| 6 | ROPASOM              | Le rendez-vous des aînés              | 3 400 \$        | 3 400 \$  |

Tout comme l'année dernière le projet de médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP) a un statut 10 000 \$ est pris dans l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MTESS 2018-2023) dans la portion attribué à Le Sud-Ouest. Le 40 000 \$ restant est pris dans le **Centre** de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliance (MTESS 2023) Ceci justifie l'inclusion du tableau suivant:

| Organisme            | Projet                                   | Soutien accordé |           | Soutien recommandé 2019 | Libellé d'imput                          |
|----------------------|--|-----------------|-----------|-------------------------|--|
|                      |  | 2017            | 2018      |                         |  |
| Prévention Sud-Ouest | Médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP) | 10 000 \$       | 10 000 \$ | 10 000 \$               | 1001.0014000.200115.05803.61900.016491.0 |
| Prévention Sud-Ouest | Médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP) | 40 000 \$       | 40 000 \$ | 40 000 \$               | 1001.0014000.111213.05803.61900.016491.0 |
| TOTAL                |  | 50 000 \$       | 50 000 \$ | 50 000 \$               |  |

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Encore une fois pour 2019 la majorité des projets déposés cette année sont des reconductions. Ces projets découlent de besoins bien identifiés et ont fait leurs preuves. Le fait que nous détenons le plus grand parc de logements subventionnés fait en sorte que ces projets sont et seront toujours pertinents même si des ajustements sont faits à chaque année. Chacun des six projets s'inscrit de façon précise dans la lignée des priorités de notre « Plan d'Action Intégré de Développement Social ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets
  - Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
  - Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.
  - L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-22

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1194282001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autorisation d'une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019 et octroi d'un premier versement de 30 000 \$ |

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019;

D'octroyer un premier versement de 30 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019 :

| Nom de l'organisme                      | PALIM<br>Montant<br>PMACL /Ville<br>Agglomération 2019<br>-2020 | Répartition du Montant<br>de 50 000\$<br>Arrondissement<br>du Sud-Ouest 2019-<br>2020<br>Ventilation du 1er<br>versement<br>60% totalisant 30 000<br>\$ | Répartition du Montant<br>de 50 000\$<br>Arrondissement<br>du Sud-Ouest 2019-<br>2020<br>Deuxième versement<br>40% totalisant 20 000<br>\$ |
|---|---|---|--|
| CENTRE DE LOISIRS<br>MONSEIGNEUR PIGEON | 9 183,00 \$   | 8 409,60 \$   | À venir<br>selon le bilan estival<br>des organismes  |
| LOISIRS SAINT-HENRI                     | 14 500,00 \$  | 7 718,40 \$   |  |
| MAISON SAINT-<br>COLUMBA                | 1 474,00 \$   | 576,00 \$   |  |
| YMCA POINTES-SAINT-<br>CHARLES          | 2 026,00 \$   | 1 099,20 \$   |  |
| YMCA COMPLEXE<br>RÉCRÉATIF GADBOIS      | 3 181,00 \$   | 1 620,00 \$   |  |

|                                 |              |             |
|---------------------------------|--------------|-------------|
| C.R.C.S. ST-ZOTIQUE<br>Inc.     | 1 934,00 \$  | 1 360,80 \$ |
| LOISIRS & CULTURE SUD<br>-OUEST | 10 967,00 \$ | 9 216,00 \$ |

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:43

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194282001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autorisation d'une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019 et octroi d'un premier versement de 30 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme provincial d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées vise à éliminer les obstacles à l'accès aux diverses activités pour les personnes ayant des besoins particuliers et ce, en permettant de répondre aux besoins d'accompagnement. Offert par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce programme comprend également un volet municipal (*Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles* ). Les arrondissements sont invités à participer à ce programme financier.

En offrant un montant de 50 000\$, l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaît l'importance d'inclure tous les citoyens dans leur désir de se réaliser par les activités de loisir et soutien l'inclusion dans les camps de jour en contribuant substantiellement à ce programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 22 0165 : Octroi de contributions financières au montant de 50 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2018 (dossier 1184282001)

CA17 22 0251 : Octroi de contributions financières au montant de 50 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2017 (dossier 1174282001)

**DESCRIPTION**

Considérant que les loisirs, la culture et le sport sont des activités favorisant le développement de la santé globale d'un individu, l'arrondissement du Sud-Ouest contribue à l'accès aux loisirs et ce, sans égard aux limitations des jeunes qui ont des handicaps fonctionnelles et des besoins spécifiques.

Ainsi, l'accès aux camps de jour pour ces jeunes est une porte d'entrée à la sociabilité, au développement de soi et au plaisir d'être avec ses pairs. En ajoutant un montant de 50 000

\$ en contribution locale au *Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles (PALIM)*, l'arrondissement du Sud-Ouest se positionne fermement en faveur de l'inclusion dans les camps de jour des organismes partenaires (OBNL). Cette contribution complétera en partie les montants attribués par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par la Ville de Montréal. Elle permettra aux organismes d'augmenter soit le nombre de semaines offertes aux jeunes, soit d'accorder un meilleur ratio accompagnateur/enfant.

Annuellement, les demandes pour le financement au PALIM doivent se faire à la mi mars auprès d'Alter-Go, soit très tôt. Et, les chiffres de l'année antérieure sur lesquels les OBNL doivent se fier pour compléter le formulaire ne reflètent pas la réalité de l'année en cours. Aussi, le comité des camps de jour du Sud-Ouest se réjouit que le financement de 50 000\$ accordé par l'arrondissement soit remis en deux temps: en juin, en se basant sur les données de la demande au PALIM puis, à la fin des camps de jours en se basant sur le bilan des inscriptions et des embauches réelles d'accompagnateurs de chacun des camps de jour participants.

## JUSTIFICATION

Pour un grand nombre de jeunes montréalais vivants avec des limitations fonctionnelles, l'accès à la programmation offertes dans leurs quartiers n'est possible que par l'accompagnement. Selon un rapport de l'Office des personnes handicapées (mai 2015), en 2011 l'arrondissement du Sud-Ouest comptait 270 enfants entre 0 et 15 ans ayant des incapacités connues. À ces jeunes vivant avec un handicap s'ajoutent un nombre considérable d'enfants ayant des troubles de comportement et ceux démontrant un déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité non répertoriés.

Les sommes accordées par le Gouvernement provincial et la Ville de Montréal par le biais du PALIM, ne couvrent en moyenne que 28% des besoins financiers des organismes du Sud-Ouest. Pour répondre aux besoins des enfants ayant des besoins spécifiques chacun des OBNL doit combler autrement le manque à gagner. Ainsi l'apport de 50 000\$ de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le soutien de ce programme pour les organismes partenaires est donc essentiel dans la bonification des sommes nécessaires.

L'exercice de répartition des sommes se fait avec les OBNL concernés lors des rencontres du comité des camps de jour du Sud-Ouest. Celle-ci a eu lieu le 16 mai dernier pour accorder 60% du 50 000\$. Une seconde rencontre se fera en début septembre pour la répartition du 40% où sera revu les montants à répartir selon le bilan réels de l'été 2019.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'arrondissement pour la bonification du programme d'accompagnement pour la période estivale 2019 s'élève à 50 000 \$ et est réparti de la manière suivante:

| Nom de l'organisme                      | PALIM<br>Montant<br>PMACL /Ville<br>Agglomération 2019<br>-2020 | Répartition du Montant<br>de 50 000\$<br>Arrondissement<br>du Sud-Ouest 2019-<br>2020<br>Ventilation du 1er<br>versement<br>60% totalisant 30 000<br>\$ | Répartition du Montant<br>de 50 000\$<br>Arrondissement<br>du Sud-Ouest 2019-<br>2020<br>Deuxième versement<br>40% (pour les 20 000<br>\$ restants) |
|---|---|---|---|
| CENTRE DE LOISIRS<br>MONSEIGNEUR PIGEON | 9 183,00 \$   | 8 409,60 \$   | À venir<br>selon le bilan estival<br>des organismes   |
| LOISIRS SAINT-HENRI                     | 14 500,00 \$  | 7 718,40 \$   |   |

|                                 |              |             |
|---------------------------------|--------------|-------------|
| MAISON SAINT-COLUMBA            | 1 474,00 \$  | 576,00 \$   |
| YMCA POINTES-SAINT-CHARLES      | 2 026,00 \$  | 1 099,20 \$ |
| YMCA COMPLEXE RÉCRÉATIF GADBOIS | 3 181,00 \$  | 1 620,00 \$ |
| C.R.C.S. ST-ZOTIQUE Inc.        | 1 934,00 \$  | 1 360,80 \$ |
| LOISIRS & CULTURE SUD-OUEST     | 10 967,00 \$ | 9 216,00 \$ |

Le deuxième versement, soit la portion résiduelle de 40%, fera l'objet d'un Addenda au sommaire décisionnel à l'automne 2019.

Ces dépenses seront imputées comme indiqué dans l'intervention financière. Elles seront entièrement assurées par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette mesure contribue à l'accessibilité universelle, elle vise donc une collectivité au cœur du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière assurera des services de camps de jour lors de la période estivale 2019 auprès des enfants vivant avec des limitations fonctionnelles et autres troubles du comportement et favorisera leur intégration sociale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le financement de 50 000\$ alloué aux organismes ayant des camps de jour et favorisant l'inclusion des jeunes ayant des besoins spécifiques est remis aux OBNL en deux versements.

Le premier versement (60%) fait l'objet de ce sommaire décisionnel.

Le deuxième versement (40%) se fera à l'automne 2019 en tenant compte des besoins réels des groupes suite à la saison estivale 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)



## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynne ROY  
Agente de développement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-22

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1197683001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme La Pépinière   Espaces Collectifs pour la tenue de la Buvette sociale sur la place du Marché Atwater et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet. |

Il est recommandé :

- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, une contribution financière non récurrente d'un montant de 35 000 \$ à l'organisme La Pépinière | Espaces Collectifs pour la tenue de la Buvette sociale sur la place du Marché Atwater;
- d'approuver, un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, valide 29 juin 2019 au 27 octobre 2019 inclusivement, établissant les modalités et les conditions de versement de la contribution financière, laquelle sera remise en un versement dans les trente (30) jours suivant la signature du protocole par les deux parties;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:34

**Signataire :** Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197683001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme La Pépinière   Espaces Collectifs pour la tenue de la Buvette sociale sur la place du Marché Atwater et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), l'arrondissement a procédé en 2017 et 2018 à la piétonnisation partielle et saisonnière d'un tronçon de la rue Saint-Ambroise et de l'avenue Atwater, aux abords du marché Atwater, ainsi qu'à l'animation de la Place du Marché, en collaboration avec l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs. Le PIRPP a permis l'implantation de mesures transitoires et temporaires durant ces deux années, en vue d'un aménagement permanent lors d'une troisième année. Toutefois, en raison d'enjeux majeurs de circulation dans le secteur, des études sont en cours afin de planifier un aménagement de l'ensemble du pôle Lionel-Groulx - Atwater. Il est ainsi souhaitable d'attendre le résultat de ces démarches avant de réaliser un aménagement permanent à la Place du Marché. Le PIRPP ne peut donc pas être utilisé cet été pour animer la Place du Marché en attendant le projet permanent. L'animation de la Place du Marché lors des étés 2017 et 2018 fut très appréciée des visiteurs et des commerçants. C'est pourquoi, pour l'été 2019, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) soutient l'initiative de l'organisme La Pépinière | Espaces Collectifs. L'organisme propose l'implantation d'une buvette sociale (kiosque de vente de cafés, alcool, grignotines, etc.) pendant la période estivale qui permettra de réinvestir les profits récoltés dans l'animation de la place durant l'été. Le financement de l'arrondissement permettra d'investir dans cette nouvelle installation, de rafraîchir les installations sur la terrasse (ruelle, lumières suspendues, etc.) et de perpétuer l'animation de la place. L'implantation de la Buvette sociale de la Place du Marché s'intégrera aux autres installations de retour cette année (bac à sable, brumisateurs, BBQ et boîte à jeux), créant un cadre invitant et confortable de rassemblement au bord du canal. L'accès à l'espace restera ouvert à tous, sans obligation de consommation. Il créera un bel écho aux activités présentes en bordure du canal de Lachine et contribuera à renforcer l'attrait de ce lieu au-delà des heures d'ouvertures du marché. En parallèle, l'arrondissement sera responsable de réinstaller et d'entretenir les placotoirs en place lors des années précédentes.

L'organisme prendra place dans le local de la Ville de Montréal, qui accueillait auparavant Parcs Canada et occupera une partie de la terrasse. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a donné son appui au projet et procède actuellement à la réalisation d'un bail avec l'organisme afin de s'assurer de bien encadrer l'occupation. Les

différentes demandes d'autorisation relative à la réalisation de l'événement sur le domaine public seront présentées au conseil d'arrondissement.

Un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme, valide 29 juin 2019 au 27 octobre 2019 inclusivement, établira les modalités et les conditions de versement de la contribution financière. Le projet de protocole d'entente est disponible en pièce jointe, ainsi que la description de l'événement en document annexe.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 22 0128 - 14 mai 2018 - Octroi d'un contrat de gré à gré de 98 783,07 \$ à l'OBNL Pépinière & collaborateurs et approbation de la convention de services professionnels pour la réalisation du mandat d'occupation transitoire du projet de piétonnisation partielle de la Place du Marché (dossier 1184334003).

CA17 22 0095 - 4 avril 2017 - Octroi d'un contrat de gré à gré de 142 365,49 \$ à l'OSBL Pépinière & collaborateurs et approbation de la convention de services professionnels pour la réalisation du mandat d'occupation transitoire du projet de piétonnisation partielle de la rue Saint-Ambroise (dossier 1177010003).

### **DESCRIPTION**

Le mandat de La Pépinière | Espaces Collectifs vise à prendre en charge l'occupation du lieu, soit la conception et la réalisation du projet. Il prévoit également un volet d'animation pendant l'été et l'organisation de quelques activités sur les lieux.

### **JUSTIFICATION**

Le projet permettra de perpétuer l'animation de la Place du Marché, couronnée de succès lors des deux dernières années. L'organisme La Pépinière | Espaces Collectifs, constitué d'une équipe multidisciplinaire, a développé une expertise dans la gestion de mandat intégré pour la conception et la réalisation d'aménagements de lieux publics, ainsi que dans la mobilisation et l'intégration des différents partenaires offrant des activités.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Contribution financière de 35 000 \$.  
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement  
(2434.00120000.305471.06501.61900.016491)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lysanne AUDET  
conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
Chef de division par interim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1197440002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Octroi de contrats de services professionnels d'une valeur maximale de 71 890 \$, à l'organisme Atelier 850, et d'une valeur de 71 890 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs jusqu'au 31 décembre 2020 et approbation des conventions à cet effet |

Il est recommandé:

D'approuver la convention de service professionnels entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, pour la période allant du 15 avril 2019 au 31 décembre 2020;

D'approuver la convention de service professionnels entre la Ville de Montréal et L'Atelier 850, pour la période allant du 15 avril 2019 au 31 décembre 2020;

D'octroyer à l'organisme Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, un montant maximal de 30 890 \$ pour 2019 et de 41 000 \$ pour 2020;

D'octroyer à l'organisme Atelier 850 un montant maximal de 30 890 \$ pour 2019 et de 41 000 \$ pour 2020;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:56

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197440002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Addenda - Octroi de contrats de services professionnels d'une valeur maximale de 71 890 \$, à l'organisme Atelier 850, et d'une valeur de 71 890 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs jusqu'au 31 décembre 2020 et approbation des conventions à cet effet |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent addenda vise à octroyer une convention de services professionnels au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, pour un montant maximal de 71 890\$, et l'Atelier 850, pour un montant maximal de 71 890 \$, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets, du 15 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.  
Les fonds proviennent du surplus d'arrondissement à même la réserve du plan d'action 2018-2021.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tatyana CHZHAO  
Superviseur(e)



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197440002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 215 670 \$ taxes comprises, à l'organisme Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, et d'une valeur de 138 164 \$ à l'organisme Loisirs et culture Sud-Ouest, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs jusqu'au 31 décembre 2020. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'accroître le niveau de propreté, le sentiment de sécurité, améliorer la qualité de vie de quartier ainsi que renforcer l'appropriation de l'espace public par les citoyens. L'arrondissement a lancé un appel de propositions invitant les organismes à but non lucratif à déposer leur projet. Le projet pilote vise à assurer l'accueil et l'ouverture des chalets de parc aux citoyens selon un horaire régulier. Les organismes seront également responsables de l'information aux citoyens, de dispenser des premiers soins au besoins, et de la surveillance. De plus, le projet vise à permettre aux citoyens à profiter d'une pratique libre et une programmation culturelle, sportive, de loisir et événementielle estivale tout comme hivernale riche et variée. Le projet pilote est du 15 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour un montant maximal de 41 000\$, par chalet par année. Ce montant est variable selon la durée réelle d'ouverture (certains chalets seront en rénovation). Un appel de propositions a été lancé au mois de janvier 2019. Un comité s'est réuni afin d'analyser les propositions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

L'organisme Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon a déposé un projet pour l'ensemble des chalets de parcs de leur quartier, soit le chalet Ignace-Bourget, La Vérendrye, ainsi que Campbell-Ouest. Loisirs & Culture Sud--Ouest a déposé pour le chalet St-Gabriel et le chalet Vinet. Deux autres organismes ont déposé une proposition pour les autres quartiers de l'arrondissement. L'Atelier 850 a déposé pour le chalet Oscar-Peterson. Le Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique a déposé pour le chalet Louis-Cyr. Toutes les propositions déposées ont donc toutes été retenues, toutefois, en vertu des règles contractuelles avec les organismes à but non lucratif, et le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, les contrats de services

professionnels peuvent être octroyés de gré à gré.

L'objet de ce dossier décisionnel vise à octroyer les contrats de services professionnels pour les organismes Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon et Loisirs et Culture Sud-Ouest.

Tous les organismes ayant déposé une proposition assureront l'ouverture des chalets selon l'horaire inscrit au tableau ci-dessous.

Les horaires pourraient être variables selon les travaux prévus dans les chalets.

| <b>Session</b> | <b>Période de la session</b>                                     | <b>Horaire d'ouverture minimale du chalet</b>                                     | <b>Nombre d'heure d'ouverture par semaine</b> |
|----------------|--|---|---|
| Été            | Débute le 23 juin et se termine le 31 août                       | Tous les jours de 10 h 00 à 20 h 00   | 70 heures                                     |
| Automne        | Débute le 1 <sup>er</sup> septembre et se termine le 31 décembre | Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00<br>Samedi et dimanche de 11 h 00 à 16 h 00 | 25 heures                                     |
| Hiver          | Débute le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 15 avril      | Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00<br>Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h 00  | 30 heures                                     |
| Printemps      | Débute le 16 avril et se termine le 22 juin                      | Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00<br>Samedi et dimanche de 11 h 00 à 16 h 00 | 25 heures                                     |

En complément aux ouvertures de chalet, les organismes prévoient offrir aux citoyens de nombreuses activités pour un public de tous âge.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet pilote vise à explorer l'idée où les organismes s'approprient les chalets afin qu'ils puissent accueillir les citoyens tout en offrant une variété d'activités. Il s'agit d'un projet pilote qui sera réévalué à l'automne 2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon obtiendra un montant maximal de 92 670 \$ pour 2019 ainsi que de 123 000 \$ pour 2020, ce pour un montant total maximal de 215 670 \$.

L'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest obtiendra un montant maximal de 56 164 \$ pour 2019 ainsi que de 82 000 \$ pour 2020, ce pour un montant total maximal de 138 164 \$.

Le budget total pour ce projet pilote pour l'accueil dans l'ensemble des chalets de l'arrondissement pour les années 2019 et 2020 est de 497 614 \$.

Les fonds proviennent des surplus de l'arrondissement attribués à la réalisation du plan d'action 2018-2021.

Les paiements seront réalisés sur présentation de factures. Les montants pourraient être variables selon la durée réelle d'ouverture et la prestation réelle de services.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet-pilote d'accueil dans les chalets de parc permettra aux citoyens de mieux profiter des parcs et des chalets de l'Arrondissement, ce qui contribue à accroître le sentiment de sécurité et d'appartenance chez les citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Différents médias de communication annonceront les périodes d'ouverture des chalets ainsi que les activités offertes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Début du projet pilote - 15 avril 2019
- Fin de projet pilote- 31 décembre 2020.-

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tatyana CHZHAO  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-28

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



**Dossier # : 1192839002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur qui sera aménagé dans le parc Joe-Beef, autoriser le Directeur d'arrondissement de Sud-Ouest à signer l'acte de donation à cette fin et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don. |

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur, qui sera aménagé dans le parc Joe-Beef de l'arrondissement du Sud-Ouest, district de Pointe Saint-Charles;
2. d'autoriser le Directeur d'arrondissement du Sud-Ouest à signer pour et au nom de l'arrondissement, l'acte de donation, dont copie est jointe au présent sommaire;
3. d'autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don selon les modalités prévues à l'article 4.3 du projet d'acte de donation.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-06 10:49

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192839002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur qui sera aménagé dans le parc Joe-Beef, autoriser le Directeur d'arrondissement de Sud-Ouest à signer l'acte de donation à cette fin et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fondation de l'Impact de Montréal (la «Fondation») a notamment pour mission de construire, opérer et maintenir des installations sportives ouvertes à toute la collectivité située dans des milieux défavorisés.

Dans la poursuite de cette mission particulière, la Fondation a mis en place un programme de construction de terrains synthétique multisports disponibles à la collectivité dans un quartier défavorisé choisi, les objectifs de ce programme étant notamment de :

1. soutenir les communautés défavorisées en leur donnant accès à un terrain synthétique multisports extérieur de qualité permettant de répondre à ces objectifs;
2. promouvoir l'activité physique, de saines habitudes de vie et l'amélioration des conditions de vie chez les enfants et de leurs familles dans des communautés défavorisées.

La Fondation a consenti à donner à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur. Ce terrain sera aménagé par la Fondation dans le parc Joe-Beef dans l'arrondissement Sud-Ouest (l' «Arrondissement»), district de Pointe Saint-Charles, conformément aux spécifications mentionnées au « Cahier des charges techniques » dont une copie du document est jointe au présent sommaire.

L'Arrondissement est heureux de pouvoir offrir à ses résidents l'opportunité de pratiquer de nombreuses activités sur une surface de jeu de qualité. Ce terrain profitera aux jeunes et moins jeunes du quartier, qui pourront profiter des bienfaits du sport.

L'Arrondissement est fier d'accepter le don offert par la Fondation de l'Impact de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 140254 - 2 août 2018 - Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal (Fondation) donne à la Ville de Montréal un terrain multisports

extérieur aménagé dans le parc Champdoré, autoriser le Directeur d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension à signer l'acte de donation à cette fin et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don à cet effet (1182794003).

## **DESCRIPTION**

Suite à une expérience positive avec l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSMPE) en 2018, la Fondation a choisi l'arrondissement du Sud-Ouest pour y installer son deuxième terrain multisports. La Fondation assume entièrement les frais de construction et d'installation du terrain multisports. Le terrain sera aménagé selon les termes et conditions établis et plus spécifiquement selon les plans et le cahier des charges techniques autorisés par la division du bureau des projets de l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

La donation du terrain multisports d'une dimension d'un peu moins de 1 000 mètres carrés devra faire l'objet d'un acte notarié établissant les termes et conditions relativement aux travaux d'aménagement du terrain multisports par la Fondation ainsi que, les termes et conditions relativement à l'accès, la gestion, la surveillance, l'entretien, les réparations et à la mise à la disposition de la clientèle par la ville, aux frais de la ville, du terrain. Il est entendu que le terrain devra avoir une vocation d'espaces publics sportifs accessibles à la population et que le terrain devra être dédié principalement et prioritairement à la pratique de tout sport. Cet acte notarié devra être signé afin de donner pleine force et effet à la donation. La signature d'un acte de donation est également nécessaire à l'achèvement du don. Le don de la Fondation implique aussi l'émission d'un reçu officiel de don par le Trésorier de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un reçu officiel de don sera délivré à la Fondation selon les modalités prévues à l'article 4.3 du projet d'acte de donation. Ces modalités prévoient que le reçu officiel sera délivré pour un montant équivalant à la valeur du terrain multisports, laquelle valeur sera déterminée d'un commun accord en se basant sur les coûts d'aménagement, y incluant la valeur de tout apport de matériaux ou de main d'œuvre fournis sans contrepartie par un tiers, à la Fondation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce nouvel équipement permettra la tenue de plusieurs activités sportives et communautaires et contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et de leurs familles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 10 juin 2019

Début des travaux : juillet 2019

Signature du projet d'acte de donation : août 2019

Cérémonie d'ouverture officielle : 21 août 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-15

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en  
arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement





**Dossier # : 1198237005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 19 460 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement. |

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de **19 460 \$**, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

|   |          |   |
|---|----------|---|
| <b>École St-Jean-de-Matha</b><br>6970, rue Dumas<br>Montréal (Québec) H4E 3A3                           | 500 \$   | Projet de robotique   |
| <b>Action-Gardien</b><br>2390, rue Ryde, suite 203<br>Montréal (Québec) H3K 1R6                         | 500 \$   | Organisation de la ManiFête                                     |
| <b>Loisirs Saint-Henri</b><br>521, Place St-Henri<br>Montréal (Québec) H4C 2S1                          | 2 000 \$ | Des Échecs en plein air   |
| <b>Fonds 1804 pour la persévérance scolaire</b><br>7140, avenue De Lorimier<br>Montréal (Québec) H2E2N8 | 500 \$   | Bourse à la persévérance scolaire                               |
| <b>Coalition de la Petite-Bourgogne</b><br>741, rue des Seigneurs<br>Montréal (Québec) H3J 1Y2          | 250 \$   | Organisation du gala «Les victoires de la Bourgogne»            |
| <b>Congrès national des Italo-Canadiens</b><br>8370, boul. Lacordaire<br>Montréal (Québec) H1R 3Y6      | 460 \$   | Publicité dans le programme de la semaine italienne de Montréal |
| <b>Association Ulrich-Lanthier</b><br>5800, boul. Monk<br>Montréal (Québec) H4E 4M4                     | 100 \$   | Financement d'une épluchette de blé d'inde                      |
| <b>Groupe Scout 95e Saint-Zotique</b><br>4565, rue Notre-Dame Ouest<br>Montréal (Québec) H4C 1S3        | 150 \$   | Campagne de financement annuelle                                |

|  |           |   |
|--|-----------|---|
| <b>Film Noir au Canal</b><br>1085, rue Smith, app. 1504<br>Montréal (Québec) H3C 0L9           | 5 000 \$  | Financement de la 5e édition  |
| <b>Maison des jeunes La Galerie</b><br>3643, rue Notre-Dame Ouest<br>Montréal (Québec) H4C 1P6 | 10 000 \$ | Réalisation des activités 2019<br>des quatre coopératives<br>jeunesse de services |

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-07 09:09

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1198237005

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 19 460 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement. |

## CONTENU

## CONTEXTE

**École St-Jean-de-Matha**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **500 \$**, pour un projet de robotique.

**Action-Gardien**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **500 \$**, pour l'organisation de la ManiFête.

**Loisirs Saint-Henri**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **2 000 \$**, pour le projet Des Échecs en plein air.

**Fonds 1804 pour la persévérance scolaire**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **500 \$**, pour une bourse à la persévérance scolaire.

**Coalition de la Petite-Bourgogne**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **250 \$**, pour l'organisation du gala «Les victoires de la Bourgogne».

**Congrès national des Italo-Canadiens**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **460 \$**, pour la publicité dans le programme de la semaine italienne de Montréal.

**Association Ulrich-Lanthier**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **100 \$**, pour le financement d'une épluchette de blé d'inde.

**Groupe Scout 95e Saint-Zotique**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **150 \$**, pour la campagne de financement annuelle.

**Film noir sur le canal**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **5 000 \$**, pour le financement de la 5e édition.

**Maison des jeunes La Galerie inc.**, organisme fiduciaire, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **10 000 \$** pour la réalisation des activités 2019 des quatre coopératives jeunesse de services.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

## DESCRIPTION

|   |           |
|---|-----------|
| <b>École St-Jean-de-Matha</b><br>6970, rue Dumas<br>Montréal (Québec) H4E 3A3                           | 500 \$    |
| <b>Action-Gardien</b><br>2390, rue Ryde, suite 203<br>Montréal (Québec) H3K 1R6                         | 500 \$    |
| <b>Loisirs Saint-Henri</b><br>521, Place St-Henri<br>Montréal (Québec) H4C 2S1                          | 2 000 \$  |
| <b>Fonds 1804 pour la persévérance scolaire</b><br>7140, avenue De Lorimier<br>Montréal (Québec) H2E2N8 | 500 \$    |
| <b>Coalition de la Petite-Bourgogne</b><br>741, rue des Seigneurs<br>Montréal (Québec) H3J 1Y2          | 250 \$    |
| <b>Congrès national des Italo-Canadiens</b><br>8370, boul. Lacordaire<br>Montréal (Québec) H1R 3Y6      | 460 \$    |
| <b>Association Ulrich-Lanthier</b><br>5800, boul. Monk<br>Montréal (Québec) H4E 4M4                     | 100 \$    |
| <b>Groupe Scout 95e Saint-Zotique</b><br>4565, rue Notre-Dame Ouest<br>Montréal (Québec) H4C 1S3        | 150 \$    |
| <b>Film Noir au Canal</b><br>1085, rue Smith, app. 1504<br>Montréal (Québec) H3C 0L9                    | 5 000 \$  |
| <b>Maison des jeunes La Galerie</b><br>3643, rue Notre-Dame Ouest<br>Montréal (Québec) H4C 1P6          | 10 000 \$ |

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de **19 460 \$** est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'utilisation des surplus: cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eliane FOURNIER-PLEAU  
CHARGE(E) DE SECRETARIAT

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-06-06

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en  
arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1197279008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'avril 2019 |

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2019.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-15 14:23

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197279008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'avril 2019 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA19 220093 - 8 avril 2019 - - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de mars 2019 (dossier 1197279005)
- CA19 220063 - 11 mars 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de janvier 2019 (dossier 1197279003)
- CA19 220037 - 11 février 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de décembre 2018 (dossier 1197279001)
- CA19 220010 - 14 janvier 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de novembre 2018 (dossier 1187279012)
- CA18 220321 - 12 novembre 2018 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de septembre 2018 (dossier 1187279010)

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2019 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable d'avril 2019.  
Réception du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

**JUSTIFICATION**

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.

Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation au conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-10



Daphné CLAUDE  
Agente de recherche

Yasmine SARDOUK  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



**Dossier # : 1191227002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , - |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.                           |

De prendre acte du rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2018.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-07 15:31

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1191227002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , - |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.                           |

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et à l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le site Internet de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4)  
Article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie LAMBERT  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

André LAVOIE  
C/d ress.hum. fin

Le : 2019-05-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



**Dossier # : 1192839003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Service de la Concertation des Arrondissements pour les services de l'escouade mobilité pour l'application de notre règlement sur l'occupation du domaine public et autoriser une dépense de 224 423,00 \$, afin de financer deux inspecteurs de l'escouade mobilité pour 2019 et 2020 |

Il est recommandé :

D'accepter l'offre du Conseil de la Ville de gérer les services de l'escouade mobilité pour l'application du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement* , conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

D'autoriser une dépense de 224 423,00 \$, afin de financer les deux inspecteurs de l'escouade mobilité;

Et d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-05 14:43

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192839003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Service de la Concertation des Arrondissements pour les services de l'escouade mobilité pour l'application de notre règlement sur l'occupation du domaine public et autoriser une dépense de 224 423,00 \$, afin de financer deux inspecteurs de l'escouade mobilité pour 2019 et 2020 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 août 2018, la Ville de Montréal déployait officiellement son projet-pilote d'escouade dédiée à la mobilité dans l'arrondissement de Ville-Marie et sur les axes de mobilité du Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest.

Cette équipe formée de six inspecteurs d'arrondissement, avait pour mission de travailler à prévenir et à réagir rapidement lorsque des entraves sont constatées afin d'améliorer la fluidité sur le réseau de la Ville. L'escouade observe, agit, sensibilise et intervient pour une meilleure circulation à Montréal dans diverses problématiques telles que:

- des entraves non autorisées afin de les démobiler et libérer le domaine public;
- des entraves autorisées mais non conformes afin d'apporter les ajustements requis en lien avec les conditions d'occupation du domaine public;
- des entraves autorisées et conformes mais dont l'impact aurait été plus important que prévu, afin de prévoir des mesures de mitigation complémentaires en coordination avec les intervenants;
- des obstructions sur la chaussée (branches, cônes, sacs, etc.) qui peuvent avoir un impact sur l'usage d'une voie de circulation;
- des cas de stationnement non conformes ayant un impact sur la mobilité des usagers, dont l'application en cette matière relève des services centraux;
- des feux de circulation défectueux (non fonctionnels, désynchronisés).

Les champs d'action des inspecteurs de cette escouade comprenaient également, en lien avec l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public:

- la délivrance de constats d'infraction pour les occupations non conformes;
- la démobilation des chantiers et entraves non autorisés sur le domaine public dans une perspective de mobilité des usagers;
- l'ajustement des occupations du domaine public, en coordination avec les arrondissements, dans une perspective de sécurité de toutes les formes de déplacements (actifs, cyclables et véhiculaires);

- la Coordination directe avec les intervenants (SPVM, CGMU, Équipes techniques et des travaux publics en arrondissement, etc.) pour agir sur diverses problématiques.

Travaillant de façon proactive, et collaborant avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les arrondissements pour débloquer les situations de congestion qui ont un impact direct sur les usagers des routes, ce projet s'est avéré très concluant.

À ce titre, la Ville souhaite étendre la couverture de l'escouade mobilité sur son territoire et assurer sa présence dans les arrondissements suivants:

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Le Plateau-Mont-Royal
- Le Sud-Ouest
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Ville-Marie

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la Ville offre les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Cette escouade relèvera du Service de la concertation des arrondissements.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 0860 - 29 mai 2019 - Adopter les résolutions autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal (1197286003)

CM19 0587 - 13 mai 2019 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public (1197286002)

## **DESCRIPTION**

L'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, vise à offrir les services de l'escouade mobilité à l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'application de son règlement sur l'occupation du domaine public.

Le transfert de la responsabilité de gestion et d'interventions de l'escouade mobilité vers le Service de la concertation des arrondissements, nécessite une offre de services du conseil de la ville à chacun des arrondissements couverts, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

La mobilité est un enjeu pour la Ville de Montréal. Les nombreuses entraves constatées et le bilan positif des actions de l'escouade mobilité ont démontré l'importance de renforcer l'action municipale afin d'accroître et de bonifier les actions en ce sens. Les arrondissements assument quotidiennement l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public.

Par ailleurs et dans le contexte du déploiement de l'escouade mobilité dans les arrondissements, l'émission d'une nouvelle autorisation à délivrer des constats d'infraction a été jugée nécessaire afin de tenir compte de cette nouvelle réalité. De ce fait, les inspecteurs de l'escouade mobilité auront la possibilité d'émettre de tel constat.

Le Service de la concertation des arrondissements offre d'intervenir pour étendre et uniformiser les actions de l'escouade mobilité dans les arrondissements de Côte-des-Neiges –Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Pour l'arrondissement du Sud-Ouest, il est prévu 2 inspecteurs d'arrondissement.

Le conseil de la ville a adopté une résolution visant à offrir, à l'arrondissement du Sud-Ouest, les services de l'escouade mobilité pour l'application de sa réglementation en matière d'occupation du domaine public, laquelle compétence relève du conseil d'arrondissement, en vertu de l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal (RLLRQ, chapitre C-11.4). La résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant le service. Il est donc souhaité que l'arrondissement accepte cette offre permanente.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est proposé que chaque arrondissement couvert, assume les coûts afférents aux ressources humaines selon la distribution établie. Rappelons que pour l'arrondissement du Sud-Ouest, deux inspecteurs d'arrondissement sont prévus. Les coûts afférents de 224 423,00 \$, pour financer les deux inspecteurs de l'escouade mobilité, seront assumés à même les surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce montant est nécessaire pour couvrir les années 2019 et 2020. Par ailleurs, à compter de 2021, l'imputation budgétaire sera inscrite à la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissement.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En vue d'améliorer la fluidité et la mobilité de tous les usagers du transport sur son territoire et après avoir analysé l'impact de l'escouade mobilité déployée depuis le 1er juin 2018, la Ville souhaite étendre et bonifier la présence de cette escouade sur son territoire en confiant au Service de la concertation des arrondissements la gestion de cette activité. Ce transfert est important pour assurer une coordination optimale des activités opérationnelles de l'escouade sur le territoire de six (6) arrondissements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications relatives à l'escouade de la mobilité seront effectués par le service des communication des services centraux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 10 juin 2019

Été 2019 : début de la présence de l'escouade mobilité sur le territoire.



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossiers, aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Yasmine SARDOUK, 27 mai 2019

Driss EZZAHER, 27 mai 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yasmine SARDOUK  
Chef de division

Le : 2019-05-24

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



**Dossier # : 1198324001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | Programme de réfection routière (PRR)  |
| <b>Objet :</b>   | Offrir au conseil municipal, conformément à l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux en vue de l'apaisement de la circulation de trois intersections communes aux réseaux de rues locales et artérielles, notamment : 1) intersection des rues Workman et des Seigneurs; 2) intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais et 3) intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires. |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'offrir au conseil municipal, conformément à l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux en vue de l'apaisement de la circulation de trois intersections communes aux réseaux de rues locales et artérielles, notamment l'intersection des rues Workman et des Seigneurs, l'intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais et l'intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:19

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198324001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | Programme de réfection routière (PRR)  |
| <b>Objet :</b>   | Offrir au conseil municipal, conformément à l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux en vue de l'apaisement de la circulation de trois intersections communes aux réseaux de rues locales et artérielles, notamment : 1) intersection des rues Workman et des Seigneurs; 2) intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais et 3) intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les rues sur lesquelles il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement du Sud-Ouest a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que «un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la Ville d'une résolution acceptant la fourniture de services». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest constitue l'objet du présent dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM18 1378 – 19 novembre 2018 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**DESCRIPTION**

Le Bureau de projets de l'arrondissement du Sud-Ouest recommande d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs dans les trois intersections de rues dans le cadre du programme de réfection routier (PRR 2019), soit :

1. L'intersection des rues Workman et des Seigneurs
2. L'intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais
3. L'intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires

Voir les plans en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement du Sud-Ouest a prévu réaménager :

1. L'intersection des rues Workman et des Seigneurs.

Le projet consiste à la création de saillies, dans un secteur qui accueille, entre autres, un important pôle d'emploi, l'école de la Petite-Bourgogne, le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne et le centre d'hébergement des Seigneurs. Pour ces raisons, il s'agit d'un secteur fortement achalandé par les piétons. Puisque des saillies sont déjà prévues dans le cadre du projet sur le réseau local de l'arrondissement, il est opportun de coordonner les saillies du réseau artériel dans le cadre du projet en cours.

2. L'intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais.

Dans le cadre de la mise aux normes des feux de circulation à cette intersection, la Division d'exploitation du réseau artériel du SIRR, conjointement avec la Division d'aménagement de la Direction de la Mobilité du SUM a été favorable pour la création d'une saillie sur la rue Laurendeau, améliorant ainsi la sécurité des piétons à cet endroit.

3. L'intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires.

Le projet consiste à réaliser sur la rue d'Aragon, des nouvelles fosses de plantation, la création de saillies sur le réseau local ainsi que la reconstruction de la saillie double existante au quadrant sud-ouest à l'intersection du boulevard des Trinitaires, en ajoutant des fosses de plantation. La géométrie de la saillie donnant sur le boulevard des Trinitaires est modifiée légèrement.

La réalisation des travaux de construction de saillies sur le réseau artériel améliorera la qualité de vie des citoyens du secteur avoisinant, notamment en :

- Réduisant la longueur de traversées piétonnes et à rehausser la visibilité générale;
- Modifiant le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse;
- Réduisant les îlots de chaleur avec les fosses de plantation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux à réaliser aux trois intersections, soit à l'intersection des rues Workman et des Seigneurs, à l'intersection de la rue Laurendeau et le boulevard Desmarchais et à l'intersection de la rue d'Aragon et le boulevard des Trinitaires, seront financés par l'unité responsable.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire, augmenter les îlots de fraîcheur et améliorer la qualité de vie des résidents en apaisant la circulation du secteur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux d'apaisement de la circulation et de verdissement dans les secteurs visés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les travaux seront inscrits sur le site Info-Travaux. Des avis aux résidents seront aussi distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Appel d'offres: mai 2019

Octroi: Conseil d'arrondissement du 10 juin 2019

Travaux: été 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Henry Alexander MARTIN  
Ingénieur en génie civil – chargé de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD  
Chef de division - Bureau de projets

Le : 2019-05-27

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1190207001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal. |

D'approuver la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:17

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1190207001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Annuellement, le conseil municipal adopte l'attribution des surplus de gestion aux arrondissements ainsi que la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement de ces surplus.

Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal en mai 2019 établissent un surplus de gestion de 5 506 400 \$ pour l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice 2018. La répartition des surplus faisant l'objet du présent dossier respecte la politique d'attribution et de renflouement mentionnée précédemment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM19 0591 - Dossier 1195205001 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques.

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal a décidé d'allouer les surplus de gestion de 2018 aux arrondissements, en proportion des excédents qu'ils ont générés pour 2018. Comme les états financiers vérifiés de la Ville ne sont pas produits par arrondissement, les résultats en regard des surplus générés par arrondissement ont dû être complétés grâce à plusieurs ajustements tels que décrits dans la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal. Conséquemment à cette politique, l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu attribué un surplus de gestion de 5 506 400 \$ pour 2018, montant qui doit être affecté à des fins précises en regard de modalités particulières. Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, l'Arrondissement doit au préalable faire adopter une résolution par son conseil d'arrondissement établissant le partage des sommes reçues.



Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion 2018, tel que proposé dans le présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément aux dispositions de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2018 de la Ville de Montréal, il est recommandé au Conseil d'Arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion de l'arrondissement du Sud-Ouest de 5 506 400 \$ détaillée ci-après:

**1. Le comblement de tout déficit budgétaire de l'arrondissement pour les années passées qui n'a pas déjà été renfloué.**

2.

- Aucun déficit des années antérieurs n'est à renflouer.

**2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité:**

- Surplus affectés au renflouement de la réserve dédiée à la neige : **500 000 \$**

**3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2018), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail », à partir des surplus dégagés de cette activité:**

- Aucun surplus n'a été dégagé pour cette activité, toutefois, puisque la réserve dédiée à la stabilisation du coût « santé et sécurité du travail » est en deçà du maximum suggéré, il a été décidé de la renflouer à partir des surplus de gestion dégagés de l'Arrondissement pour l'exercice 2018. Surplus affectés au renflouement de la réserve dédiée à la santé et sécurité au travail : **100 000 \$**

**4. Ester en justice :**

- Surplus affectés au renflouement de cette réserve : **350 000 \$**

**5. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'Arrondissement, de la réserve pour «imprévus», dans la mesure où il existe un solde disponible:**

- Considérant un solde aux livres de 850 500 \$ dans la réserve pour imprévus au 31 décembre 2018. Aucun renflouement n'est requis pour cette réserve.

**6. Projets spéciaux :**

- Surplus affectés aux projets spéciaux pour l'année 2019 : 100 000 \$

## 7. Équilibre budgétaire :

- Surplus affectés au renflouement de cette réserve : **2 976 000 \$**

**8. Tout solde du surplus de gestion de 2018, déterminé pour l'Arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'Arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.**

**Il est à noter qu'une somme de 450 800 \$ provenant des surplus historiques de l'arrondissement est ajoutée au surplus de 2018, totalisant ainsi 1 931 200 \$ de surplus libres disponibles pour utilisation.**

- Surplus affectés à une réserve en vue du réaménagement et de l'embellissement du boulevard Monk : 1 000 000 \$.
- Surplus affectés à une réserve en vue d'acquisition de terrain (réserves foncières pour l'habitation - besoins communautaires) : 500 000 \$.
- Surplus affectés pour renforcer les efforts déployés dans le cadre du programme d'apaisement de circulation, notamment, par la signalisation et l'ajout d'un inspecteur : 200 000 \$.
- Surplus affectés aux communications et aux campagnes diverses : 100 000 \$.
- Surplus affectés pour deux inspecteurs qui feront partie de l'escouade mobilité gérée par la Concertation des arrondissements : 100 000 \$.
- Surplus affectés pour renflouer une réserve permettant l'embauche d'une ressource favorisant la coordination et la réalisation des grands projets d'immobilisations de l'Arrondissement : 31 200 \$.
- Aucun surplus additionnel n'a été assigné au plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Proposition de la répartition du surplus de gestion 2018  
en millier \$

| Catégorie de réserves   | État au 1er janvier 2019 | Affectations      | Utilisation 2019  | État après affectations 31 janvier 2019 | Proposition d'affectation du surplus de gestion 2018 | État après affectations |
|---|--------------------------|-------------------|-------------------|---|--|-------------------------|
| Déneigement   | 965,0 \$                 | - \$              |                   | 965,0 \$                                | 500,0 \$   | 1 465,0 \$              |
| Santé Sécurité au Travail   | 688,0 \$                 | - \$              |                   | 688,0 \$                                | 100,0 \$   | 788,0 \$                |
| Ester en justice  | 310,2 \$                 | 310,2 \$          |                   | - \$                                    | 350,0 \$   | 350,0 \$                |
| Imprévu   | 850,5 \$                 | - \$              |                   | 850,5 \$                                |  | 850,5 \$                |
| Equilibre budgétaire  | 4 107,5 \$               | - \$              | 2 663,9 \$        | 1 443,6 \$                              | 2 976,0 \$   | 4 419,6 \$              |
| Plan d'action 2018-2021   | 2 090,4 \$               | 242,2 \$          | - \$              | 1 848,2 \$                              | - \$   | 1 848,2 \$              |
| Projets spéciaux  | 0,1 \$                   | 0,1 \$            |                   | - \$                                    | 100,0 \$   | 100,0 \$                |
| Ingénieur 2019  | 68,8 \$                  | - \$              | - \$              | 68,8 \$                                 | 31,2 \$  | 100,0 \$                |
| Signalisation et 2e inspecteur- Griffintown                             | - \$                     | - \$              | - \$              | - \$                                    | 200,0 \$   | 200,0 \$                |
| Communications et campagnes diverses                                    | - \$                     | - \$              | - \$              | - \$                                    | 100,0 \$   | 100,0 \$                |
| Projet Monk   | - \$                     | - \$              | - \$              | - \$                                    | 1 000,0 \$   | 1 000,0 \$              |
| Acquisition de terrain  | 1 500,0 \$               | - \$              | - \$              | 1 500,0 \$                              | 500,0 \$   | 2 000,0 \$              |
| Deux inspecteurs (escouade mobilité - concertation des arrondissements) | - \$                     | - \$              | - \$              | - \$                                    | 100,0 \$   | 100,0 \$                |
| Libre   | 3 640,8 \$               | 2 862,2 \$        | 327,9 \$          | 450,7 \$                                | (450,8) \$   | (0,0) \$                |
| <b>Total</b>  | <b>14 221,3 \$</b>       | <b>3 414,7 \$</b> | <b>2 991,8 \$</b> | <b>7 814,8 \$</b>                       | <b>5 506,4 \$</b>                                    | <b>13 321,3 \$</b>      |

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-27

André LAVOIE  
Chef de division -Administration

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



**Dossier # : 1197279009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants dans le cadre du projet de la piste cyclable sur la rue Angers et désignation du Directeur des services administratifs, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 |

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021, pour le projet de la piste cyclable sur la rue Angers;  
De soutenir le projet de piste cyclable sur la rue Angers;

De mandater la directrice des services administratifs pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet cité en objet.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 16:56

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197279009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants dans le cadre du projet de la piste cyclable sur la rue Angers et désignation du Directeur des services administratifs, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme d'aménagement urbain s'inscrit dans le cadre de la Politique de l'enfant. Il vise à offrir des aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles. L'objectif est de favoriser les enfants dans l'espace public. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et le Service de l'urbanisme (SUM) ont créé et mis en oeuvre le Programme d'aménagement urbain (PAU) - Enfants. Le programme vise à soutenir des projets qui :

- ont une volonté d'agir pour aménager des espaces publics ou des parcours scolaires dédiés aux jeunes de moins de 18 ans;
- favorisent la connectivité des parcs, des espaces verts, les installations sportives et du partage de la rue, notamment le long des parcours scolaires, tout en accordant la priorité à la sécurité des enfants;
- contribuent à l'équité sociale, économique et géographique;

et ce dans le but de:

- créer et transformer des espaces novateurs, sécuritaires, universellement accessibles et audacieux en faveur de l'enfance;
- minimiser les conflits entre les différents usagers de la route;
- favoriser la prise de parole et la participation active des enfants dans le débat autour du cadre de vie.

Le PAU - Enfants s'inscrit dans la vision du Programme des rues piétonnes et partagées du SUM. Il est mis en place pour permettre aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal afin de réaliser des projets d'immobilisation dans les espaces publics ou les parcours scolaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le concept de l'arrondissement vise à la création d'un lien cyclable entre le Parc Saint-Paul et l'école primaire Marie-de-l'Incarnation, sur la rue Angers.

La population de Côte Saint-Paul (CSP) est, de façon générale, une des plus défavorisées de notre territoire. Que ce soit le portrait sociodémographique ou le Portrait des jeunes montréalais de 6<sup>ième</sup> année, les chiffres et les statistiques mettent en lumière les multiples effets que cette défavorisation a sur le développement et l'épanouissement des jeunes du quartier.

Le secteur plus au nord de CSP est d'autant plus fragilisé puisque d'importants travaux se déroulent pour la construction de l'échangeur Turcot. C'est dans ce secteur que sont localisés trois pôles importants pour les jeunes du primaire : l'école Marie-de-l'Incarnation, le Centre Monseigneur Pigeon et le parc Saint-Paul. C'est précisément là que nous voulons intervenir.

En bref nous voudrions, dans un premier volet, construire une piste cyclable qui relierait ces trois pôles fréquentés par les jeunes, et, dans un avenir proche, plusieurs pistes cyclables

- du Canal Lachine (existante)
- de la rue de l'Église (projetée)

Le deuxième volet consiste à coupler cette piste avec un aménagement ludique autour de cette nouvelle piste.

Il est important de noter que l'école Marie-de-l'Incarnation dessert un peu plus de 200 élèves par jour (en moyenne 4 000 élèves par mois scolaire). De son côté la fréquentation du Centre Monseigneur Pigeon est, au plus bas de 800 jeunes par mois en moyenne (pendant l'hiver) et de plus de 4 500 jeunes par mois durant l'été (à cause des camps de jours).

Il faut aussi savoir que, même si l'école Marie-de-l'Incarnation est fermée les mois de juin, juillet et août, la CSDM, en collaboration avec l'Arrondissement, entreprend un chantier important pour verdir et réaménager la cour de l'école. Cette dernière restera ouverte au public pendant les mois d'été.

### **Concept proposé**

Avant tout il faut mettre de l'avant que nous nous basons sur les documents spécifiés au point 4.2.1. et donc sur des analyses et des besoins identifiés par le milieu. Tel que mentionné les futurs usagers seront consultés pour traduire leurs besoins dans un aménagement sécuritaire, convivial, accueillant et ludique. Nous travaillerons pour rejoindre un échantillon représentatif des jeunes que nous voulons impliquer (en tenant compte de l'ADS + et de la diversité des populations et de ses besoins). L'Arrondissement collabore de très près avec le Centre Monseigneur Pigeon sur un projet d'Accompagnement Loisir qui dessert des jeunes avec des enjeux de mobilité et d'autres handicaps; nous les consulterons aussi.

L'objectif principal du projet et de « provoquer » les jeunes pour qu'ils bougent, pour qu'ils soient actifs dans le sens le plus large du mot, actifs physiquement, actifs dans leur participation citoyenne et leur engagement, actif dans le partage et la découverte d'autres lieux, d'autres expériences, d'autres personnes, etc.

L'aménagement en soi vise la participation active des jeunes et leur appropriation de l'espace. Le but étant de les inviter, les inciter, les motiver à sortir, à bouger, à faire des rencontres, à vivre et à découvrir l'espace urbain et toutes ses possibilités. Le projet intègre différents aspects et investissements qui sont prévus par l'arrondissement par exemple les interventions reliées au PDUES dont le projet ici présenté serait complémentaire.

L'appropriation du vélo et la trame de pistes cyclables qui seront reliées par notre projet permettront à ces jeunes non seulement de découvrir le vélo comme un moyen de transport, mais aussi de circuler dans le quartier et dans Montréal en rejoignant d'autres

pistes cyclables.

Nous préconisons une superficie libre de marquage pour permettre aux enfants d'exceller dans leur créativité et d'embellir le quartier.

Le projet est en partie basé sur les enjeux/constats par le PDUES qui envisage plusieurs interventions et sur un travail de mobilisation que l'école a réalisé auprès de son personnel et des parents bénévoles impliqués dans la structure scolaire. L'identité du milieu et des citoyens est donc respectée.

Les citoyens ont été consultés sur le réseau cyclable du quartier (Quartier 21).

La rue Angers est une rue locale en secteur résidentiel. Dans le tronçon concerné, soit entre les rues Le Caron et De l'Église, elle relie le parc Saint-Paul (où elle se termine en T), le centre communautaire Monseigneur Pigeon et l'école primaire Marie-de-l'Incarnation. La largeur de l'emprise est telle qu'une bande hachurée a été marquée au sol afin d'apaiser la circulation. Un trottoir est présent de part et d'autre et la circulation y est à double-sens. L'emplacement des infrastructures souterraines, qui n'ont pas à être remplacées, permet l'implantation d'une piste cyclable en vue de favoriser le transport actif.

## **JUSTIFICATION**

Dans son « Portait des jeunes Montréalais de 6<sup>e</sup> année (Résultats de l'enquête TOP 2017) » la Direction régionale de la Santé publique conclut que 65 % des jeunes n'atteignent pas le niveau d'activité physique minimal. Ce pourcentage monte jusqu'à 69 % dans les milieux défavorisés, catégorie dans laquelle se classerait Côte-Saint-Paul. Les conséquences sont importantes, car par exemple, les bienfaits de faire au minimum 60 minutes par jour d'activité physique incluent :

- le développement d'une bonne masse osseuse;
- la réduction des risques de maladies chroniques;
- la diminution des symptômes de dépression.

Au-delà de l'aspect physique du projet, nous voulons impliquer les jeunes, autant que faire se peut, dans la prise de décisions puisqu'ils en seront les principaux usagers. La collaboration avec les deux partenaires est essentielle et nous avons une longue tradition de collaboration avec tous les deux.

Nous prévoyons de faire participer les jeunes usagers à la conception du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'estimation du projet que l'arrondissement souhaite soumettre dans le cadre du PAU-Enfants est de 301 514,10 \$ pour l'exécution des travaux, de 20 319,34 \$ pour les services professionnels externes et de 15 765,44 \$ pour les incidences du projet, soit un total de 337 598,88 \$.

Le PAU-Enfants permet d'obtenir une subvention de 80 % des coûts admissibles d'un projet proposé par arrondissement jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par projet et 250 000 \$ par année.

Dans le cadre du PAU-Enfants, les dépenses admissibles se limitent aux :

- coûts liés à la réalisation du programme fonctionnel et technique ainsi que des études techniques préalables à l'exécution des travaux;
- honoraires et frais de services professionnels reliés au projet de réalisation tels que les services requis de laboratoire, d'études et d'expertises, de planification et de conception, d'élaboration de plans et devis, de surveillance des travaux et de contrôle de la qualité des matériaux;
- coûts des travaux, incluant les contingences et les travaux d'emplacement (démolition,

excavation et décontamination des sols, aménagement paysager et rétention des eaux de ruissellement) et en excluant les travaux d'archéologie qui peuvent faire l'objet d'une demande spécifique;

-coûts de la fourniture et installation d'équipements techniques spécialisés et du mobilier;  
-coûts en incidences du projet;

-frais rattachés à l'intégration d'une oeuvre d'art au projet exigée par la loi (si applicable);

-coûts reliés à l'expertise favorisant la participation citoyenne des enfants (par et pour les enfants).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet s'inscrit dans l'orientation de l'arrondissement, notamment en promouvant un aménagement urbain plus sécuritaire, une amélioration de la qualité de vie de résidents du secteur et une augmentation des îlots de fraîcheur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les bénéfices escomptés sont largement abordés au point 4.1.1, *Justification du projet*. La possibilité de connecter les différentes pistes cyclables entre elles et de développer un réseau cyclable sécuritaire. Efficace et bien articulée serait la vision à long terme.

L'accessibilité universelle que ce projet veut mettre de l'avant permettra aussi aux personnes, vivant des enjeux de mobilité, de participer activement à leur vie de quartier et de faciliter leur épanouissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Pour les services professionnels :**

Début du mandat : octobre 2018

Fin du mandat : octobre 2019, plus un an après la réalisation des travaux pour effectuer la réception définitive des travaux.

### **Pour l'exécution du contrat :**

Octroi du contrat : Conseil d'arrondissement du 10 juin 2019

Début prévu du contrat : fin juin 2019

Fin du contrat : octobre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné CLAUDE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-06-03

Yasmine SARDOUK  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André LAVOIE  
C/d ress.hum. fin



**Dossier # : 1198275001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire   |
| <b>Projet :</b>  | Programme de réfection routière (PRR)   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser un budget au PTI de 300 000 \$ net de ristournes pour la réalisation en régie des réfections mineures de trottoirs (RMT), à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement Le Sud-Ouest. |

Il est recommandé :

D'autoriser un budget au PTI de 300 000 \$ net de ristournes pour la réalisation en régie des réfections mineures de trottoirs (RMT), à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement Le Sud-Ouest;

D'imputer cette somme conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-06 13:54

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1198275001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire   |
| <b>Projet :</b>  | Programme de réfection routière (PRR)   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser un budget au PTI de 300 000 \$ net de ristournes pour la réalisation en régie des réfections mineures de trottoirs (RMT), à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement Le Sud-Ouest. |

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement est responsable d'exécuter des travaux de réparations mineures de trottoirs (RMT) en régie lors de reconstructions de trottoirs jugés dangereux ou non conformes, de l'ajout ou la reconstruction de descentes de trottoirs aux intersections en vue de sécuriser le passage des piétons, etc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser les dépenses capitalisables prévues pour la réalisation des travaux de RMT à être confiée aux employés cols bleus de l'arrondissement et d'autoriser à cette fin une dépense totale de 300 000 \$. Cette somme sera utilisée pour l'achat de matériaux requis et la location d'équipement.

Les travaux consistent principalement à démolir les trottoirs non conformes, à réaliser le coffrage et à couler une dalle de béton là où requis. Les travaux peuvent avoir lieu sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Les sections de trottoirs ainsi reconstruites contribueront à améliorer la sécurité des piétons et rehausseront la qualité visuelle des secteurs touchés par les interventions. Ces travaux seront exécutés en 2019.

**JUSTIFICATION**

Les travaux de RMT permettront d'aborder les cas les plus anciens sur l'ensemble des rues de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un maximum de 300 000 \$ est prévu au Programme de réfection routière de l'année 2019 (PRR 2019) de l'arrondissement pour que la Division de la voirie exécute les travaux de RMT.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurité des piétons sera améliorée par la réalisation des RMT. Des chemins de détours seront prévus là où requis en minimisant les impacts pour les citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Amélioration notable de la sécurité des piétons;
- Impact visuel majeur là où les réfections auront lieu;
- Impact positif sur les propriétaires et résidents là où les travaux auront lieu.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Pendant la période estival de l'année 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Henry Alexander MARTIN

**ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD

Le : 2019-06-05

Ingénieur en génie civil – chargé de projets

Chef de division - Bureau de projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1196347010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Demande de dérogation mineure à la hauteur maximale du retrait prescrit conformément à l'annexe H du règlement d'urbanisme (01-280) pour la façade de la rue Payette du bâtiment sis au 370, rue des Seigneurs |

D'autoriser une dérogation mineure à l'annexe H (Retraits prescrits dans le secteur Griffintown) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre que le retrait d'alignement de 2,5 m soit induit après 16 m au lieu de 12,5 m pour la façade de la rue Payette du bâtiment sis au 370, rue des Seigneurs.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:36

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196347010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Demande de dérogation mineure à la hauteur maximale du retrait prescrit conformément à l'annexe H du règlement d'urbanisme (01-280) pour la façade de la rue Payette du bâtiment sis au 370, rue des Seigneurs |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin de déroger à la hauteur maximale du retrait d'alignement prescrit de 2,5 m pour la façade de la rue Payette du bâtiment sis au 370, rue des Seigneurs.

L'immeuble visé a fait l'objet d'un projet particulier de construction (résolution CA18 220241). Aucun permis de construction n'a cependant été émis à ce jour pour l'immeuble.

Le Conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter la dérogation mineure conformément à la procédure décrite aux article 145 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 220241 - 13 août 2018 : Adoption des dispositions susceptibles d'approbation référendaire - Projet particulier de construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs (dossier 1176347015);

CA19 220130 6 mai 2019 - : Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 370, rue des Seigneurs (dossier 1193459012).

**DESCRIPTION**

Le projet est situé au coin des rues des Seigneurs, William et Payette. Il vise la construction d'un immeuble résidentiel de 117 logements et 8 étages. L'annexe H du Règlement d'urbanisme (01-280) prescrit des retraits de 2,5 m après une hauteur maximale de 16 m pour les façades adjacentes aux rues William et des Seigneurs et après une hauteur maximale de 12,5 m pour la rue Payette. Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2019 dans le cadre de l'approbation en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale, les membres ont recommandé que le requérant demande une dérogation mineure afin d'uniformiser la hauteur du basilaire.

**JUSTIFICATION**

**Réglementation :**

L'annexe H du Règlement d'urbanisme (01-280) prévoit qu'un retrait d'alignement d'un

minimum de 2,5 m doit être induit après un maximum de 12,5 m sur la rue Payette. La dérogation vise à permettre à ce que le retrait de 2,5 m soit induit après une hauteur de 16 m sur la façade Payette, tel que pour les rues William et des Seigneurs.

## **Analyse**

Le projet a été analysé en fonction des conditions prévues au Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) :

### **1° l'application des dispositions visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;**

La différence de hauteur de basilaire crée une irrégularité arbitraire au coin des rues William et Payette.

### **2° le requérant est dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions des règlements visées par la demande de dérogation mineure;**

La demande de dérogation mineure est faite à la demande du Comité consultatif d'urbanisme. Cet aspect aurait dû être traité dans le cadre du projet particulier de construction.

### **3° la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;**

L'agrandissement proposé par la demande de dérogation mineure augmente la superficie du bâtiment de 58,2 mètres carrés, soit 0,6% de l'aire de plancher hors-sol du bâtiment. Les impacts au niveau de la taille apparente et de l'ensoleillement sont négligeables. Le bâtiment ne sera pas mitoyen à aucun autre, en raison de la ruelle du côté de la rue Payette et du jardin de rue du côté William.

La dérogation aura un impact qui dans l'ensemble sera positif sur les propriétés voisines ainsi que sur le paysage de la rue.

### **4° dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;**

Les travaux n'ont pas été effectués.

### **5° la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.**

Oui

## **Recommandation**

Considérant que le projet respecte les conditions d'autorisation d'une dérogation mineure et qu'il vise à améliorer les qualités architecturales du bâtiment, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement la demande.

## **Avis du Comité consultatif d'urbanisme :**

Lors de la séance du 21 mai 2019, le CCU a recommandé favorablement la demande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au CCU : 21 mai 2019

Avis public : 23 mai 2019

Adoption par le Conseil d'arrondissement : 10 juin 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-05-25

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



**Dossier # : 1197010001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003)                          |

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'Arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:26

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197010001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003)                          |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Arrondissement du Sud-Ouest a adopté le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire (RCA16 22003). Ce règlement prévoit la période ainsi que les heures pendant lesquelles sont autorisés les café-terrasses sur le domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2016-07-05 - Adoption - Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1164334008)

**DESCRIPTION**

L'Arrondissement souhaite procéder à une modification de l'article 74 du Règlement RCA16 22003, qui vise à autoriser le conseil à édicter des ordonnances. La modification vise l'ajout d'un 3e alinéa permettant la modifications par ordonnance des heures d'occupation autorisées prévues à l'article 44 du dit règlement.

**JUSTIFICATION**

Lors d'événements spéciaux, les heures d'exploitation des cafés-terrasses pourraient être modifiées afin d'être arrimées à la programmation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 10 juin 2019 : avis de motion et dépôt de projet  
Adoption du règlement à la séance extraordinaire du 17 juin 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
Chef Section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-30

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



**Dossier # : 1180511004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot. |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme et au Chapitre d'arrondissement, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot;

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:37

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180511004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la foulée de la mise en oeuvre du Plan de développement urbain, économique et social pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot (PDUÉS Turcot), la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) de l'arrondissement a modifié le Plan d'urbanisme afin de protéger davantage les zones à vocation économique présentes sur le territoire du PDUÉS (sommaire 118050511003). Suite à cette modification, une obligation de concordance entraîne une modification au règlement d'urbanisme de l'arrondissement afin de revoir les usages autorisés dans les nouvelles affectations du sol.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM19 0362 - 26 mars 2019 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)" afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot.  
CA18 220098 – 9 avril 2018 : Adoption du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

**DESCRIPTION**

Le PDUÉS

Adopté par le Conseil municipal du 28 mai 2018, le PDUÉS proposait notamment la protection des zones à vocation économique. Pour ce faire, la DAUP a modifié le Plan d'urbanisme afin de protéger davantage les zones à vocation économique présentes sur le territoire du PDUÉS.

Les modifications présentées sont les suivantes :

- Les usages autorisés au zonage dans les nouvelles aires d'activités diversifiées sont modifiés de façon à ce que la catégorie d'usage I.4 soit substituée par la catégorie I.2 afin de correspondre aux usages présents dans la zone et à un niveau d'intensité plus faible;
- Création de la zone 0628, située sur la rue De Courcelle au sud de la rue Saint-Jacques.

Voir les annexes A et B pour le détail des modifications.

## **JUSTIFICATION**

Ces modifications découlent directement des orientations et de la vision de développement du PDUÉS. Le Comité Jacques-Viger a également émis un avis favorable à la demande de modification du Plan d'urbanisme, initiant les modifications au présent sommaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La préservation d'emplois à proximité de milieux de vie est une des facettes d'un quartier complet et durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et 1ère lecture : Conseil d'arrondissement : 10 juin 2019

Avis public sur le site web de l'arrondissement : juin 2019

Assemblée publique de consultation : juin 2019

Adoption du règlement : 12 août 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le processus de concordance est requis en vertu de l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie LINTEAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Julie LINTEAU, 21 mai 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe DESROSIERS  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-05-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine





**Dossier # : 1190511001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le règlement sur les PPCMOI RCA04 22003 et le règlement sur les usages conditionnels RCA10 22016, dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot. |

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le règlement sur les PPCMOI RCA04 22003 et le règlement sur les usages conditionnels RCA10 22016, adopté dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:17

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190511001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le règlement sur les PPCMOI RCA04 22003 et le règlement sur les usages conditionnels RCA10 22016, dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la foulée de la mise en oeuvre du Plan de développement urbain, économique et social pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot (PDUÉS Turcot), la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) de l'arrondissement a modifié le Plan d'urbanisme afin de protéger davantage les zones à vocation économique présentes sur le territoire du PDUÉS (sommaire 118050511003). Suite à cette modification, des modifications aux règlements de l'arrondissement sont introduites afin d'instaurer des mesures d'encadrement pour l'usage résidentiel en secteur d'activités diversifiées, de revoir la nomenclature des usages autorisés et d'encadrer l'implantation de salles de réunion.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM19 0362 - 26 mars 2019 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)" afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot.  
CA18 220098 – 9 avril 2018 : Adoption du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

**DESCRIPTION**

Le PDUÉS

Adopté par le Conseil municipal du 28 mai 2018, le PDUÉS proposait notamment la protection des zones à vocation économique. Pour ce faire, la DAUP a modifié le Plan d'urbanisme afin de protéger davantage les zones à vocation économique présentes sur le territoire du PDUÉS.

Suite à cette modification, certaines modifications réglementaires sont effectuées afin d'édicter de nouvelles mesures d'encadrement et de développement.

Les modifications présentées sont les suivantes :

Les modifications au règlement d'urbanisme 01-280

- Révision et actualisation de la nomenclature pour les usages industriels;
- Autoriser l'usage de la famille commerce "salle de réunion" pour la catégorie d'usage I.4.

#### Les modifications au règlement sur les PPCMOI RCA04 22003

Le règlement est modifié de manière à ajouter des critères d'analyse lors de l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un projet comprenant une composante résidentielle dans un secteur d'activités diversifiées.

#### Les modifications au règlement sur les usages conditionnels RCA10 22016

Le règlement est modifié de manière à permettre l'implantation d'une salle de réunion comme usage conditionnel pour la catégorie d'usage I.2.

L'ensemble des modifications est susceptible d'approbation référendaire.

### **JUSTIFICATION**

Ces modifications découlent directement des orientations et de la vision de développement du PDUÉS. Le Comité Jacques-Viger a également émis un avis favorable à la demande de modification du Plan d'urbanisme, initiant les modifications énoncées au présent sommaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La préservation des emplois à proximité de milieux de vie est une des facettes d'un quartier complet et durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et 1ère lecture : Conseil d'arrondissement : 10 juin 2019  
Avis public sur le site web de l'arrondissement : juin 2019  
Assemblée publique de consultation : juin 2019  
2e lecture : 12 août 2019  
Période d'approbation référendaire : août 2019  
Adoption : 9 septembre 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie LINTEAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Julie LINTEAU, 21 mai 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe DESROSIERS  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-05-14

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1197279011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnance autorisant le bruit lors de la construction du bassin de rétention William, du 11 juin au 30 août 2019, du lundi au vendredi de 7 h à 23 h |

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., B-3) de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance afin d'autoriser le bruit lors de l'exécution de travaux, dans le cadre de la réalisation du projet de construction du bassin de rétention William, et ce du lundi au vendredi de 7 h à 23 h, pour la période allant du 11 juin 2019 au 30 août 2019.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-07 10:25

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197279011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnance autorisant le bruit lors de la construction du bassin de rétention William, du 11 juin au 30 août 2019, du lundi au vendredi de 7 h à 23 h |

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du projet de construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m<sup>3</sup>, le Service de l'eau de la Ville de Montréal souhaite effectuer des travaux du lundi au vendredi de 7 h à 23 h et le samedi de 8 h à 17 h, pour permettre de finaliser le projet rapidement.

Il a été demandé à l'entrepreneur d'examiner sérieusement l'installation d'avertisseur sonore qui génère un "bruit blanc" lors du recul de la machinerie et qui est moins dérangeant pour les citoyens.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le stationnement sur la rue Ann (secteur SRRR 121), entre les rues Ottawa et William, sera déplacé afin que l'entrepreneur puisse y entreposer les conduits et y installer la grue qui aura à les transférer vers le chantier et ce à partir du 17 juin jusqu'au 16 août.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 220215 - 9 août 2018 Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux, dans le cadre de l'utilisation du micro tunnelier, pour la construction du bassin de rétention William, durant les 7 jours de la semaine, du 12 août 2018 au 28 septembre 2018 (dossier 1187601002)

**DESCRIPTION**

Le règlement sur le bruit (B-3) permet d'effectuer des travaux du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Le présent dossier vient autoriser le bruit de 19 h à 23 h du lundi au vendredi et ce, du 11 juin au 30 août 2019.

L'article 20 du Règlement sur le bruit permet d'édicter des ordonnances en dehors des plages réglementaires prévues.

**JUSTIFICATION**

La Division de la Mobilité et de la planification des déplacements est favorable à la présente demande.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Éric Y BOUTET, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné CLAUDE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement

Le : 2019-06-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement





**Dossier # : 1197654004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnances - Événements publics   |

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

| Événements   | Organismes                                       | Lieux   | Dates   |
|--|--|---|---|
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Aces football                                    | Parc Leber  | Du 11 juin au 1er octobre 2019, lors des joutes et entraînements de Aces Football   |
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal | Parc Ignace-Bourget, Vinet et Leber                             | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal. |
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal   | Parc d'Arcy Mcgee, Louis-Cyr, Ignace-bourget et de La Vérendrye | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal.   |
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal      | Parc de La Vérendrye  | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal       |
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Dj Sport   | Parc Oscar Peterson   | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de Dj Sport  |

|  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| Festival folk de Montréal sur le canal     | Festival folk de Montréal sur le canal                | Parc de l'ancienne-cour-de-triage   | L'événement : 14 juin 2019 de 17 h à 23 h, 15 juin 2019 de 12 h à 23 h, 16 juin 2019 de 12 h à 19 h 30<br>Montage : 13 juin 2019 à partir de 6 h<br>Démontage : Du 16 juin 19 h 30 au 17 juin 2019 à 14 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu   |
| Beach Party - CIVA                         | Centre d'intégration à la vie active (CIVA)           | Parc de l'Encan   | L'événement : 19 juin 2019 de 11 h 30 à 16 h<br>Montage : 19 juin 2019 de 7 h à 11 h 30<br>Démontage : 19 juin 2019 de 16 h à 18 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu  |
| La Grande Course                           | École De la Petite-Bourgogne                          | Parc Oscar-Peterson   | L'événement : 20 juin 2019 de 13 h à 15 h<br>Montage : 20 juin 2019 de 12 h à 13 h<br>Démontage : 20 juin 2019 de 15 h à 16 h<br>En cas d'intempéries : Annulé   |
| Fête Nationale du Québec - CADE            | Centre africain de développement et d'entraide (CADE) | Parc Joe-Beef   | L'événement : Le 24 juin 2019 de 11 h à 22 h<br>Montage: Le 24 juin 2019 de 9 h à 11 h<br>Démontage: Le 24 juin 2019 de 22 h à 23 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu  |
| Le festival du solstice d'été du Sud-Ouest | Auguste théâtre                                       | Place du Bonheur d'occasion;<br><br>Rue Rose-de-Lima entre Workman et Notre-Dame;<br><br>Rue Notre-Dame entre Greene et Saint-Augustin. | L'événement : 22 juin 2019 de 10 h à 23 h, 23 juin 2019 à 10 h au 24 juin 2019 à 1 h, 24 juin 2019 de 10 h à 23 h<br><br>Montage : 21 juin 2019 dès 8 h sur la rue Rose-de-Lima et 21 juin 2019 dès 20 h sur la rue Notre-Dame.<br><br>Démontage : Du 24 juin 2019 à 23 h au 25 juin 2019 14 h.<br><br>En cas d'intempéries : Maintenu |
| Fête folklorique Sabantuy                  | Tatar culture centre Miras                            | Parc Angrignon - la clairière   | L'événement : 22 juin 2019 de 11 h à 17 h  |

|                                  |  |   |  |
|----------------------------------|--|---|--|
| BBQ estivale de Station Familles | Station Familles   | Ruelle entre le boulevard Monk et la rue Briand. Derrière le 2385 Rue Jolicoeur | Montage : 22 juin 2019 de 8 h à 11 h<br>Démontage : 22 juin 2019 de 17 h à 19 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu   |
|                                  |  |   | L'événement : 26 juin 2019 de 10 h à 15 h<br>Montage : 26 juin 2019 de 9 h à 10 h<br>Démontage : 26 juin 2019 de 15 h à 16 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu                                  |
| Théâtre de la roulotte           | Ville de Montréal  | Parc Sir-George-Étienne-Cartier   | L'événement : 26 juin 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 26 juin 2019 de 12 h à 19 h<br>Démontage : 26 juin 2019 de 20 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu                           |
| Théâtre de la roulotte           | Ville de Montréal  | Parc Campbell-Ouest   | L'événement : 4 juillet 2019 de 10 h 30 à 12 h et 19 h à 20 h 30<br>Montage : 4 juillet 2019 de 9 h à 10 h 30<br>Démontage : 4 juillet 2019 de 20 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu |
| Théâtre de la roulotte           | Ville de Montréal  | Carré Hibernia  | L'événement : 9 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 9 août 2019 de 12 h à 19 h<br>Démontage : 9 août 2019 de 20 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu                              |
| Piano public                     | Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement le Sud-Ouest) | Parc des Jazzmen  | L'événement : 27 juin 2019 au 25 août 2019 de 10 h à 19 h<br>Montage : 27 juin 2019 de 9 h à 10 h<br>Démontage : 25 août 2019 de 19 h à 20 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu                  |
| Piano public                     | Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement le Sud-Ouest) | L'aire gazonnée située à l'angle des avenues Atwater, Greene et de la rue Doré  | L'événement : 27 juin 2019 au 16 septembre 2019 de 10 h à 19 h<br>Montage : 27 juin 2019 de 9 h à 10 h<br>Démontage : 16 septembre 2019 de 19 h à 20 h   |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| La Place du Marché                            | La Pépinière /<br>Espaces collectifs               | Place du Marché (terrasse Sud-Est du Marché Atwater) | En cas d'intempéries :<br>Maintenu<br>L'événement : Du jeudi au dimanche, du 29 juin au 27 octobre 2019 de 12 h à 22 h<br>Montage: Du 17 juin au 28 juin 2019 de 8 h à 17 h<br>Démontage: Du 28 octobre 2019 au 1er novembre 2019 de 8 h à 17 h<br>En cas d'intempéries:<br>Maintenu                                       |
| Fête du Canada                                | Marc Miller MP                                     | Parc Vinet   | L'événement : Le 30 juin 2019 de 11 h à 17 h<br>Montage : Le 30 juin 2019 de 10 h à 11 h<br>Démontage : Le 30 juin 2019 de 17 h à 18 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu   |
| Cinéma sous les étoiles                       | Les Productions Funambules Médias                  | Parc Saint-Gabriel                                   | L'événement : Les mardis 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août 2019 de 20 h à 23 h<br>Montage : Les mardis 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août 2019 de 18 h à 20 h<br>Démontage : Les mardis 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août 2019 de 23 h à 24 h<br>En cas d'intempéries :<br>Ajout du mardi 13 août 2019, aux mêmes heures |
| Vélo-Paradiso                                 | Corporation Wapikoni mobile                        | Place Bonheur d'occasion                             | L'événement : 5, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 9 août 2019 de 19 h 45 à 21 h 30<br>Montage : 5, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 9 août 2019 de 19 h 30 à 19 h 45<br>Démontage : 5, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 9 août 2019 de 21 h 30 à 22 h<br>En cas d'intempéries :<br>Annulé  |
| Fête champêtre de la fraternité des policiers | Fraternité des policiers et policières de Montréal | Parc Angrignon - la clairière                        | L'événement : 6 juillet 2019 de 9 h 30 à 16 h 30<br>Montage : 5 juillet 2019 de 12 h à 23 h<br>Démontage : 6 juillet 2019 de 16 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu  |

|                          |                              |  |   |
|--------------------------|------------------------------|--|---|
| Balle au mur             | Balle au mur Québec          | Parc LeBer   | L'événement: Le 6 juillet 2019 de 9 h à 20 h, et le 7 juillet 2019 de 9 h à 12 h<br>Montage: Le 5 juillet 2019, de 16 h à 19 h<br>Démontage: Le 7 juillet 2019 de 12 h à 13 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu   |
| Festival des Jeux Géants | Loisirs Saint-Henri          | Place du Marché (terrasse sud-est du Marché Atwater) | L'événement: Le 6 juillet 2019 de 11 h à 19 h et de 11 h à 17 h le 7 juillet 2019<br>Montage: Les 6 et 7 juillet 2019 de 8 h à 11 h<br>Démontage: De 19 h à 21 h le 6 juillet 2019 et de 17 h à 19 h le 7 juillet 2019<br>En cas d'intempéries: Événement transféré aux locaux de Loisirs Saint-Henri (530 rue du Couvent). |
| On joue dans nos parcs   | Loisirs et culture Sud-Ouest | Parc Vinet   | L'événement : Les 3, 17, 31 juillet, 17 et 28 août 2019 de 19 h à 20 h<br>Montage : Les 3, 17, 31 juillet, 17 et 28 août 2019 de 18 h 30 à 19 h<br>Démontage : Les 3, 17, 31 juillet, 17 et 28 août 2019 de 20 h à 20 h 30<br>En cas d'intempéries : Annulé   |
| On joue dans nos parcs   | Loisirs et culture Sud-Ouest | Parc Vinet   | L'événement : Les dimanche du 7 juillet au 25 août 2019 de 10 h 30 à 11 h 30<br>Montage : Les dimanche du 7 juillet au 25 août 2019 de 10 h à 10 h 30<br>Démontage : Les dimanche du 7 juillet au 25 août 2019 de 11 h 30 à 12 h<br>En cas d'intempéries : Annulé   |
| On joue dans nos parcs   | Loisirs et culture Sud-Ouest | Parc St-Gabriel/Hibernia                             | L'événement : Les mardi du 9 juillet au 27 août 2019 de 19 h à 20 h<br>Montage : Les mardi du 9 juillet au 27 août 2019 de 18 h 30 à 19 h<br>Démontage : Les mardi du   |

|  |                                  |                                   |   |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|---|
| On joue dans nos parcs                       | Loisirs et culture Sud-Ouest     | Parc St-Gabriel/Hibernia          | <p>9 juillet au 27 août 2019 de 20 h à 20 h 30<br/>En cas d'intempéries : Annulé</p> <p>L'événement : Les mercredi 10 et 24 juillet, 7 et 21 août 2019 de 19 h à 20 h<br/>Montage : Les mercredi 10 et 24 juillet, 7 et 21 août 2019 de 18 h 30 à 19 h<br/>Démontage : Les mercredi 10 et 24 juillet, 7 et 21 août 2019 de 20 h à 20 h 30<br/>En cas d'intempéries : Annulé</p> |
| Programmation estivale MC MU 2019 (Vinet)    | Maison de la culture Marie-Uguay | Parc Vinet                        | <p>L'événement : 3 et 10 juillet 2019 de 19 h à 20 h 30<br/>Montage : 3 et 10 juillet 2019 de 12 h à 19 h<br/>Démontage : 3 et 10 juillet 2019 de 20 h 30 à 23 h<br/>En cas d'intempéries : Annulé</p>  |
| Programmation estivale MC MU 2019 (SGEC)     | Maison de la culture Marie-Uguay | Square Sir-George-Étienne-Cartier | <p>L'événement : 17, 24, 31 juillet 2019 et 7 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br/>Montage : 17, 24, 31 juillet 2019 et 7 août 2019 de 12 h à 19 h<br/>Démontage : 17, 24, 31 juillet 2019 et 7 août 2019 de 20 h 30 à 24 h<br/>En cas d'intempéries : Annulé</p>  |
| Programmation estivale MC MU 2019 (Hibernia) | Maison de la culture Marie-Uguay | Carré d'Hibernia                  | <p>L'événement : 26 juillet 2019 et 2 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br/>Montage : 26 juillet 2019 et 2 août 2019 de 12 h à 19 h<br/>Démontage : 26 juillet 2019 et 2 août 2019 de 20 h 30 à 23 h<br/>En cas d'intempéries : Annulé</p>  |
| Programmation estivale MC MU 2019 (Garneau)  | Maison de la culture Marie-Uguay | Parc Garneau                      | <p>L'événement : 18 juillet, 25 juillet, 1er août et 8 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br/>Montage : 18 juillet, 25 juillet, 1er août et 8 août</p>   |

|                           |  |                          |   |
|---------------------------|--|--------------------------|---|
| Fête familiale Lifefest   | Calvary Chapel Montreal Regeneration   | Parc Herb-Trawick        | <p>2019 de 12 h à 18 h<br/> Démontage : 18 juillet, 25 juillet, 1er août et 8 août 2019 de 20 h 30 à 23 h<br/> En cas d'intempéries : Annulé</p> <p>L'événement : Le 13 juillet 2019 de 12 h à 17 h<br/> Montage: Le 13 juillet 2019 de 10 h à 12 h<br/> Démontage: Le 13 juillet 2019 de 17 h à 18 h<br/> En cas d'intempéries: Maintenu</p> |
| Spice Island Cultural Day | Spice Island Cultural Day Association of Quebec  | Parc Vinet               | <p>L'événement : Le 13 juillet 2019 de 12 h à 21 h<br/> Montage: Le 13 juillet 2019 de 7 h à 12 h<br/> Démontage: Le 13 juillet 2019 de 21 h à 23 h<br/> En cas d'intempéries: Maintenu</p>   |
| Les Jeux de la Rue        | Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement le Sud-Ouest) | Parc Oscar-Peterson      | <p>L'événement : Le 13 juillet 2019 de 10 h à 19 h<br/> Montage: Le 13 juillet 2019 de 8 h à 10 h<br/> Démontage: Le 13 juillet 2019 de 19 h à 21 h<br/> En cas d'intempéries: Report au 14 juillet 2019, aux mêmes heures.</p>   |
| Film Noir au Canal        | Film Noir au Canal   | Square Saint-Patrick     | <p>L'événement: Les dimanches 14, 21, 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2019 de 19 h à 23 h<br/> Montage: Les dimanches 14, 21, 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2019 de 18 h à 19 h<br/> Démontage: Les dimanches 14, 21, 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2019 de 23 h à 24 h<br/> En cas d'intempéries: Reporté au lundi.</p>                           |
| Cinéma plein air          | Centre de loisirs Monseigneur Pigeon   | Parc Saint-Jean-de-Matha | <p>L'événement : 19 juillet et 23 août 2019 de 17 h à 22 h<br/> Montage : 19 juillet et 23 août 2019 de 16 h à 17 h<br/> Démontage : 19 juillet et 23 août 2019 de 22 h à 23 h<br/> En cas d'intempéries : Maintenu</p>   |

|                                   |  |   |   |
|-----------------------------------|--|---|---|
| Cinéma plein air                  | Centre de loisirs Monseigneur Pigeon   | Parc Campbell-Ouest   | L'événement : Les vendredis du 26 juillet au 16 août 2019 de 17 h à 22 h<br>Montage : Les vendredis du 26 juillet au 16 août 2019 de 16 h à 17 h<br>Démontage : Les vendredis du 26 juillet au 16 août 2019 de 22 h à 23 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu |
| Croisade de louanges              | Mission du plein évangile Canada   | Parc Garneau  | L'événement : 27 juillet 2019 de 16 h 30 à 19 h 30<br>Montage : 27 juillet 2019 de 11 h à 16 h 30<br>Démontage : 27 juillet 2019 de 19 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries : Annulé   |
| Vente de débarras - rue Laprairie | Chevaliers de Colomb - Pointe-Saint-Charles  | Rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk | L'événement : Le 3 août 2019 de 8 h à 17 h<br>Montage : Le 3 août 2019 de 6 h à 8 h<br>Démontage : Le 3 août 2019 de 17 h à 18 h<br>En cas d'intempéries : Remis le 4 août 2019, aux mêmes heures   |
| Zombie course                     | La fondation Pierre Brise-Bois   | Parc Angrignon - les quartiers d'hiver                      | L'événement : 10 août 2019 de 17 h à 20 h<br>Montage : 10 août 2019 de 12 h à 17 h<br>Démontage : 10 août 2019 de 20 h à 21 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu  |
| Barefoot in the Park              | Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants  | Parc Joe-Beef   | L'événement : Le 11 août 2019 de 13 h à 17 h<br>Montage: Le 11 août 2019 de 12 h à 13 h<br>Démontage: Le 11 août 2019 de 17 h à 18 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu  |
| Concert de John Roney             | Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement le Sud-Ouest) | Parc des Jazzmen  | L'événement : Le 11 août 2019 de 15 h à 16 h 30<br>Montage: Le 11 août 2019 de 8 h à 14 h 30<br>Démontage: Le 11 août 2019 de 16 h 30 à 19 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu  |



|                                 |                   |                         |  |
|---------------------------------|-------------------|-------------------------|--|
| Festival<br>Quartiers<br>Danses | Danse Imedia OSBL | Place du Marché Atwater | L'événement : 24 août<br>2019 de 11 h à 12 h et 7<br>septembre 2019 de 15 h à<br>16 h<br>Montage : 24 août 2019<br>de 9 h 30 à 11 h et 7<br>septembre 2019 de 13 h<br>30 à 15 h<br>Démontage : 24 août<br>2019 de 12 h à 13 h 30 et<br>7 septembre 2019 de 16 h<br>à 17 h 30<br>En cas d'intempéries :<br>Annulé |
|---------------------------------|-------------------|-------------------------|--|

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement régissant les ventes-débaras (RCA11 22004, article 17).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:19

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197654004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnances - Événements publics   |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement régissant les ventes-débaras (RCA11 22004, article 17).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest CA18 22 0147 14-05-2018  
Ordonnances - Événements publics  
Festival folk de Montréal sur le canal CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics  
Beach Party - CIVA Première édition  
La Grande Course Première édition  
Fête Nationale du Québec - CADE CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
Le festival du solstice d'été du Sud-Ouest CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
Fête folklorique Sabantuy CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics  
BBQ estivale de Station Familles CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics  
Théâtre de la roulotte CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics  
Pianos publics CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics  
La Place du Marché CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
Fête du Canada CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics

Cinéma sous les étoiles CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Vélo-Paradiso CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Fête champêtre de la fraternité des policiers CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Balle au mur CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Festival des Jeux Géants CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 On joue dans nos parcs CA19 22 0127 06-05-2019 Ordonnances - Événements publics  
 Programmation estivale MC MU 2019 (Vinet) Première édition  
 Programmation estivale MC MU 2019 (SGEC) CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Programmation estivale MC MU 2019 (Hibernia) CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Programmation estivale MC MU 2019 (Garneau) CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Festival Lifest CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Spice Island Cultural Day CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Les Jeux de la Rue CA18 22 0208 28-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Film Noir au Canal CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Cinéma plein air CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Croisade de louanges Première édition  
 Vente de débarras - rue Laprairie CA18 22 0242 13-08-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Zombie course CA17 22 0408 03-11-2017 Ordonnances - Événements publics  
 Barefoot in the Park CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Concert de John Roney Première édition  
 Festival Quartiers Danses CA18 22 0242 13-08-2018 Ordonnances - Événements publics

## DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

| Événements   | Organismes                                       | Lieux   | Dates   |
|--|--|---|---|
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Aces football                                    | Parc Leber  | Du 11 juin au 1er octobre 2019, lors des joutes et entraînements de Aces Football   |
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal | Parc Ignace-Bourget, Vinet et Leber                             | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal. |
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal   | Parc d'Arcy Mcgee, Louis-Cyr, Ignace-bourget et de La Vérendrye | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal.   |
| Joutes et entraînements des organismes                       | Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal      | Parc de La Vérendrye  | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de   |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| sportifs du Sud-Ouest  |   |   | l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal   |
| Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest | Dj Sport  | Parc Oscar Peterson   | Du 11 juin au 1er septembre 2019, lors des joutes et entraînements de Dj Sport  |
| Festival folk de Montréal sur le canal                       | Festival folk de Montréal sur le canal                | Parc de l'ancienne-cour-de-triage   | L'événement : 14 juin 2019 de 17 h à 23 h, 15 juin 2019 de 12 h à 23 h, 16 juin 2019 de 12 h à 19 h 30<br>Montage : 13 juin 2019 à partir de 6 h<br>Démontage : Du 16 juin 19 h 30 au 17 juin 2019 à 14 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu                  |
| Beach Party - CIVA   | Centre d'intégration à la vie active (CIVA)           | Parc de l'Encan   | L'événement : 19 juin 2019 de 11 h 30 à 16 h<br>Montage : 19 juin 2019 de 7 h à 11 h 30<br>Démontage : 19 juin 2019 de 16 h à 18 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu   |
| La Grande Course   | École De la Petite-Bourgogne                          | Parc Oscar-Peterson   | L'événement : 20 juin 2019 de 13 h à 15 h<br>Montage : 20 juin 2019 de 12 h à 13 h<br>Démontage : 20 juin 2019 de 15 h à 16 h<br>En cas d'intempéries : Annulé  |
| Fête Nationale du Québec - CADE                              | Centre africain de développement et d'entraide (CADE) | Parc Joe-Beef   | L'événement : Le 24 juin 2019 de 11 h à 22 h<br>Montage: Le 24 juin 2019 de 9 h à 11 h<br>Démontage: Le 24 juin 2019 de 22 h à 23 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu   |
| Le festival du solstice d'été du Sud-Ouest                   | Auguste théâtre                                       | Place du Bonheur d'occasion;<br><br>Rue Rose-de-Lima entre Workman et Notre-Dame;<br><br>Rue Notre-Dame entre Greene et Saint-Augustin. | L'événement : 22 juin 2019 de 10 h à 23 h, 23 juin 2019 à 10 h au 24 juin 2019 à 1 h, 24 juin 2019 de 10 h à 23 h<br><br>Montage : 21 juin 2019 dès 8 h sur la rue Rose-de-Lima et 21 juin 2019 dès 20 h sur la rue Notre-Dame.<br><br>Démontage : Du 24 juin |

|                                  |  |   |   |
|----------------------------------|--|---|---|
|                                  |  |   | 2019 à 23 h au 25 juin 2019 14 h.<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu   |
| Fête folklorique Sabantuy        | Tatar culture centre Miras   | Parc Angrignon - la clairière   | L'événement : 22 juin 2019 de 11 h à 17 h<br>Montage : 22 juin 2019 de 8 h à 11 h<br>Démontage : 22 juin 2019 de 17 h à 19 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu                                  |
| BBQ estivale de Station Familles | Station Familles   | Ruelle entre le boulevard Monk et la rue Briand. Derrière le 2385 Rue Jolicoeur | L'événement : 26 juin 2019 de 10 h à 15 h<br>Montage : 26 juin 2019 de 9 h à 10 h<br>Démontage : 26 juin 2019 de 15 h à 16 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu                                  |
| Théâtre de la roulotte           | Ville de Montréal  | Parc Sir-George-Étienne-Cartier   | L'événement : 26 juin 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 26 juin 2019 de 12 h à 19 h<br>Démontage : 26 juin 2019 de 20 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu                           |
| Théâtre de la roulotte           | Ville de Montréal  | Parc Campbell-Ouest   | L'événement : 4 juillet 2019 de 10 h 30 à 12 h et 19 h à 20 h 30<br>Montage : 4 juillet 2019 de 9 h à 10 h 30<br>Démontage : 4 juillet 2019 de 20 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu |
| Théâtre de la roulotte           | Ville de Montréal  | Carré Hibernia  | L'événement : 9 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 9 août 2019 de 12 h à 19 h<br>Démontage : 9 août 2019 de 20 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu                              |
| Piano public                     | Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement le Sud-Ouest) | Parc des Jazzmen  | L'événement : 27 juin 2019 au 25 août 2019 de 10 h à 19 h<br>Montage : 27 juin 2019 de 9 h à 10 h<br>Démontage : 25 août 2019 de 19 h à 20 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu                  |

|                         |   |  |   |
|-------------------------|---|--|---|
| Piano public            | Ville de Montréal<br>(Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement le Sud-Ouest) | L'aire gazonnée située à l'angle des avenues Atwater, Greene et de la rue Doré | L'événement : 27 juin 2019 au 16 septembre 2019 de 10 h à 19 h<br>Montage : 27 juin 2019 de 9 h à 10 h<br>Démontage : 16 septembre 2019 de 19 h à 20 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu   |
| La Place du Marché      | La Pépinière / Espaces collectifs   | Place du Marché (terrasse Sud-Est du Marché Atwater)                           | L'événement : Du jeudi au dimanche, du 29 juin au 27 octobre 2019 de 12 h à 22 h<br>Montage: Du 17 juin au 28 juin 2019 de 8 h à 17 h<br>Démontage: Du 28 octobre 2019 au 1er novembre 2019 de 8 h à 17 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu   |
| Fête du Canada          | Marc Miller MP  | Parc Vinet   | L'événement : Le 30 juin 2019 de 11 h à 17 h<br>Montage : Le 30 juin 2019 de 10 h à 11 h<br>Démontage : Le 30 juin 2019 de 17 h à 18 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu   |
| Cinéma sous les étoiles | Les Productions Funambules Médias   | Parc Saint-Gabriel   | L'événement : Les mardis 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août 2019 de 20 h à 23 h<br>Montage : Les mardis 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août 2019 de 18 h à 20 h<br>Démontage : Les mardis 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août 2019 de 23 h à 24 h<br>En cas d'intempéries : Ajout du mardi 13 août 2019, aux mêmes heures |
| Vélo-Paradiso           | Corporation Wapikoni mobile   | Place Bonheur d'occasion   | L'événement : 5, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 9 août 2019 de 19 h 45 à 21 h 30<br>Montage : 5, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 9 août 2019 de 19 h 30 à 19 h 45<br>Démontage : 5, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 9 août 2019 de 21 h 30 à 22 h<br>En cas d'intempéries : Annulé  |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| Fête champêtre de la fraternité des policiers | Fraternité des policiers et policières de Montréal | Parc Angrignon - la clairière                        | L'événement : 6 juillet 2019 de 9 h 30 à 16 h 30<br>Montage : 5 juillet 2019 de 12 h à 23 h<br>Démontage : 6 juillet 2019 de 16 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries : Maintenu  |
| Balle au mur                                  | Balle au mur Québec                                | Parc LeBer   | L'événement: Le 6 juillet 2019 de 9 h à 20 h, et le 7 juillet 2019 de 9 h à 12 h<br>Montage: Le 5 juillet 2019, de 16 h à 19 h<br>Démontage: Le 7 juillet 2019 de 12 h à 13 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu   |
| Festival des Jeux Géants                      | Loisirs Saint-Henri                                | Place du Marché (terrasse sud-est du Marché Atwater) | L'événement: Le 6 juillet 2019 de 11 h à 19 h et de 11 h à 17 h le 7 juillet 2019<br>Montage: Les 6 et 7 juillet 2019 de 8 h à 11 h<br>Démontage: De 19 h à 21 h le 6 juillet 2019 et de 17 h à 19 h le 7 juillet 2019<br>En cas d'intempéries: Événement transféré aux locaux de Loisirs Saint-Henri (530 rue du Couvent). |
| On joue dans nos parcs                        | Loisirs et culture Sud-Ouest                       | Parc Vinet   | L'événement : Les 3, 17, 31 juillet, 17 et 28 août 2019 de 19 h à 20 h<br>Montage : Les 3, 17, 31 juillet, 17 et 28 août 2019 de 18 h 30 à 19 h<br>Démontage : Les 3, 17, 31 juillet, 17 et 28 août 2019 de 20 h à 20 h 30<br>En cas d'intempéries : Annulé   |
| On joue dans nos parcs                        | Loisirs et culture Sud-Ouest                       | Parc Vinet   | L'événement : Les dimanche du 7 juillet au 25 août 2019 de 10 h 30 à 11 h 30<br>Montage : Les dimanche du 7 juillet au 25 août 2019 de 10 h à 10 h 30<br>Démontage : Les dimanche du 7 juillet au 25 août 2019 de 11 h 30 à 12 h<br>En cas d'intempéries : Annulé   |

|  |                                  |                                   |  |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| On joue dans nos parcs                       | Loisirs et culture Sud-Ouest     | Parc St-Gabriel/Hibernia          | L'événement : Les mardi du 9 juillet au 27 août 2019 de 19 h à 20 h<br>Montage : Les mardi du 9 juillet au 27 août 2019 de 18 h 30 à 19 h<br>Démontage : Les mardi du 9 juillet au 27 août 2019 de 20 h à 20 h 30<br>En cas d'intempéries : Annulé                               |
| On joue dans nos parcs                       | Loisirs et culture Sud-Ouest     | Parc St-Gabriel/Hibernia          | L'événement : Les mercredi 10 et 24 juillet, 7 et 21 août 2019 de 19 h à 20 h<br>Montage : Les mercredi 10 et 24 juillet, 7 et 21 août 2019 de 18 h 30 à 19 h<br>Démontage : Les mercredi 10 et 24 juillet, 7 et 21 août 2019 de 20 h à 20 h 30<br>En cas d'intempéries : Annulé |
| Programmation estivale MC MU 2019 (Vinet)    | Maison de la culture Marie-Uguay | Parc Vinet                        | L'événement : 3 et 10 juillet 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 3 et 10 juillet 2019 de 12 h à 19 h<br>Démontage : 3 et 10 juillet 2019 de 20 h 30 à 23 h<br>En cas d'intempéries : Annulé   |
| Programmation estivale MC MU 2019 (SGEC)     | Maison de la culture Marie-Uguay | Square Sir-George-Étienne-Cartier | L'événement : 17, 24, 31 juillet 2019 et 7 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 17, 24, 31 juillet 2019 et 7 août 2019 de 12 h à 19 h<br>Démontage : 17, 24, 31 juillet 2019 et 7 août 2019 de 20 h 30 à 24 h<br>En cas d'intempéries : Annulé                               |
| Programmation estivale MC MU 2019 (Hibernia) | Maison de la culture Marie-Uguay | Carré d'Hibernia                  | L'événement : 26 juillet 2019 et 2 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 26 juillet 2019 et 2 août 2019 de 12 h à 19 h<br>Démontage : 26 juillet 2019 et 2 août 2019 de 20 h 30 à 23 h<br>En cas d'intempéries : Annulé   |



|   |  |                          |  |
|---|--|--------------------------|--|
| Programmation estivale MC MU 2019 (Garneau) | Maison de la culture Marie-Uguay   | Parc Garneau             | L'événement : 18 juillet, 25 juillet, 1er août et 8 août 2019 de 19 h à 20 h 30<br>Montage : 18 juillet, 25 juillet, 1er août et 8 août 2019 de 12 h à 18 h<br>Démontage : 18 juillet, 25 juillet, 1er août et 8 août 2019 de 20 h 30 à 23 h<br>En cas d'intempéries : Annulé                          |
| Fête familiale Lifefest                     | Calvary Chapel Montreal Regeneration   | Parc Herb-Trawick        | L'événement : Le 13 juillet 2019 de 12 h à 17 h<br>Montage: Le 13 juillet 2019 de 10 h à 12 h<br>Démontage: Le 13 juillet 2019 de 17 h à 18 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu  |
| Spice Island Cultural Day                   | Spice Island Cultural Day Association of Quebec  | Parc Vinet               | L'événement : Le 13 juillet 2019 de 12 h à 21 h<br>Montage: Le 13 juillet 2019 de 7 h à 12 h<br>Démontage: Le 13 juillet 2019 de 21 h à 23 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu   |
| Les Jeux de la Rue                          | Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement le Sud-Ouest) | Parc Oscar-Peterson      | L'événement : Le 13 juillet 2019 de 10 h à 19 h<br>Montage: Le 13 juillet 2019 de 8 h à 10 h<br>Démontage: Le 13 juillet 2019 de 19 h à 21 h<br>En cas d'intempéries: Report au 14 juillet 2019, aux mêmes heures.   |
| Film Noir au Canal                          | Film Noir au Canal   | Square Saint-Patrick     | L'événement: Les dimanches 14, 21, 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2019 de 19 h à 23 h<br>Montage: Les dimanches 14, 21, 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2019 de 18 h à 19 h<br>Démontage: Les dimanches 14, 21, 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2019 de 23 h à 24 h<br>En cas d'intempéries: Reporté au lundi. |
| Cinéma plein air                            | Centre de loisirs Monseigneur Pigeon   | Parc Saint-Jean-de-Matha | L'événement : 19 juillet et 23 août 2019 de 17 h à 22 h<br>Montage : 19 juillet et 23  |

|                                   |   |   |  |
|-----------------------------------|---|---|--|
| Cinéma plein air                  | Centre de loisirs Monseigneur Pigeon                                      | Parc Campbell-Ouest   | août 2019 de 16 h à 17 h<br>Démontage : 19 juillet et 23 août 2019 de 22 h à 23 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu  |
|                                   |   |   | L'événement : Les vendredis du 26 juillet au 16 août 2019 de 17 h à 22 h<br>Montage : Les vendredis du 26 juillet au 16 août 2019 de 16 h à 17 h<br>Démontage : Les vendredis du 26 juillet au 16 août 2019 de 22 h à 23 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu |
| Croisade de louanges              | Mission du plein évangile Canada  | Parc Garneau  | L'événement : 27 juillet 2019 de 16 h 30 à 19 h 30<br>Montage : 27 juillet 2019 de 11 h à 16 h 30<br>Démontage : 27 juillet 2019 de 19 h 30 à 21 h<br>En cas d'intempéries :<br>Annulé   |
| Vente de débarras - rue Laprairie | Chevaliers de Colomb - Pointe-Saint-Charles                               | Rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk | L'événement : Le 3 août 2019 de 8 h à 17 h<br>Montage : Le 3 août 2019 de 6 h à 8 h<br>Démontage : Le 3 août 2019 de 17 h à 18 h<br>En cas d'intempéries :<br>Remis le 4 août 2019, aux mêmes heures   |
| Zombie course                     | La fondation Pierre Brise-Bois  | Parc Angrignon - les quartiers d'hiver                      | L'événement : 10 août 2019 de 17 h à 20 h<br>Montage : 10 août 2019 de 12 h à 17 h<br>Démontage : 10 août 2019 de 20 h à 21 h<br>En cas d'intempéries :<br>Maintenu  |
| Barefoot in the Park              | Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants                           | Parc Joe-Beef   | L'événement : Le 11 août 2019 de 13 h à 17 h<br>Montage: Le 11 août 2019 de 12 h à 13 h<br>Démontage: Le 11 août 2019 de 17 h à 18 h<br>En cas d'intempéries:<br>Maintenu  |
| Concert de John Roney             | Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du | Parc des Jazzmen  | L'événement : Le 11 août 2019 de 15 h à 16 h 30<br>Montage: Le 11 août 2019 de 8 h à 14 h 30   |

|                           |  |                         |  |
|---------------------------|--|-------------------------|--|
|                           | développement social, arrondissement le Sud-Ouest) |                         | Démontage: Le 11 août 2019 de 16 h 30 à 19 h<br>En cas d'intempéries: Maintenu   |
| Festival Quartiers Danses | Danse Imedia OSBL                                  | Place du Marché Atwater | L'événement : 24 août 2019 de 11 h à 12 h et 7 septembre 2019 de 15 h à 16 h<br>Montage : 24 août 2019 de 9 h 30 à 11 h et 7 septembre 2019 de 13 h 30 à 15 h<br>Démontage : 24 août 2019 de 12 h à 13 h 30 et 7 septembre 2019 de 16 h à 17 h 30<br>En cas d'intempéries : Annulé |

## JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site web de l'arrondissement ainsi qu'au Bureau Accès Montréal.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agents de projets, promotions et événements spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-28

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1197654003**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnances - Événement public (La Maison MR-63, du 19 juillet au 15 septembre 2019)   |

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

| Événements      | Organismes | Lieux  | Dates   |
|-----------------|------------|--|---|
| La Maison MR-63 | MR-63      | Futur terrain du bâtiment MR-63 (Terrain au coin des rues Peel, Ottawa et Young) | L'événement : Du 19 juillet au 15 septembre 2019, de 7 h à 21 h (du lundi au jeudi et dimanche), et de 7 h à 22 h (du vendredi au samedi)<br>Montage : Du 15 juin au 18 juillet 2019, de 7 h à 17 h<br>Démontage : Le 16 septembre 2019 de 7 h à 17 h |

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:42

**Signataire :**

Babak HERISCHI

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197654003**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnances - Événement public (La Maison MR-63, du 19 juillet au 15 septembre 2019)   |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour une seconde édition, l'organisme Projet MR-63 propose à l'Arrondissement du Sud-Ouest une programmation culturelle pluridisciplinaire au sein de la Maison MR-63. Plus de 40 000 personnes sont attendues lors de l'occupation estivale du site situé aux angles des rues Peel, Ottawa et Young, du 19 juillet au 15 septembre 2019. MR-63 est supporté par la Ville de Montréal et bénéficie d'une entente de partenariat.

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant un événement spécifique et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Station F-MR CA18 22 0208 28-06-2018 Ordonnances - Événements publics

**DESCRIPTION**

Pour une seconde édition, la Maison MR-63 a lieu dans l'Arrondissement du Sud-Ouest, du 19 juillet au 15 septembre 2019.

Cette place publique est composée d'un wagon café-bar proposant une offre culinaire et d'un wagon découverte ayant pour objectif d'informer les visiteurs et les résidents sur la mission de MR-63 ainsi que sur son futur bâtiment permanent.

L'horaire régulier est du lundi au jeudi et dimanche, de 7h à 21 h, puis du vendredi au samedi, de 7h à 22h.

La Maison MR-63 se veut être un espace accessible à tous, un lieu de travail de collaboration et un point de rassemblement pour les organismes du quartier. La Maison propose des expositions artistiques, des projections cinématographiques, des ateliers créatifs et des marchés de produits locaux.

| <b>Événements</b> | <b>Organismes</b> | <b>Lieux</b>   | <b>Dates</b>  |
|-------------------|-------------------|--|---|
| La Maison MR-63   | MR-63             | Futur terrain du bâtiment MR-63 (Terrain au coin des rues Peel, Ottawa et Young) | L'événement : Du 19 juillet au 15 septembre 2019, de 7 h à 21 h (du lundi au jeudi et dimanche), et de 7 h à 22 h (du vendredi au samedi)<br>Montage : Du 15 juin au 18 juillet 2019, de 7 h à 17 h<br>Démontage : Le 16 septembre 2019 de 7 h à 17 h |

## **JUSTIFICATION**

L'Arrondissement souhaite soutenir les initiatives qui encouragent les rassemblements créant des liens entre les personnes, contribuant ainsi à développer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier. En plus de répondre à ces objectifs, la Maison MR-63 contribue à la préservation de l'identité et de l'économie culturelles montréalaise. Les dérogations aux règlements municipaux permettront à l'organisme d'offrir un cadre propice au développement d'une programmation d'activité diversifiée et gratuite à la population. La Maison MR-63 est un projet pilote d'un futur lieu permanent appelé MR-63, un complexe hybride construit avec les anciens wagons du métro et dédié à la découverte des talents de Montréal qui ouvrira en 2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Des permis seront émis sans frais.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Maison MR-63 et les événements qu'elle chapeaute favorisent la participation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Le projet répond aux critères de développement durable du Plan Montréal Durable en soutenant le développement de la culture locale (action 11). De plus, l'organisme s'engage à appliquer des mesures écoresponsables lors de ces événements, en faisant une gestion saine des déchets visant la réduction de matières résiduelles. La Maison MR-63 propose également un lieu d'expérimentation du design végétal urbain par son projet d'agriculture urbaine.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement sera soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation de l'occupation, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Il sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation de l'événement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agents de projets, promotions et événements  
spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-28

Karine BÉLANGER  
Conseillère en planification

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS





**Dossier # : 1197654005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Rentrée la tête haute » les 13 et 14 août 2019, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle        |

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Rentrée la Tête Haute » les 13 et 14 août 2019, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:38

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197654005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Rentrée la tête haute » les 13 et 14 août 2019, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle        |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Rentrée la tête haute CA18 22 0180 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

| Événements            | Lieux  | Dates  |
|-----------------------|--|--|
| Rentrée la tête haute | Rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle | L'événement: 13-14 août 2019 de 8 h à 16 h<br>Montage: À partir de 7 h, le 12 août 2019, à 8 h, mardi le 13 août 2019<br>Démontage: le 14 août 2019, de 16 h à 18 h 30<br>En cas de pluie, l'événement est maintenu. |

## **JUSTIFICATION**

La Mission Bon Accueil tient l'événement « Rentrée la tête haute ».

L'événement *Rentrée la tête haute* - rue Acorn requérant à titre exceptionnel une bannière sur rue, il a été précisé que cette bannière fera, dans sa longueur, 24 pieds et 8 pouces (7,56 mètres) et, dans sa hauteur, 4 pieds (1,22 mètre). Celle-ci sera fixée solidement par des câbles métalliques à des ancrages prévus à cette fin sur les deux immeubles participants. Le matériel utilisé pour la confection de la bannière sera du vinyle ignifugé et on y retrouvera le logo vert et bleu de la Mission Bon Accueil avec l'inscription *Rentrée La Tête Haute - Merci à nos partenaires! - Mission Bon Accueil*. Un dégagement de six (6) mètres sera maintenu entre la bannière et la rue pour permettre le passage des véhicules. L'organisme a obtenu les autorisations écrites des propriétaires de chacun des deux (2) immeubles où sera installée la bannière. Ces autorisations peuvent être fournies sur demande par l'agent de projets affecté au dossier.

L'organisme Mission Bon Accueil a également contracté, à ses frais, une police d'assurance responsabilité civile accordant pour toute la durée de l'installation de la bannière (incluant la période de montage et de démontage), une protection minimale de trois millions de dollars (3 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville de Montréal est désignée comme coassurée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site web de l'arrondissement ainsi qu'au Bureau Accès Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agents de projets, promotions et événements  
spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-28

Karine BÉLANGER  
Conseillère en planification

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1198062001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires pour permettre la cuisine de rue sur la rue Ottawa, entre les deux voies du boul. Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction Centre-ville ), pour la période du 11 juin au 30 octobre 2019, les derniers vendredis de chaque mois, de 10 h à 18 h. |

D'édicter les ordonnances nécessaires pour permettre la cuisine de rue sur la rue Ottawa, entre les deux voies du boulevard Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction centre-ville), les derniers vendredis de chaque mois, de 10 h à 18 h, du 11 juin au 30 octobre 2019, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel et en vertu des règlements suivants :

- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:36

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198062001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires pour permettre la cuisine de rue sur la rue Ottawa, entre les deux voies du boul. Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction Centre-ville ), pour la période du 11 juin au 30 octobre 2019, les derniers vendredis de chaque mois, de 10 h à 18 h. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 23 mars 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), lequel permet aux arrondissements d'autoriser, à certains endroits préalablement identifiés, de la cuisine de rue sur une base saisonnière ou annuelle. Des autorisations doivent être octroyées par le biais d'ordonnances distinctes approuvées par le conseil d'arrondissement pour déterminer un site saisonnier et sont également délivrées au cas par cas à l'occasion d'événements publics.

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) a tenu des rencontres avec les restaurateurs à la fin de toutes les saisons afin d'évaluer les résultats de la démarche. Un certain essoufflement s'est fait sentir au niveau de la cuisine de rue sur emplacements saisonniers d'année en année. Après évaluation des sites, il a été jugé à la fin de la saison 2018 que les emplacements saisonniers sur rues ne sont pas rentables puisque l'achalandage sur ces sites n'était pas assez important.

Afin de simplifier la gestion administrative, de maximiser la visibilité des camions-cuisine dans les secteurs où leur présence est permise et d'offrir une expérience culinaire véritablement urbaine et de qualité, la Ville de Montréal a opté, le 14 mars dernier, pour une nouvelle approche de l'activité de cuisine de rue axée sur l'événementiel. Dorénavant, les camions de cuisine de rue ne seront présents que lors d'événements et la gestion de ce calendrier relèvera des arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 220036 -12 janvier 2016 : Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour l'ajout à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés, quatre sites autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1157010010).

CA 17 220051 - 14 mars 2017 : Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour l'ajout à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1167010023).

CA 18 220022 - 15 janvier 2018 : Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement

régissant la cuisine de rue (15-039) pour le retrait à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1177010020).

CA19 22 0100 - 15 avril 2019 : Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour le retrait à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement.

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'approuver la partie concernant le territoire du Sud-Ouest du calendrier d'un projet d'événement de cuisine de rue initialement déposé à l'arrondissement Ville-Marie et l'emplacement de la tenue de l'événement dans le Sud-Ouest pour la période débutant le 11 juin et se terminant le 30 octobre 2019. La demande initiale comprenant plusieurs autres sites dans l'arrondissement Ville-Marie est portée par l'Association des restaurateurs de rue du Québec. Le site concerné par l'autorisation dans le Sud-Ouest est localisé sur la rue Ottawa :

| Emplacement | Portion ou segment   | Nombre maximal de camions | Jour(s)          | Période     | Heure(s)  |
|-------------|--|---------------------------|------------------|-------------|-----------|
| Rue Ottawa  | entre les deux voies du boul. Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction Centre-ville ), | 8                         | Dernier vendredi | Chaque mois | 10h à 18h |

Pour permettre la tenue de l'événement de cuisine sur la Rue Ottawa dans la section située sur le territoire du Sud-Ouest, Il s'agit d'édicter une ordonnance, permettant de vendre et de consommer de la nourriture et des boissons non alcoolisées sur le domaine public aux journées et aux heures inscrites au tableau qui précède et d'édicter une ordonnance permettant la fermeture à la circulation sur la rue Ottawa, entre les deux voies du boul. Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction Centre-ville), aux journées et aux heures aussi inscrites au tableau ci-dessus. Les deux projets d'ordonnance étant joints à la présente.

Il est à noter que la fermeture de la rue Ottawa est sujette à une ordonnance similaire déjà adoptée par l'arrondissement de Ville-Marie, le 9 avril dernier.

## JUSTIFICATION

La demande correspond à la nouvelle orientation de la Ville de Montréal axée sur une cuisine de rue événementielle. Depuis son apparition dans les rues de Montréal en 2013, les camions-cuisine ont bénéficié d'une grande visibilité, ce qui a permis à cette nouvelle industrie de prendre de l'expansion dans les secteurs des festivals, des événements privés et même, des fêtes de famille, des mariages et des fêtes de quartier.

La demande ayant évolué, l'ARRQ et la Ville de Montréal en sont venus à la conclusion que l'offre sur rue devait aussi s'adapter à l'aspect événementiel que présente le regroupement de camions sur un même site. Parce que les activités événementielles attirent davantage de clients que les sites quotidiens statiques qui sont déficitaires. L'approche préconisée en

2019 vise à atteindre les mêmes objectifs à l'égard du développement de la cuisine sur rue à Montréal ainsi qu'à maximiser la présence de camions-cuisine dans un esprit de convivialité et de qualité de vie urbaine plutôt que par offre statique.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le promoteur a l'obligation d'installer des bacs de collecte visibles, appropriés et distincts, pour la disposition des déchets, des matières recyclables et, si possible, des matières organiques. La saine gestion des matières résiduelles lors des événements commerciaux permet de sensibiliser les participants à l'importance de contribuer aux différentes collectes. Les efforts des promoteurs s'inscrivent dans la mise en oeuvre de l'orientation 4 du *Plan local de développement durable de l'arrondissement Le Sud-Ouest 2017 - 2020 qui vise à encourager les promoteurs à réaliser des projets écoresponsables.*

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 10 juin 2019.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachad LAWANI  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-25

Julie NADON  
Chef de division urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1197365005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur la rue Saint-Patrick, du 14 au 29 juin 2019               |

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance pour l'exécution de travaux sur la rue Saint-Patrick, dans le cadre de travaux de pavage de chaussée, pour la période du 14 au 29 juin 2019, de 19 h à 7 h.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 14:52

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197365005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur la rue Saint-Patrick, du 14 au 29 juin 2019               |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet 20.06 (reconstruction EGA), le Service des Infrastructures et du Réseau Routier (SIRR) doit procéder à des travaux de pavage sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Island et Wellington.  
 L'horaire prévu est du 14 au 29 juin 2019, de 19 h à 7 h.

La demande est plus spécifiquement pour 3 nuits consécutives en semaine, sur une période d'opportunité de réalisation allant du 14 au 29 juin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

La Division de la Mobilité et Planification des Déplacements est favorable à la présente demande.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dû au contexte actuel des conditions de la circulation, les travaux ne peuvent être réalisés durant les jours de semaine et de fin de semaine, sans affecter la circulation dans ce secteur. Par conséquent, il est préférable de permettre l'exécution des travaux durant les nuits afin de minimiser les impacts sur les conditions de la circulation, notamment considérant la proximité avec le Pont Victoria.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Service des Infrastructures et du Réseau Routier (SIRR) verra à bien informer des travaux, notamment pour la partie qui sera réalisée en face des Lofts Redpath.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 14 juin 2019

Fin des travaux : 29 juin 2019

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne GIRARD-RHEAULT  
Agent(e) technique en circulation  
stationnement - tp - hdu

**ENDOSSÉ PAR**

Ramy MIKATI  
Chef de division

Le : 2019-05-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON  
Chef de division



**Dossier # : 1197365003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur les rues Acorn, De Roberval et Philippe-Turcot, et l'avenue Gilmore, du 18 juin au 5 novembre 2019 |

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de planage et de pavage de chaussées, de 19 h à 5 h, sur les rues suivantes :

- Rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle, du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 2019
- Rue De Roberval, entre les rues De l'Église et Hadley, du 18 au 20 juin 2019;
- Rue Philippe-Turcot, entre la place Turcot et le boulevard Monk, du 18 au 20 juin 2019;
- Avenue Gilmore, entre les rues Cabot et Saint-Patrick, du 20 au 22 juin 2019.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:19

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197365003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur les rues Acorn, De Roberval et Philippe-Turcot, et l'avenue Gilmore, du 18 juin au 5 novembre 2019 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Service des Infrastructures et du Réseau Routier (SIRR), doit procéder à des travaux de PCPR-PRCPR (Programme Complémentaire de Planage-Revêtement - Programme de Réhabilitation de Chaussée par Planage Revêtement) sur les tronçons suivants :

- rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle;
- rue De Roberval, entre les rues De l'Église et Hadley;
- rue Philippe-Turcot, entre la place Turcot et le boulevard Monk;
- avenue Gilmore, entre les rues Cabot et Saint-Patrick.

L'horaire prévu est le suivant :

- rue Acorn : du 1er au 5 novembre 2019, de 19 h à 5 h;
- rue De Roberval : du 18 au 20 juin 2019, de 19 h à 5 h;
- rue Philippe-Turcot : du 18 au 20 juin 2019, de 19 h à 5 h;
- avenue Gilmore : du 20 au 22 juin 2019, de 19 h à 5 h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Aucune.

**JUSTIFICATION**

La Division de la Mobilité et Planification des Déplacements est favorable à la présente demande. Ces tronçons étant de plus en plus sollicités, l'état de la chaussée s'est grandement détérioré au cours des dernières années et il est devenu nécessaire de procéder à ces travaux.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dû au contexte actuel des conditions de la circulation, les travaux ne peuvent être réalisés durant les jours de semaine et de fin de semaine, sans affecter la circulation et/ou l'accès aux établissements situés dans ces secteurs. Par conséquent, il est préférable de permettre l'exécution des travaux durant les nuits afin de minimiser les impacts sur les conditions de la circulation et/ou d'accès.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 18 juin 2019

Fin des travaux : 5 novembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne GIRARD-RHEULT  
Agent(e) technique en circulation  
stationnement - tp - hdu

#### **ENDOSSÉ PAR**

Ramy MIKATI  
Chef de division

Le : 2019-05-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine





**Dossier # : 1193459018**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 401, rue Canning

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme atelier Chaloub, architectes, déposés et estampillés en date du 13 mai 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 401, rue Canning.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:35

**Signataire :** Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459018**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 401, rue Canning             |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 18 juin 2018, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 5.8, rue des Seigneurs.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C.2C I.3 H.6;
- Les hauteurs de construction : 0 à 0 étage, 9 à 16 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 84 %.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à construire un bâtiment résidentiel de 5 étages comprenant 34 logements et 17 stationnements intérieurs en sous-sol. Le langage architectural et les matériaux sont identiques à un autre projet du même promoteur donnant sur la même rue entre les rues Hunter et William. Les matériaux proposés sont la brique d'argile rouge modèle Wakefield, la brique d'argile noire modèle Black Diamond velour, le revêtement métallique couleur argent, couleur gris charbon et couleur baie sauvage de Vickwest.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

**Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable

### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

En commentaires, le CCU souhaiterait que les points suivants soient pris en considération :

- Fournir un plan d'aménagement paysager complet avec les spécifications et les quantités;
- Préciser les équipements mécaniques au toit et les volumes hors toit, s'assurer qu'ils soient au centre et d'une hauteur minimale;
- S'assurer d'avoir un minimum de 60 cm de terre au-dessus de la dalle pour les plantations (fournir une coupe et un détail);
- Favoriser le verdissement sur la rue Canning.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 10 juin 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1193459019**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3955, rue de Richelieu

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme GKC, architectes, déposés et estampillés en date du 26 avril 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 3955, rue de Richelieu.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:35

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459019**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3955, rue de Richelieu     |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, le 26 avril 2019, pour l'ajout de fenêtres sur un bâtiment existant. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques et en rapport à l'unité de paysage 4.5, Imperial Tobacco.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont décrits au Règlement 00-145 - Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial à l'angle des rues Saint-Antoine et Rose-De-Lima.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à ajouter de nouvelles fenêtres sur l'ensemble du bâtiment. Les fenêtres sont de type mur rideau non ouvrantes et de même couleur et matériaux que les fenêtres existantes. Le bâtiment est un édifice à bureau pour Impérial Tobacco construit en 2005.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

**Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

**Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 10 juin 2019.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine





**Dossier # : 1194824012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul - Centre Gadbois |

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par André Lavoie, architecte, déposés et estampillés en date du 24 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-28 14:36

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194824012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul - Centre Gadbois |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande de permis 3001550658 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour les travaux de transformation du complexe Gadbois situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul. Cette installation sportive polyvalente communément appelé "Le Centre Gadbois", figure sur la liste des immeubles d'intérêt patrimonial de l'arrondissement du Sud-Ouest. Les travaux se situent sur la façade donnant sur la rue Notre-Dame Ouest.

Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest, et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B3 - Immeubles d'intérêt patrimonial et en rapport à l'unité de paysage 4.16 - Chemin de la Côte-St-Paul.

Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, l'unité de paysage Chemin de la Côte-Saint-Paul est délimitée par la rue Saint-Rémi au nord-est, par la rue Saint-Ambroise au sud-est, par l'échangeur Turcot au sud-ouest et par la rue Turcot, les voies ferrées et la rue Notre-Dame -Ouest au nord-ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet de transformation du bâtiment fait partie des travaux de mise aux normes des arénas du complexe. Les interventions sont localisées sur la façade nord correspondante à la zone technique et d'entretien des arénas du bâtiment. Ces travaux prévoient la construction d'une nouvelle salle de réfrigération et d'un nouveau garage pour la surfaceuse.

Les parement extérieurs sont :

- Pour la salle de réfrigération : Panneaux d'aluminium perforé;
- Pour le garage : Brique grise identique à l'existant;
- Pour l'écran des nouveaux refroidisseurs installés au-dessus de la salle mécanique : Tôle métallique corruguée.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au CCU du 21 mai 2019.

**CCU du 21 mai 2019 :**

**Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA relatifs aux immeubles d'intérêt patrimonial; lors de séance du CCU du 21 mai 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au PIIA pour le bâtiment situé au 5485, chemin de la Côte Saint-Paul et a recommandé de l'approuver.

**Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

À l'issue de la présentation les membres ont également émis un avis favorable au projet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 10 juin 2019.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Suite aux vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1194824001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest |

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Milko Dimitrov, architecte, déposés et estampillés en date du 21 mars et du 24 mai 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest; à la condition que soit déposée avant l'émission du permis une lettre de garantie d'un montant de 30 000 \$ afin de garantir la réalisation des corniches.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:17

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194824001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les demandes de permis 3001478247, 3001478253, 3001467231 et 3001478262 ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour les projets de transformation des 4 bâtiments mixtes de 3 étages situés respectivement aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (NDO).

Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques, ainsi que ceux de l'unité de paysage 4.15 – Paroisse St-Zotique Ouest. Le projet est inclus dans un secteur de valeur intéressante désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, cette unité de paysage est délimitée par la rue De Courcelle au nord-est, par la rue Butternut au sud-est et par la rue Saint-Rémi au sud-ouest. La limite nord-ouest est irrégulière. Elle exclut les parcelles industrielles situées au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le triplex avec escalier intérieur et le triplex avec escalier extérieur. Les typologies secondaires sont représentées par le duplex avec escalier intérieur, le multiplex et l'immeuble à vocation mixte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux qui sont soumis à l'approbation en vertu du Règlement sur les PIIA concernent exclusivement la transformation des façades. Ils font parti d'un projet plus complet de réaménagement et de rénovation des logements ainsi que des RDC commerciaux des 4 bâtiments. Ces travaux se décrivent comme suit:

- Bâtiment du 4833, rue NDO:
- Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;

- Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
- Remplacement de la corniche.
  
- Bâtiment du 4847, rue NDO:
  - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
  - Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
  - Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
  - Remplacement de la corniche.
  
- Bâtiment du 4855, rue NDO:
  - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
  - Ajout de fenêtres au 2e et 3e étage, identiquement au bâtiment contigu du 4847, rue NDO;
  - Remplacement des vitrines commerciales du RDC avec un entablement identique à celui du 4847, rue NDO;
  - Remplacement de la corniche.
  
- Bâtiment du 4861, rue NDO:
  - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Sandal Wood Blend" de Glen-Gery de format métrique;
  - Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
  - Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
  - Remplacement de la corniche.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors des CCU du 22 janvier 2019 et du 19 mars 2019.

### **Appobation PIIA - CCU du 22 janvier 2019 :**

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant que le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux façades des bâtiments mixtes;

Lors de la séance du CCU du 22 janvier 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO Ouest et a recommandé de l'approuver.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de:

- Préserver la configuration des vitrines commerciales tel que l'existant sauf pour le 4861, NDO;
- Restaurer éventuellement les corniches recouvertes de tôles;
- Diversifier les corniches au lieu d'une corniche uniforme pour l'ensemble des bâtiments;
- Adopter des briques différentes pour le 4855 et le 4847, NDO;
- Opter pour des matériaux plus nobles pour les corniches. Éviter les corniches en polystyrène, ;
- Diversifier la forme et la couleur des entablements.

### **Approbation PIIA - CCU du 19 mars 2019 :**

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant que:

- Le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux façades des bâtiments mixtes;
- Le projet a évolué dans le sens des commentaires du CCU du 22 janvier 2019;
- Les propositions de corniches feront l'objet d'une approbation ultérieurement, après la mise à jour des éventuelles corniches existantes;

Lors de la séance du CCU du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO et a recommandé de l'approuver.

**Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, à la condition d'utiliser une brique d'argile rouge pour le bâtiment du 4847, NDO avec un entablement différent de celui du bâtiment contigu du 4855, rue NDO.

Le CCU a pris note que les corniches seront évaluées ultérieurement, en fonction des mises à jour des corniches existantes qui sont actuellement recouvertes de métal.

Afin de s'assurer de la réalisation de la corniche une fois approuvée, la DAUP a exigé que soit déposée avant l'émission du permis qui exclue les corniches, une lettre de garantie (ou garantie bancaire) d'un montant de 30 000 \$ pour leur réalisation dans un second permis.

L'architecte du projet a soumis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans répondant ainsi aux conditions émises par les membres lors du CCU du 19 mars 2019. Ces plans rectifiés datés du 21 mars 2019 sont joints au présent sommaire.

**Approbation PIIA - CCU du 21 mai 2019 :**

La présentation du projet de corniche a été possible suite à leur mise à jour effectuée le 26 avril 2019. Le document faisant état de leur situation ainsi que la proposition de l'architecte ont été transmis à la Division de l'urbanisme le 15 mai 2019.

**Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant que le projet répond aux conditions émises par le CCU relativement aux corniches;

Lors de la séance du CCU du 21 mai 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des corniches des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO et a recommandé de l'approuver.

**Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, à la condition à la condition de différencier la corniche existante du 4833, NDO de celle du 4845, NDO.

L'architecte du projet a soumis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans en réponse à la conditions des membres lors du CCU du 21 mai 2019.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 10 juin 2019



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
Conseiller(ere) en aménagement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



**Dossier # : 1193459017**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 225, rue Young (220, rue Peel)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme ACDF, architectes, déposés et estampillés en date du 16 mai 2019, ainsi que les annexes du 17 mai 2019 et les précisions du 27 mai 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 225, rue Young

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:25

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459017**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 225, rue Young (220, rue Peel) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 18 mai 2018, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments en plus des critères applicables pour le secteur de Griffintown, des critères pour les bâtiments d'une hauteur supérieure à 25 mètres et les critères pour un bâtiment adjacent à une voie de chemin de fer ou une voie rapide telle que la rue Peel, et en rapport à l'unité de paysage 5.1, Fief Nazareth. Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C.5C I.3 H;
- Les hauteurs de construction : 0 à 0 étage, 9 à 60 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 100 %

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

décision 2018-14 du comité d'étude des demandes de démolition du 28 août 2018 autorisant la démolition des bâtiments situés aux 190, 220, 230 et 240, rue Peel.

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à construire un bâtiment de 19 étages comprenant 409 logements locatifs et 112 unités de stationnements sur deux niveaux dont 8 autopartages et 5 branchements électriques. Le projet prend la forme d'un bâtiment à l'allure signature, présentant une façade distinctive et singulière, notamment face au parc prévu au nord de la rue Ottawa. Bien que le projet ne sera pas enregistré LEED, tous les efforts seront faits pour assurer l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le projet est composé de deux volumes simples déposés sur un socle à usage commun et commercial. Le premier volume est une tour de 19 étages donnant sur la rue Ottawa, et le second volume est une tour "étroite" de 16 étages faisant face à la rue Peel. Les matériaux sont les suivants: le béton teint noir ou noir poli pour la façade B, la maçonnerie grise sur la rue Young, les panneaux de métal noir ou gris pour les façades A et C et l'acier inoxydable, les murs rideaux clairs et les gardes corps sont en verre.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA incluant les critères applicables pour le secteur de Griffintown, des critères pour les bâtiments d'une hauteur supérieure à 25 mètres et les critères pour un bâtiment adjacent à une voie de chemin de fer ou une voie rapide telle que la rue Peel. L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis lors d'une présentation préalable au CCU d'une esquisse faite par un autre bureau d'architecte et lors d'une présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 mars 2019.

### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet aux conditions suivantes:

- oeuvre d'art: fournir une proposition d'oeuvre d'art
- paysagement: préciser l'aménagement de la placette sur la rue Young devant l'entrée
- équipements mécaniques au toit: fournir les précisions (élévations, matériaux, dimensions et hauteur)
- bâtiment patrimonial: fournir des garanties de protection (assurances, expertise d'ingénieur) pour le bâtiment patrimonial sur la rue Young lors de la démolition et excavation des bâtiments existants.

### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec les mêmes conditions en ajoutant les points suivants:

- coulée verte: Fournir des précisions sur l'aménagement de la coulée verte sur la rue Peel et s'assurer de sa viabilité
- matériaux rue Young: Fournir des précisions sur les matériaux proposés sur la rue Young en évitant le bloc permacon (modèle de brique ou pierre naturelle)

Le 27 mai 2019, la Division de l'urbanisme a reçu des plans et des précisions qui respectaient chacune de ces conditions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les éléments suivants sont pris en considération: les Îlots de chaleur, les surfaces perméables, la consommation d'eau potable, le transport alternatif, le rayonnement direct du Soleil, les matériaux durables et l'empreinte écologique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 10 juin 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-28

Martin PARÉ  
Chef de division - Permis et inspections

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



**Dossier # : 1196347009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Retirer du domaine public pour fins de parc le lot 6 188 565 et le verser dans le domaine privé de la Ville. |

De retirer du domaine public pour fins de parc le lot 6 188 565 (cadastre du Québec) et le verser dans le domaine privé de la Ville.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:21

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196347009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Retirer du domaine public pour fins de parc le lot 6 188 565 et le verser dans le domaine privé de la Ville. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de transport de Montréal doit reconstruire le poste de district Lionel-Groulx situé sur l'avenue Greene. À cette fin, la STM doit acquérir le lot 6 188 565, lequel est un parc local de l'arrondissement. Afin de procéder à cette acquisition, l'arrondissement doit préalablement verser ce lot dans son domaine privé puisque le domaine public de la Ville est inaliénable, conformément au Code civil du Québec (CCQ-1991).

Le projet est encadré par le règlement RCG 18-027 adopté conformément à l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).

Une fois la parcelle versée dans le domaine privé, celle-ci sera vendue à la STM (sommaire 2181027001).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

23 août 2018 : Résolution: CG18 0466 - Adoption - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx (1186347010)

**DESCRIPTION**

L'opération vise à verser le lot 6 188 565 du domaine public au domaine privé de la Ville afin que ce lot puisse être vendu à la STM.

**JUSTIFICATION**

Le projet de reconstruction du poste de district Lionel-Groulx implique la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau poste dont l'empreinte au sol est légèrement plus étendue que l'implantation. À cette fin, la STM doit agrandir le lot sur lequel le projet se situe par l'acquisition de la parcelle 6 188 565.

La reconstruction du poste de district Lionel-Groulx est essentielle afin de mettre à niveau les équipements d'électrification du métro.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers liés à la vente du lot sont explicités dans la décision déléguée 2181027001.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

10 juin 2019 : résolution du Conseil d'arrondissement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-05-23

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Éric Y BOUTET  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



